

Commission de l'Éducation du  
**PARLEMENT**  
DE LA  
**COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

Session 2022–2023

---

11 OCTOBRE 2022

---

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

SÉANCES DU MARDI 11 OCTOBRE 2022 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1 Interpellation de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Renforcement des centres PMS au bénéfice de la santé mentale des élèves» (article 78 du règlement)</b>	<b>5</b>
<b>2 Questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation (article 82 du règlement)</b>	<b>13</b>
2.1 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Autocensure des enseignants» .....	13
2.2 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Évaluation du dispositif d'encadrement différencié» .....	17
2.3 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Gel des normes de comptage pour l'année scolaire 2022-2023 pour les écoles directement ou indirectement touchées par les inondations de juillet 2021» .....	18
2.4 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Prêt de locaux des écoles et des centres de dépaysement et de plein air (CDPA) pour l'organisation de camps de jeunesse et sportifs à la suite de la réforme des rythmes scolaires» .....	20
2.5 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Suivi des résultats des épreuves certificatives externes de 2022» .....	22
2.6 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Résultats des épreuves externes certificatives du certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) et du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) de juin 2022» .....	22
2.7 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Résultats de l'enquête du Progress in International Reading Literacy (Programme international de recherche en lecture scolaire, PIRLS) pour l'année 2021» .....	26
2.8 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Suivi de la résolution visant à promouvoir la lecture à l'école, avec les partenaires culturels et en famille» .....	27
2.9 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Opérations "Ouvrir mon quotidien" et «"Journalistes en classe"» .....	30
2.10 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Éducation aux médias et opération "Ouvrir mon quotidien": enjeux de la lutte contre les fake news» .....	30

2.11	Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Recours contre les décisions de conseil de classe pour la deuxième session» .....	33
2.12	Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Suivi de la résolution relative au soutien déterminé aux “personnes-ressources techniciens numériques” au sein des écoles primaires et secondaires ordinaires et spécialisées de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	34
2.13	Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Numérisation des tâches administratives des directions» .....	36
2.14	Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Étude de la Fondation Roi Baudouin (FRB) concernant les rythmes journaliers».....	38
2.15	Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Suivi de la stratégie de communication sur le Pacte pour un enseignement d'excellence» .....	39
2.16	Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Mesures transitoires de la réforme des rythmes scolaires».....	41
2.17	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs, intitulée «Apprentissage du néerlandais obligatoire en Wallonie» .....	42
2.18	Question de M. André Antoine, intitulée «Difficultés de l'enseignement en immersion» .....	42
2.19	Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Priorité à l'apprentissage du néerlandais comme première langue moderne» .....	42
2.20	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs, intitulée «Nouvelles des groupes de travail “Taille des classes” et “Charges administratives”» .....	47
2.21	Question de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «Généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) et nouveau protocole commun» .....	49
2.22	Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) et thématique de la menstruation».....	49
2.23	Question de Mme Delphine Chabbert, intitulée «Suivi de la mise en œuvre de la résolution relative à la lutte contre la précarité menstruelle dans l'enseignement obligatoire et supérieur en lien avec les recommandations du Comité des élèves francophones (CEF)» .....	49
2.24	Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Impact de l'inflation et des prix de l'énergie sur les budgets des écoles».....	54

2.25	Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Conséquences de la crise énergétique».....	54
2.26	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs, intitulée «Gratuité dans l’enseignement primaire».....	58
2.27	Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Avancées vers la gratuité scolaire à la suite du conclave budgétaire» .....	58
2.28	Question de M. André Antoine, intitulée «Apprentissage de la natation chez les enfants» .....	61
2.29	Question de M. André Antoine, intitulée «Développement du label “Ici, on joue aux échecs” dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	63
2.30	Question de M. André Antoine, intitulée «Développement du sport-études dans le Brabant wallon» .....	64
2.31	Question de M. André Antoine, intitulée «Avantages et limites de l’“école du dehors”» .....	66
2.32	Question de M. André Antoine, intitulée «Limites constitutionnelles de la liberté d’enseignement» .....	68
2.33	Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Avancée du plan “Éducation aux médias”».....	70
2.34	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Maintien d’élèves en troisième année maternelle» .....	71
2.35	Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Lacune en matière de démocratie scolaire dans nos écoles» .....	73
2.36	Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Enseignement de la littérature belge francophone à l’école».....	76
2.37	Question de Mme Diana Nikolic, intitulée «Qualité des manuels scolaires» .....	77
2.38	Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Suites de l’enquête concernant la remise d’un “prix du PS” dans toutes les écoles communales de la ville de Huy».....	80

**Présidence de Mme Latifa Gahouchi, présidente.**

– *L'heure des questions et interpellations commence à 11h00.*

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

**1 Interpellation de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Renforcement des centres PMS au bénéfice de la santé mentale des élèves» (article 78 du règlement)**

**Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés).** – Six semaines se sont écoulées depuis la rentrée scolaire. Le constat des directions et des agents des centres PMS est implacable. Ils ont perçu 9 millions d'euros, d'une part, de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 30 juin 2021 ainsi que du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 décembre 2021 et, d'autre part, des fonds européens pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022.

En fonction des besoins de chaque centre durant la pandémie, les directions ont pu engager des auxiliaires sociaux ou psychopédagogiques. Comme tous les moyens n'ont pas été utilisés, vous aviez indiqué, Madame la Ministre, que le solde pourrait servir jusqu'à la fin de l'année civile 2022. Lors de mon interpellation du 7 juin dernier, vous n'aviez pas encore quantifié ce solde et les directions ne savaient toujours pas si les aides seraient prolongées ou jusqu'à quand elles le seraient.

À la même époque, les acteurs de terrain nous avaient déjà signalé que la santé mentale des jeunes était toujours en danger. Alors qu'autrefois, après l'entretien, ils pouvaient envoyer les demandes vers les services de deuxième ou de troisième ligne, ils constatent depuis la pandémie qui a eu des effets délétères sur la santé des jeunes que ces services sont saturés et que les rendez-vous prennent deux à trois mois. Ce retard de prise en charge de moyenne ou longue durée aggrave l'état psychologique des jeunes. La souffrance s'ajoute à l'impossibilité de prise en charge. «Ce n'est pas parce qu'on s'éloigne de la pandémie que les problèmes de santé mentale s'éloignent», nous confiait récemment une directrice de centre PMS.

Dans ce contexte, les équipes éducatives et pédagogiques font tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer un bien-être et un climat propice au développement des connaissances, des savoirs et des savoir-faire. Les centres PMS sont les seuls acteurs de l'école qui ont à la fois un pied dedans et un pied dehors du milieu scolaire. Bien qu'ils soient conventionnés aux écoles, ils restent autonomes.

L'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence a notamment pour objectif de réformer les centres PMS. L'entrée en vigueur de cette réforme était prévue en 2019. La réforme avait déjà pris un peu de retard et, au deuxième trimestre de 2022, vous avez indiqué avoir scindé les missions et le

cadre des centres PMS. Vous avez dit travailler sur les missions et reporter la question du cadre à la prochaine législature. Je vous avoue quand même ma perplexité sur l'efficacité de ce choix.

Le collectif et les personnes que nous avons rencontrés ne remettent nullement en cause la réforme; parfois, cependant, ils ne se sentent pas assez écoutés. Un cadre participatif était prévu de longue date à cet effet. Je vous ai interrogée plusieurs fois à ce sujet. En juin, vous avez déclaré qu'une démarche participative serait proposée sur les missions et le pilotage des centres: «elle visera à débattre des dispositions envisagées pour mettre en œuvre les balises du Pacte pour un enseignement d'excellence relatives aux missions des centres PMS, mais aussi à entendre et intégrer les évolutions constatées dans les besoins de terrain au regard des tendances sociétales apparues ces dernières années.»

Nous sommes à la mi-octobre. Après trois ans de législature, aucune discussion et aucune rencontre avec les acteurs des centres PMS n'a eu lieu. Il n'y a pas eu non plus de groupes de parole, à l'instar de ce qui s'est fait pour les enseignants au moment de l'élaboration des premières réformes du Pacte. L'an dernier, lors de la réunion du Comité de concertation, les services de l'administration ne disposaient même pas des chiffres pour exemplifier des propositions de réforme des structures et du financement. Donc, l'an dernier encore, après deux ans de législature, aucune simulation correcte n'avait été réalisée...

Aujourd'hui, les acteurs attendent à la fois la réforme des centres PMS et la clarté sur l'augmentation du cadre. Ils ont entendu que cela est repoussé à la prochaine législature. Mais pour certains, aussi, il est étonnant de dissocier les deux modifications. Le cadre date du début des années 1960 et n'a été augmenté qu'en mai 2019, par l'ajout d'auxiliaires logopédiques lors de la troisième phase de l'augmentation des moyens visant à soutenir l'enseignement maternel. Il y a aussi eu quelques compléments liés à l'encadrement différencié et aux intégrations, mais cela est insuffisant au regard des besoins, non pas par rapport à 2015 ou 2016, mais bien par rapport à la situation actuelle: en effet, la crise de la Covid-19, mais aussi l'actualité géopolitique et les difficultés socioéconomiques créent une véritable angoisse chez les jeunes. Aujourd'hui, force est de constater que les moyens ne sont pas suffisants.

L'aide fournie par l'Europe a bien entendu été la bienvenue. Il serait opportun de savoir si elle sera prolongée. Le gouvernement réfléchit-il à une prolongation des moyens, annoncée jusqu'en novembre, étant donné que les enjeux de santé mentale sont toujours les mêmes? Envisagez-vous de prolonger le renforcement des équipes des centres PMS durant cette année scolaire? Les services de deuxième et troisième lignes saturent. Ils n'ont jamais vécu un début d'année aussi compliqué en matière de décrochage et de phobie scolaires, mais aussi de violence, qu'elle soit en lien avec l'école ou la famille.

Face à l'augmentation du nombre de dossiers à traiter, je vous avais suggéré de demander à vos services de mettre en œuvre une évaluation trimestrielle de la situation afin d'objectiver le ressenti des équipes sur le terrain, qu'il s'agisse des équipes des centres PMS ou des équipes pédagogiques. Cette évaluation devrait prendre en compte l'évolution du nombre de dossiers traités au prorata du nombre d'élèves qui sont du ressort de chaque centre PMS. Elle pourrait ainsi établir s'il y a une augmentation généralisée ou des situations plus précaires dans certaines régions et elle pourrait nous fournir une vision macroscopique. Avez-vous réalisé cette évaluation?

En juin dernier, vous ne disposiez pas non plus de données chiffrées sur l'utilisation des moyens des fonds européens. Pouvez-vous faire état de ce *monitoring* et des décisions prises par le gouvernement à ce propos? De manière plus prospective, pouvez-vous faire le point sur la réforme des centres PMS? Continuez-vous à penser qu'il est efficace de vous limiter à redéfinir les missions et de ne pas discuter du cadre du personnel? Les directions et les équipes des centres PMS se demandent aussi si elles resteront indépendants des écoles et si elles garderont une taille humaine. Qu'en est-il exactement?

**Mme la présidente.** – La parole est à M. Janssen.

**M. Nicolas Janssen (MR).** – La santé mentale des jeunes, mise à mal durant la pandémie, est toujours sous tension. Aux effets de la pandémie se sont ajoutées l'anxiété due aux crises successives et une incertitude générale de l'avenir. Les améliorations sont peu perceptibles sur le terrain. Des dispositions à long terme sont souhaitables, car nous ne pouvons pas vivre continuellement sur des budgets de crise. Comment dès lors intégrer efficacement, sur le long terme, la gestion des problèmes de santé mentale des jeunes dans le cadre scolaire et en-dehors? Cet aspect est mis en évidence dans les 100 recommandations sur la santé mentale des jeunes que notre Parlement avait adoptées à l'unanimité le 27 janvier dernier, d'ailleurs avait été bien accueillies par les centres PMS.

Dans les conditions budgétaires actuelles, il convient en priorité d'augmenter l'efficacité des structures existantes. Comment employer les moyens disponibles pour mieux répondre aux besoins accrus de soutien aux jeunes? Comment renforcer le lien de confiance entre les jeunes et les professionnels? Comment accroître la visibilité des centres PMS et des centres de guidance dans les écoles? Les centres PMS ont l'avantage de faire partie intégrante de l'établissement. Il est important pour les élèves d'avoir un référent qu'ils connaissent afin d'établir un climat de confiance et de casser la barrière stigmatisante qui persiste souvent. Ce référent permet de renforcer le sentiment de sécurité, d'éviter la multiplication des contacts et de faciliter la compréhension du système.

Dans les recommandations de notre Parlement, tout comme dans l'axe stratégique n° 4 du Pacte pour un enseignement d'excellence, nous avons évoqué la collaboration entre les centres PMS et les services de promotion de la santé à

l'école (PSE). Cette évolution peut suivre plusieurs directions: un rapprochement, une fusion, des synergies et autres pistes alternatives. Nous avons également recommandé d'élaborer un guide de santé mentale pour les centres PMS et les services PSE en envisageant une approche globale de la santé.

Madame la Ministre, en juin dernier, vous vous êtes engagée auprès des centres PMS à mobiliser autant que possible les fonds européens de manière à prolonger le plus longtemps possible les moyens déployés durant la pandémie et les renforts dont les équipes bénéficient actuellement. Vous avez précisé qu'un texte serait soumis prochainement au gouvernement en ce sens. Qu'en est-il?

**Mme la présidente.** – La parole est à M. Kerckhofs.

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB).** – Je ne serai pas long, car Mme Schyns a été assez complète dans son interpellation. Je voulais simplement confirmer le désarroi des responsables des centres PMS. Mme Schyns a fait référence à différents témoignages et nous en recevons également au PTB. Le 2 juin dernier s'est tenu une manifestation devant le siège du gouvernement. J'ai pour ma part eu l'occasion d'avoir quelques discussions et j'ai ressenti un grand désarroi, tant de la part des directions que des agents des centres PMS. Ils ont l'impression de se trouver face à des défis devenus si énormes ces derniers mois et années qu'ils ne sont pas en état d'y répondre. Il ne s'agit pas d'une question de compétences ou de bonne volonté. Bien au contraire: ils n'ont pas les moyens de répondre à des défis de cette ampleur.

Je voudrais aussi confirmer les retards de prises en charge en dehors de l'école. D'après une étude publiée par une mutuelle et évoquée dans la presse ce lundi, les besoins en matière de santé mentale ont explosé. Un Belge sur trois se déclare en difficulté. Ce problème ne touche certes pas que les jeunes, mais il est encore plus présent chez eux. Cette explosion entraîne des retards de plusieurs mois dans les prises en charge. Or, s'il y a bien un domaine où il faudrait une prise en charge qui soit la plus rapide possible, c'est dans ces cas-là. Cela renforce encore l'importance et l'enjeu des centres PMS, car ils restent les seuls lieux où les jeunes en difficulté peuvent potentiellement être pris en charge à court terme. Les moyens font défaut alors qu'il s'agit d'un enjeu sociétal. Je confirme que le secteur veut être entendu. En effet, il a souvent le sentiment d'être laissé pour compte, ce qui génère de fortes inquiétudes.

Madame la Ministre, j'ai été interpellé par une interview très généraliste que vous avez faite il y a une dizaine de jours: vous y dressiez un état des lieux des différents points liés à l'enseignement. À une question portant sur les centres PMS, vous avez confirmé qu'ils sont débordés, que les enjeux sont importants et que de nombreux jeunes sont en souffrance à la suite de la pandémie. Mais vous n'avez pas mentionné comment vous allez résoudre ces problèmes. Je trouve ça quelque peu inquiétant.

Par ailleurs, nous percevons bien cette volonté de scinder les missions et le cadre, ce qui me semble étonnant, car il est évident que le second est fortement dépendant des premiers. Je pense que si nous interrogeons les agents des centres PMS pour savoir ce qui est prioritaire, ils choisiraient de revoir le cadre plutôt que les missions. En effet, comme cela a été rappelé, les normes datent essentiellement des années soixante. Hormis une révision de 2019 qui concerne les plus jeunes, le cadre ne correspond pas du tout aux besoins actuels. Les centres PMS ont-ils été abordés lors du conclave budgétaire? Si oui, des pistes de solutions ont-elles été dégagées pour trouver des solutions à leurs problèmes?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Tout d'abord, le *reporting* qui s'appuie centré sur la réforme des centres PMS et appuyé sur la collecte de données est programmé dans le chantier n° 15 du Pacte pour un enseignement d'excellence, plus précisément dans le projet dédié aux indicateurs. Nous pourrions ainsi, à l'instar des écoles, disposer de données claires et affinées, notamment afin de réaliser un décodage plus objectif et uniformisé de la réalité globale et afin de déterminer précisément les besoins des centres PMS.

En ce qui concerne l'utilisation des moyens mis à disposition dans le cadre du *Recovery and Resilience Facility* (RRF) pour 2021-2022, 185 centres PMS sur 187 les ont activés pour un total de dépenses de 5 715 405 euros. Cela recouvre un nombre moyen de 248,5 équivalents temps plein (ETP): 1,4 auxiliaire paramédical, 24,6 auxiliaires psychopédagogiques, 92,8 auxiliaires sociaux et 129,7 conseillers psychopédagogiques.

Il me semble avoir déjà signalé que le dispositif est prolongé jusqu'au 30 novembre 2022. J'ai invité les représentants de centres PMS que j'ai rencontrés à solliciter auprès du gouvernement le budget nécessaire pour les rendre pérennes; j'ai tenu cet engagement dans mes propositions budgétaires. Toutefois, lors de la réunion d'hier de la commission du Budget, le ministre du Budget a retracé les grandes lignes du résultat du conclave budgétaire; vous savez donc, Madame la Députée et Messieurs les Députés, que les moyens complémentaires ne pourront pas être octroyés aux centres PMS, au regard du contexte budgétaire extrêmement difficile et de la nécessité d'intervenir également sur les conséquences de la crise énergétique. Je rappelle que le coût de la mesure s'élevait à plus de 12 millions d'euros par an et que, par ailleurs, aucun budget n'a été dégagé pour de nouvelles politiques.

Je peux cependant vous informer que des réunions de travail ont été organisées avec le cabinet du ministre fédéral de la Santé. C'était aussi l'une des pistes évoquées lors de ma rencontre avec les représentants des centres PMS. J'ai donc pris contact avec M. Vandembroucke pour envisager de renforcer les liens entre les partenaires du réseau d'opérateurs intrascolaires et extrascolaires afin de soutenir de manière optimale les équipes éducatives et les centres PMS dans leur accompagnement des élèves et des familles.

La collaboration se poursuit; elle va bon train. Nous souhaitons par ce biais fluidifier les relations entre les opérateurs, notamment avec les psychologues de première ligne et les services de l'État fédéral, pour servir au mieux les intérêts des jeunes et répondre à leurs besoins de manière optimale. Une circulaire est en préparation et des webinaires devraient être organisés pour informer les écoles et les centres PMS à ce sujet.

Quant à la réforme des centres PMS, les travaux sur l'aspect structurel entamés par le chantier n° 15 ont été reportés à la demande des acteurs concernés. Par ailleurs, au vu des conséquences de la crise sanitaire sur la santé mentale des jeunes et de l'impact sur les équipes des centres PMS, j'ai pris la décision de suspendre ces travaux au profit d'une focalisation sur les missions et le pilotage, en tenant compte de l'évolution accélérée de leurs pratiques. Une démarche participative revue et réadaptée à la décision et à la nouvelle succession des étapes du chantier sera bien proposée dans cette perspective. Elle sera construite avec les acteurs institutionnels de l'enseignement dans le respect de la méthodologie du Pacte.

Enfin, je vous confirme qu'il est toujours question pour les centres PMS d'assurer un partenariat efficace avec les écoles dans l'intérêt des élèves, en garantissant néanmoins leur indépendance. Ils demeureront le tiers indispensable du système éducatif. Du reste, dans tous les travaux et les réflexions menés jusqu'à aujourd'hui, il n'a jamais été envisagé, durant cette législature, à tout le moins, de créer de grandes structures telles que développées en Communauté flamande.

**Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés).** – Je rebondirai d'abord sur la fin de votre intervention, Madame la Ministre. Il était vraiment important que vous teniez ces propos ici, qui seront lus dans le compte rendu ou écoutés très attentivement via le *streaming*: vous dites vouloir garantir l'indépendance et vous signalez qu'il n'a jamais été question d'avoir des structures de grande taille. Il s'agit d'un premier élément rassurant.

Pour le reste, je reste très inquiète. En effet, nous ne disposons pour le moment d'aucun chiffre et d'aucune donnée objectivable. J'entends bien qu'un travail de fond très important, avec des indicateurs, est sans doute réalisé dans le cadre du chantier n° 15 du Pacte pour un enseignement d'excellence. Mais ce que nous vous demandons depuis six mois, c'est au minimum d'essayer d'objectiver ce qui se passe aujourd'hui sur le terrain à la suite des différentes crises successives. Nous vous demandons d'effectuer une forme de *reporting* du terrain sur le nombre de dossiers ouverts au cours des six derniers mois et sur la différence par rapport à la situation d'avant la crise sanitaire.

Cela demandera un peu d'efforts de la part de tout le monde, mais ce n'est pas un chantier aussi énorme que celui, en cours, sur les indicateurs. En outre, tant qu'il n'y aura pas de chiffres objectivables, les opérateurs auront toujours le

sentiment que la situation est toujours plus compliquée. Sans ces chiffres, nous ne saurons pas réellement combien de dossiers sont pris en charge et combien ne peuvent pas l'être faute de personnel. Nous ignorerons quels dossiers sont renvoyés vers une deuxième et une troisième lignes qui ne sont pas suffisamment disponibles pour le moment. Ce n'est pas normal qu'un travail de recensement ne soit pas effectué dès aujourd'hui; ce travail, au moins, nous donnerait une idée claire de la situation.

À travers le projet de motion que nous déposerons, nous vous demanderons très clairement de prolonger les moyens. J'entends bien que votre gouvernement a estimé qu'il n'y avait aucune nouvelle politique. Il s'agit d'un choix qui n'est pas mauvais, à mon sens, au vu du contexte budgétaire. En revanche, ne faudrait-il pas réorienter certains moyens aujourd'hui utilisés dans des domaines peut-être un tout petit peu moins prioritaires que la santé mentale des jeunes? Aujourd'hui, les jeunes sont en souffrance. Cela a une incidence sur des classes entières et sur le fonctionnement global de l'institution scolaire. Les centres PMS en sont les réceptacles, de même que les éducateurs. Il serait d'ailleurs intéressant d'avoir de nouveaux contacts avec les collectifs d'éducateurs sur cette question.

Dès lors, à travers notre projet de motion, nous formulerons plusieurs demandes, au nom du groupe Les Engagés. D'abord, nous demandons au gouvernement de prolonger les moyens et donc de cibler ses priorités. En effet, la santé mentale des jeunes est une priorité pour nous. Ensuite, nous lui demandons d'effectuer un recensement très clair des données et de prendre des engagements fermes par rapport aux futures réformes. À la fin de votre intervention, vous avez pris des engagements qui sont intéressants, mais des questions se posent également sur l'emploi. Nous souhaiterions que le gouvernement puisse suivre cet engagement sur cet aspect là aussi. Enfin, dans notre motion du 25 mai dernier, nous avons demandé l'instauration d'un cadre participatif. Étant donné que vous nous avez dit qu'elle aura bien lieu, nous reformulons notre demande. Il nous paraît important de continuer à soutenir les centres PMS.

**Mme la présidente.** – J'ai été saisie de deux projets de motion. Le premier, signé par Mmes Schyns et Vandorpe, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française, ayant entendu l'interpellation de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée "Renforcement des centres PMS au bénéfice de la santé mentale des élèves",

vu la Déclaration de politique communautaire (DPC) 2019-2024 qui prévoit de réformer les centres PMS,

considérant l'inquiétude des agents desdits centres PMS et des directions concernant les projets de fusion de centres,

considérant l'inquiétude des agents desdits centres PMS et des directions concernant les projets de fusion de centres PMS avec les services PSE,

considérant l'absence de données précises concernant les centres PMS au sein des services du gouvernement,

considérant les demandes faites aux fédérations de pouvoirs organisateurs et de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) de leur délivrer leurs propres données chiffrées concernant les centres PMS de leur ressort,

considérant l'incapacité des responsables du chantier n° 15 de présenter au Comité de concertation du Pacte pour un enseignement d'excellence des simulations chiffrées concernant l'hypothèse de regroupements de centres PMS,

considérant l'absence d'une large concertation entre le gouvernement et les membres du personnel desdits centres PMS, contrairement aux engagements pris par la ministre de l'Éducation,

considérant l'absence d'articulation entre les plans de pilotage des écoles et des centres PMS,

considérant l'absence d'articulation entre l'approche éducative de l'orientation, le plan de lutte contre le décrochage, l'approche évolutive des besoins spécifiques dans les écoles, la réforme de l'orientation vers l'enseignement spécialisé et la réforme des centres PMS,

considérant les réponses données par la ministre en commission, indiquant que le gouvernement ne prolongera pas les périodes octroyées aux centres PMS au-delà du 30 novembre 2022,

considérant les réponses données par le gouvernement en conclusion du conclave budgétaire, indiquant que des périodes complémentaires destinées aux centres PMS pour soutenir la santé mentale dans les écoles ne figurent pas au budget 2023,

demande au gouvernement:

d'octroyer des moyens complémentaires aux centres PMS en soutien à la santé mentale des élèves de l'enseignement maternel, primaire et secondaire durant l'année 2023, à tout le moins jusqu'au 30 juin 2023,

d'accélérer l'instauration du cadre participatif permettant de réels groupes de parole avec l'ensemble des membres du personnel des centres PMS, concernant à la fois la situation actuelle et toute réforme de leurs centres,

de mettre en œuvre un recensement trimestriel du nombre de prises en charge des élèves par les agents des centres PMS; cette démarche permettrait d'objectiver l'évolution du nombre de dossiers traités au prorata du nombre d'élèves du ressort de chaque centre PMS,

de prendre un engagement ferme que toute future réforme de centres PMS tienne compte de la nécessité de maintenir l'emploi; dans le cas où le maintien de certains emplois s'avérerait impossible, de prendre un engagement ferme à trouver une solution réaliste et acceptable pour tous les agents et directions de centres PMS qui perdraient leur poste.»

Le second projet de motion, pure et simple, est signé par M. Soiresse Njall, Mme Ahallouch et M. Janssen, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ayant entendu la réponse de Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, à l'interpellation de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée "Renforcement des centres PMS au bénéfice de la santé mentale des élèves",

considérant la volonté que le gouvernement a exprimée dans sa DPC de poursuivre et d'améliorer la dynamique et la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence,

considérant l'annonce que le gouvernement a faite de se focaliser lors de l'actuelle législature sur une redéfinition des missions et le pilotage des centres PMS,

considérant la récolte des données et leur analyse visant à avoir une vision claire et globale des besoins des centres PMS,

considérant la réaffirmation par le gouvernement de sa volonté de mener un travail participatif pour nourrir le projet de réforme,

considérant les moyens budgétaires dégagés dans le cadre du plan de relance européen pour apporter un soutien psychosocial afin de répondre à la détresse de certains élèves engendrée par la crise sanitaire,

passé à l'ordre du jour.»

## **2 Questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation (article 82 du règlement)**

### **2.1 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Autocensure des enseignants»**

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Au mois de mai 2021, une enquête française a révélé que près de 50 % des enseignants s'autocensuraient en France. Peu après paraissait une enquête menée par le Centre d'action laïque (CAL) entre novembre 2020 et janvier 2021: 300 enseignants, dont 90 % appartenaient au réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), y ont répondu. Selon cette enquête, 40 % des enseignants interrogés ont déjà renoncé à aborder un sujet ou décidé d'en limiter le champ de réflexion. Il ressort aussi que 60 % d'entre eux ressentent une augmentation des cas où des sujets entrant en confrontation avec les croyances des élèves sont remis en question ou rejetés.

D'après mon groupe, il semblait nécessaire que la Fédération Wallonie-Bruxelles réalise une évaluation pour objectiver l'étendue de cette autocensure et faire la part des choses entre les perceptions et les réalités. Il était nécessaire de libérer la parole à ce sujet pour dresser une sorte d'état des lieux et apporter des réponses adéquates à cette problématique. Je suis donc ravie, Madame la Ministre, que vous ayez suivi la demande de mon groupe en ce sens et que vous ayez mené une telle enquête durant l'année scolaire 2021-2022. Pour rappel, cette enquête réalisée par le Service général de l'inspection (SGI) a concerné 2 300 enseignants dispensant des cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC), de religion, de morale, de sciences et d'histoire en sixième année primaire et en troisième et sixième années secondaires. Cette enquête comportait deux phases: une phase quantitative à l'aide d'un sondage en ligne et une phase qualitative visant des rencontres en présentiel entre les inspecteurs et un échantillon d'enseignants.

Lors de la réunion de commission du 24 mai dernier, vous avez annoncé les résultats de cette enquête: 6,6 % des interrogés – soit 152 enseignants sur les 2 289 ayant répondu à l'enquête en ligne – ont déclaré éviter les parties qui leur semblent problématiques quand ils doivent aborder un sujet contesté. Cependant, je continue à m'étonner de ces résultats par rapport à l'enquête du CAL. Vous avez tenté d'expliquer la différence de pourcentages par le fait que l'étude du CAL s'est déroulée juste après le meurtre de Samuel Paty en France, tandis que celle du SGI a eu lieu l'année scolaire suivante. Vous avez également évoqué la portée et l'ampleur respectives de chaque enquête, l'enquête du CAL ayant recueilli 300 réponses issues à 90 % du réseau WBE et celle du SGI comptant 2 300 répondants, tous réseaux confondus. Pour ma part, je me demande si ce n'est pas également dû à la réduction de l'enseignement en présentiel durant la crise sanitaire, aux différences de méthode entre le SGI et le CAL ou encore à des craintes dans le chef des enseignants vis-à-vis d'une enquête menée par les services de l'inspection.

Pourriez-vous donner plus de précisions sur la méthode employée par le SGI et la comparer à celle du CAL? Les réponses à l'enquête en ligne du SGI étaient-elles bien anonymes? Quelles questions ont-elles été posées aux enseignants, tant dans l'enquête en ligne que lors des entretiens en présentiel? Cette enquête permet-elle de déceler un phénomène d'autocensure plus concentré dans certaines écoles, certaines communes ou certains réseaux ou est-ce généralisé dans toutes les écoles et tous les réseaux à travers la Fédération Wallonie-Bruxelles? L'enquête du CAL, dont 90 % des participants relèvent de WBE, indique-t-elle que cette problématique serait plus importante dans ce réseau?

En toute hypothèse, 6,6 % d'enseignants qui s'autocensurent, c'est déjà trop! Nous devons arriver à une tolérance zéro: les enseignants doivent pouvoir s'exprimer librement et aborder avec leurs élèves tous les sujets sans exception. Je suis d'ailleurs très interpellée par le relevé des sujets faisant l'objet de contes-

tations: l'évolution des espèces et l'origine de la vie et de l'univers; les différents registres de discours et types de vérités; les rapports à l'autre dans ses différences culturelles, ethniques ou religieuses; l'orientation sexuelle et l'identité de genre; l'égalité entre les humains; les totalitarismes et la démocratie. Ces questionnements sont de plus en plus fréquents dans le débat public et nos enseignants doivent pouvoir les aborder avec discernement, respect et neutralité, mais aussi avec sérénité.

Maintenant que la problématique a été objectivée par une étude propre à la Fédération Wallonie-Bruxelles, il faut travailler sur des outils et des formations permettant de ne plus laisser les enseignants en désarroi éducatif face à des questions ou des faits de la part de leurs élèves. À cet égard, vous avez annoncé que le SGI a émis plusieurs recommandations au gouvernement: instaurer des formations et favoriser la participation des enseignants à des formations professionnelles continuées disciplinaires et interdisciplinaires liées à la contestation des savoirs; centraliser sur le portail [www.e-classe.be](http://www.e-classe.be), pour chaque discipline, les ressources actualisées issues des mondes associatif et culturel; produire pour les enseignants des ressources spécifiques aux savoirs faisant l'objet d'une autocensure et d'une contestation. Vous avez donc demandé au SGI, avec l'appui du Service général du numérique éducatif (SGNE), d'entamer le processus d'élaboration de ces ressources.

Pourriez-vous faire le point sur les travaux de l'administration à ce sujet? Quelles mesures concrètes seront-elles entreprises pour mieux outiller les enseignants confrontés à ce phénomène? Quand pouvons-nous espérer voir de telles mesures?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – La méthode suivie par le SGI reposait sur trois grandes étapes, la première consistant en une enquête préliminaire en ligne consacrée à la nécessaire collecte des adresses électroniques professionnelles des enseignants concernés, c'est-à-dire les enseignants dispensant les cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC), de religion, de morale, de sciences et d'histoire en sixième année primaire et en troisième et sixième années secondaires dans l'ensemble des écoles. Ensuite, l'enquête principale, toujours en ligne, a été menée auprès des directions et des enseignants. Enfin, une troisième enquête a permis d'interroger des enseignants dispensant les cours concernés par la mission et issus d'un échantillon d'écoles représentatif des différentes zones d'enseignement. Ces personnes ont été rencontrées en présentiel dans le cadre d'un entretien à visée qualitative.

Je ne suis pas en mesure de comparer les méthodes respectives du SGI et du CAL, mais je constate que l'enquête du SGI a été adressée à tous les enseignants des disciplines concernées, tandis que celle du CAL s'est déroulée sur une base volontaire. En outre, l'enquête du CAL reposait exclusivement sur une enquête en ligne, à laquelle ont répondu environ 300 enseignants volontaires, tandis que

celle en ligne du SGI a concerné 2 289 enseignants, dont 134 ont ensuite été interrogés lors des entretiens. Par ailleurs, le SGI n'a pas récolté les noms des enseignants. Le seul lien demandé était celui de l'école. L'identification était possible lorsque l'entretien qualitatif concernait une discipline enseignée par un seul professeur, mais les inspecteurs n'ont jamais relevé cette donnée.

En ce qui concerne une concentration supposée des faits dans certaines écoles, communes ou réseaux, l'enquête du SGI n'a établi aucune comparaison entre réseaux ou entre écoles, ni aucune analyse de la répartition spatiale du phénomène. De plus, il n'est pas possible d'établir un lien entre le fait que 90 % des participants à l'enquête du CAL étaient issus de WBE et l'idée que l'autocensure y serait plus importante.

Quant aux outils qui seront mis à la disposition des enseignants, mes services recensent actuellement les ressources disponibles sur le portail [www.e-classe.be](http://www.e-classe.be); ces ressources pourraient répondre aux besoins exprimés par les enseignants. Cette phase devrait être terminée au mois de janvier 2023; les listes des ressources seront alors publiées sur le portail. Ensuite, les savoirs contestés et les problèmes non résolus par la première étape des travaux feront l'objet de la production de ressources spécifiques en vue de combler les lacunes identifiées. Ces ressources seront publiées progressivement sur le portail à partir du mois de juin 2023.

Par ailleurs, à ma demande, l'Institut interréseaux de la formation professionnelle continue (IFPC) a répertorié, parmi l'offre de cette année scolaire, les formations qui couvrent les champs visés par l'enquête du SGI. J'ai également chargé l'IFPC de s'atteler à la création de nouvelles formations répondant aux besoins des enseignants par rapport à l'autocensure.

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Notre enseignement se doit d'ouvrir l'esprit critique de nos jeunes. Il est possible d'ouvrir des débats dans chaque cours, qu'il s'agisse des cours d'EPC, de morale ou de religion, mais aussi des cours d'histoire, de sciences, de français, du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) ou encore du nouvel enseignement centré sur l'apprenant (ECA). L'EPC a besoin de vrais espaces de dialogue pour penser, se décentrer et débattre dans le respect et avec un encadrement professionnel garant de la sérénité. Nous nous devons d'aider les enseignants en les formant et en les outillant au mieux, comme vous avez commencé à le faire, Madame la Ministre, pour leur permettre d'exercer pleinement leur métier avec leur liberté pédagogique et leur liberté d'expression, sans s'autocensurer et en apprenant le respect de l'autorité, mais toujours dans un dialogue constructif avec les élèves.

Je note que le recensement des ressources sur [www.e-classe.be](http://www.e-classe.be) sera terminé pour la fin du mois de janvier, que de nouvelles ressources seront disponibles pour la fin du mois de juin et que les formations ont été recensées. Il faudra impérativement en informer les enseignants, sans quoi cette mesure n'aura pas de sens.

## **2.2 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Évaluation du dispositif d'encadrement différencié»**

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Madame la Ministre, je vous ai déjà interrogée à plusieurs reprises concernant l'évaluation du dispositif d'encadrement différencié. Aujourd'hui, je désire faire à nouveau le point avec vous sur ce dossier.

Dans votre dernière réponse, vous disiez que le dernier rapport d'évaluation triennal déposé en mai 2021 par la Commission de pilotage du système éducatif (Copi) n'était pas une évaluation valable de l'efficacité du dispositif de l'encadrement différencié. Votre intention n'était dès lors pas de réformer ce dispositif sur cette seule base, car il faudrait, toujours selon vous, d'abord passer par une réforme de la manière de l'évaluer. Le protocole d'accord sectoriel de l'enseignement reprend d'ailleurs l'engagement de mener à bien cette évaluation qualitative, qui est très attendue, notamment par les organisations syndicales.

En juillet dernier, vous attendiez toujours les propositions de votre administration concernant les nouvelles modalités de l'évaluation qualitative à réaliser à partir de 2023. Vous m'aviez alors invitée à vous réinterroger lors de la rentrée scolaire.

Disposez-vous à présent d'une proposition de votre administration par rapport à la méthodologie pour évaluer qualitativement ce dispositif? Dans l'affirmative, pourriez-vous la présenter? Quels seront les indicateurs qualitatifs à y intégrer? Cette évolution dans les méthodes d'évaluation ne nécessite-t-elle pas une modification décrétable? Dans l'affirmative, selon quel calendrier?

**Mme Caroline Désir,** ministre de l'Éducation. – La dernière négociation sectorielle s'est en effet emparée du sujet de l'évaluation qualitative du dispositif de l'encadrement différencié. L'application de cet engagement a également été intégrée dans les procédures de suivi de cette évaluation.

Cette mesure est donc désormais reprise dans un tableau contenant des dizaines d'actions de diverses natures à mener par l'administration, les chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence et/ou les groupes de travail à créer, avec évidemment une charge de travail supplémentaire pour les différents intervenants.

Compte tenu de ce contexte, je suis obligée de classer par ordre de priorité les actions à mener par mon administration et, dans le cas précis qui nous occupe, de lui laisser un temps suffisant pour me transmettre ses propositions méthodologiques avant de les soumettre à la concertation. Ce n'est évidemment qu'après toutes ces étapes que nous pourrions adapter le cas échéant le cadre décrétable.

Malheureusement, Madame la Députée, il n'est donc pas possible de vous répondre dans l'immédiat sur ce que sera ce nouveau dispositif d'évaluation qualitative de l'encadrement différencié. J'attends les propositions méthodologiques de l'administration.

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Je comprends que des actions soient prioritaires, car les demandes sont nombreuses, lesquelles sont d'ailleurs reprises dans le protocole d'accord sectoriel. Madame la Ministre, je ne manquerai pas de vous réinterroger ultérieurement sur le même sujet.

**2.3 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Gel des normes de comptage pour l'année scolaire 2022-2023 pour les écoles directement ou indirectement touchées par les inondations de juillet 2021»**

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Madame la Ministre, de manière exceptionnelle, un nouveau gel des normes de comptage a été octroyé par votre gouvernement pour cette nouvelle année scolaire 2022-2023 aux écoles touchées directement ou indirectement par les inondations.

Pour l'enseignement maternel, il est permis aux directions des écoles d'adapter, durant le mois de septembre 2022, l'encadrement maternel de leur implantation dès que le nombre d'élèves régulièrement inscrits permet d'obtenir un nouveau cadre plus favorable que celui attribué au 29 août 2022.

Pour l'enseignement primaire, il a été décidé d'octroyer automatiquement aux écoles, à la date du 29 août 2022, une compensation pour la moitié de la perte d'encadrement qu'elles auraient subie pour toute l'année scolaire 2022-2023. Il a aussi été de mettre les implantations concernées en situation de recomptage «forcé» si, au 1<sup>er</sup> octobre 2022, l'école récupère des élèves par rapport au 15 janvier 2022 et si ce nouveau comptage est plus intéressant que les périodes obtenues par dérogation.

Pour l'enseignement secondaire, les mêmes mesures ont été décidées concernant la perte du nombre total de périodes professeurs (NTPP).

Ainsi, 38 écoles primaires ordinaires, neuf écoles secondaires ordinaires et quatre écoles d'enseignement spécialisé sont reprises dans la liste des écoles qui ont été retenues pour le prochain gel partiel des normes de comptage.

Vous avez précisé que, même si l'analyse qui avait présidé à l'adoption de ces mesures avait été faite de manière très approfondie, la situation à la rentrée 2022 des quelques écoles les plus en difficulté pouvait avoir été sous-estimée sur la base des données disponibles. La Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) a donc prévu de réexaminer ces situations avec une attention particulière dans le courant du mois de septembre 2022. Vous avez indiqué qu'une école, si elle s'estimait lésée par la mesure ou insuffisamment soutenue par celle-ci, pouvait évidemment s'adresser à la DGEO, en mettant en avant les arguments dont elle dispose.

Depuis notre dernière discussion sur ce sujet en juillet dernier, d'autres écoles se sont-elles signalées auprès de la DGEO et ont-elles eu droit à cette mesure de dérogation? Combien d'écoles primaires et secondaires ont-elles fait l'objet d'un

recomptage «forcé» à la hausse qui leur soit bénéfique? Pourriez-vous refaire le point concernant les écoles maternelles et les écoles d'enseignement spécialisé concernées?

Comment le gel partiel de ces normes de comptage sera-t-il officialisé? Un projet de décret est-il nécessaire et déjà en cours de rédaction?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Depuis la rentrée, trois écoles fondamentales se sont signalées par diverses voies au cabinet. Pour chacun de ces dossiers, j'ai immédiatement demandé une analyse complémentaire de la situation à la DGEO. Sur cette base, deux écoles ont reçu des moyens complémentaires au 1<sup>er</sup> octobre: l'une a reçu douze périodes d'instituteur primaire pour décharger le directeur de sa charge de classe, l'autre a reçu un mi-temps d'instituteur maternel.

Je ne dispose pas des informations concernant les éventuels recomptages «forcés» à la hausse sur la base de la population au 1<sup>er</sup> octobre, puisque ceux-ci sont encore en cours au sein de l'administration.

Le décret-programme qui accompagnera le budget ajusté 2022 pourra servir de support à l'éventuelle base réglementaire spécifique à donner à ces décisions du gouvernement.

**Mme Stéphanie Cortisse (MR)**. – Effectivement, Madame la Ministre, vous aviez procédé par décret-programme l'année passée; vous pourrez dès lors faire de même cette année. Je vous réinterrogerai pour savoir quelles écoles ont bénéficié d'un recomptage à la hausse.

Je suis souvent interpellée par des écoles qui ont été directement ou indirectement touchées par les inondations et qui éprouvent toujours des difficultés. Je tenais à vous remercier vivement, ainsi que votre cabinet, pour votre disponibilité et votre efficacité dans le traitement des dossiers lorsque je vous transmets les demandes des écoles par courriel. L'envoi par courriel est plus simple que par la voie des questions écrites.

La situation de ces écoles nécessite un suivi rapproché. En effet, plusieurs d'entre elles, fortement sinistrées, n'ont pas encore pu entamer leurs travaux de rénovation ou de reconstruction, car elles attendent toujours un mécanisme spécifique. Le premier mécanisme qu'a annoncé le ministre Daerden, notamment pour la location de conteneurs et la réalisation de petits travaux, a été mis en œuvre. En revanche, le deuxième mécanisme spécifique, pour les travaux lourds de reconstruction et de rénovation, n'est toujours pas effectif. Dans certaines écoles, les cours sont toujours donnés soit dans des conteneurs soit, puisque ces derniers coûtent cher, dans des locaux sinistrés. Ce n'est pas l'idéal, ni sur le plan pédagogique ni pour le bien-être des élèves et des enseignants.

Si je vous interroge, Madame la Ministre, et pas uniquement le ministre Daerden, c'est qu'une telle situation décourage certains parents d'inscrire leurs enfants dans ces écoles en attendant les travaux de rénovation ou de reconstruction. Or, ces écoles seront doublement pénalisées si elles perdent à l'avenir de l'encadrement. Il est donc nécessaire d'avancer sur la mise en œuvre de ce deuxième mécanisme, et je compte sur vous pour en parler avec le ministre Daerden.

#### ***2.4 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Prêt de locaux des écoles et des centres de dépaysement et de plein air (CDPA) pour l'organisation de camps de jeunesse et sportifs à la suite de la réforme des rythmes scolaires»***

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Une des législations majeures, adoptée au cours de la dernière session, fut le décret du 31 mars 2022 relatif à l'adaptation des rythmes scolaires annuels dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit et de promotion sociale et aux mesures d'accompagnement pour l'accueil temps libre (décret «Rythmes scolaires»).

Bien qu'elles ne figurent pas en tant que telles dans ce décret, la ministre Valérie Glatigny a adopté des mesures pour conserver au maximum l'accessibilité et l'offre en matière de jeunesse et de sport. Ainsi, une enveloppe annuelle de 1,5 million d'euros est dédiée en 2022 et 2023 aux travaux nécessaires aux infrastructures: 1,25 million d'euros est prévu pour les groupes locaux des mouvements de jeunesse, 110 000 euros sont affectés à l'ASBL Atouts Camps et 140 000 euros sont dévolus à l'action sportive locale. Je rappelle également que les initiatives qu'a prise le ministre-président Pierre-Yves Jeholet afin de mobiliser les gouverneurs des provinces et les bourgmestres pour rechercher des solutions complémentaires pour le secteur de la jeunesse, notamment pour trouver de nouveaux endroits de camp.

Avec mon groupe, nous avons par ailleurs insisté sur la mobilisation des écoles et des centres de dépaysement et de plein air (CDPA) pour prêter leurs locaux et terrains disponibles aux mouvements de jeunesse et aux clubs sportifs durant les périodes de congés.

Madame la Ministre, vous avez affirmé travailler avec votre collègue Frédéric Daerden, ministre des Bâtiments scolaires, sur ce dossier. Lors de la réunion du 7 juin dernier de notre commission, vous avez annoncé que neuf des dix CDPA sont opérationnels et accueillent déjà des mouvements de jeunesse, des associations de jeunesse ou des opérateurs sportifs, suivant des modalités diverses. De plus, sur ces dix sites, deux peuvent d'ores et déjà être mis à la disposition des camps organisés sous tentes.

Vous avez ajouté que les CDPA, en dehors des périodes scolaires, étaient toutefois régis par la législation wallonne relative au tourisme. Vous deviez dès lors

procéder, en collaboration avec la ministre wallonne Valérie De Bue, à l'élaboration de dérogations qu'il conviendra de solliciter auprès du pouvoir de tutelle pour autoriser des occupations, comme des camps scouts. En parallèle, vous étudiez l'état de certains bâtiments pour envisager les éventuelles rénovations à effectuer d'ici l'année prochaine.

Enfin, vous avez signalé un problème organisationnel puisque les cuisines ne peuvent être utilisées que par le personnel agréé par l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA).

Pourriez-vous refaire le point sur la mise à disposition des CDPA pour l'organisation de camps de jeunesse et sportifs? Tous les problèmes que je viens d'évoquer ont-ils été résolus?

Par ailleurs, vous avez signalé préparer, avec le ministre Daerden, une circulaire destinée aux écoles pour les encourager à mettre leurs infrastructures à la disposition des mouvements de jeunesse, en vue des prochaines vacances d'été 2023. La circulaire 8646 est effectivement parue le 22 juin dernier. Son objectif «est, d'une part, d'encourager la mise à disposition d'espaces scolaires et la mise en contact des établissements et mouvements de jeunesse à cette fin et, d'autre part, d'apporter une première cartographie des établissements ouverts à pareilles mises à disposition». Vous y invitiez les écoles à vous communiquer, pour le 30 septembre dernier au plus tard, leurs disponibilités via un formulaire en ligne.

Pourriez-vous faire le bilan de cette initiative? Combien d'écoles ont-elles complété ce formulaire en ligne? Combien ont-elles fait part de leurs disponibilités? Combien de semaines de camps de jeunesse seraient-elles couvertes? Ces données ont-elles déjà été communiquées aux mouvements de jeunesse?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Depuis plusieurs années, les CDPA accueillent les mouvements de jeunesse durant les périodes des vacances scolaires. Il peut s'agir de camps de vacances pour les jeunes ou de formations pour les animateurs. La collaboration demandée concrétise une réalité existante et représente pour nous une opportunité de formaliser et d'étendre cette offre de manière structurelle. Les conclusions du travail d'analyse législatif doivent encore nous parvenir. Nous suivons le dossier de près.

L'administration ne m'a pas encore donné le bilan relatif à la circulaire 8646 pour encourager la mise à disposition d'espaces scolaires et la mise en relation entre les établissements et les mouvements de jeunesse. En effet, Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) a demandé une prolongation jusqu'au 17 octobre, qui lui a été accordée, afin de poursuivre l'investigation auprès de ces écoles. La Direction générale des infrastructures (DGI) transférera ensuite les informations au service jeunesse de l'Administration générale de la culture (AGC) pour les communiquer aux mouvements de jeunesse. Mes collègues à

l'initiative de cette circulaire, MM. Jeholet et Daerden ainsi que Mme Glatigny, seront plus à même de répondre à vos questions dans le détail.

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – À la suite de l'allongement des congés de détente et d'automne, qui entraîne une diminution corrélative des vacances d'été, les secteurs du sport et de la jeunesse courent un risque de pénurie, que ce soit au niveau de l'encadrement, de l'équipement ou des infrastructures. C'est la raison pour laquelle tous les membres du gouvernement doivent collaborer pour trouver des solutions pour ces secteurs inévitablement touchés par la réforme des rythmes scolaires.

En ce qui concerne la mobilisation des écoles, Madame la Ministre, je m'étonne que vous ne nous donniez pas de premiers chiffres, car ma collègue Marie-Martine Schyns a obtenu des réponses du ministre-président lors de la dernière réunion de la commission des Affaires générales. Ces chiffres ne sont pas définitifs puisque l'appel est effectivement prolongé jusqu'au 17 octobre. Les premiers chiffres, qui font état d'une vingtaine de réponses, sont décevants. Cela ne représente même pas 1 % de nos 2 500 écoles. Je vous remercie donc d'avoir prolongé le délai. Les écoles doivent en effet être solidaires et contribuer à l'effort collectif. Leurs élèves fréquentent les mouvements de jeunesse.

Au-delà du fait d'avoir rendu le formulaire accessible plus longtemps sur le site, vous n'avez pas diffusé de nouvelle circulaire pour prévenir les établissements. Une simple prolongation de deux semaines ne me semble pas suffisante. Il vous faut à nouveau communiquer vers les écoles; il faut une nouvelle fois insister auprès d'eux sur l'importance de mettre leurs bâtiments et leurs espaces à la disposition des mouvements de jeunesse.

### ***2.5 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Suivi des résultats des épreuves certificatives externes de 2022»***

### ***2.6 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Résultats des épreuves externes certificatives du certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) et du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) de juin 2022»***

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Madame la Ministre, lors de la réunion du 13 septembre 2022 de notre commission, vous avez détaillé les résultats du certificat d'études de base (CEB) pour l'année scolaire 2021-2022. Par contre, les résultats du certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) et du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) n'étaient pas encore tous disponibles: ils devaient l'être pour la fin de septembre. Il était également trop tôt pour obtenir un bilan des perturbations causées par la grève du 20 juin 2022 sur l'organisation des épreuves certificatives externes, les ser-

vices de l'administration ne pouvant comparer les taux d'absentéisme que lorsqu'ils disposeraient des derniers résultats des épreuves du CE1D et du CESS.

Quels sont les taux de réussite du CE1D et du CESS pour 2022? Pourriez-vous les comparer aux résultats de 2021 et de 2019, sachant que ces épreuves n'ont pas eu lieu en 2020 en raison de la crise sanitaire? Quelles conclusions en tirez-vous pour les apprentissages et le retard scolaire dû à la crise sanitaire?

Êtes-vous à présent en mesure de faire le bilan des perturbations engendrées par la grève nationale du 20 juin 2022 sur la passation des épreuves du CEB et du CE1D qui se tenaient ce jour-là? Combien d'élèves ne se sont-ils pas présentés et combien ont-ils pu présenter des justificatifs correspondant à des circonstances exceptionnelles?

**Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés).** – Dans la presse, nous avons pu prendre connaissance de nombreux résultats. Outre les chiffres officiels, Madame la Ministre, je souhaitais entendre votre analyse des constats ainsi que votre réaction face à l'analyse du directeur général du Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC).

Sachant que la récolte des données pour les épreuves du CE1D et du CESS a toujours posé des problèmes, pouvez-vous indiquer précisément combien de données vous avez reçues des écoles secondaires? Confirmez-vous les chiffres publiés dans «*La Libre Belgique*» du 30 septembre? Pouvez-vous nous les détailler, matière par matière, tant pour le CE1D que pour le CESS? Quelle est votre analyse de la chute vertigineuse des résultats, alors que vous aviez annoncé que les épreuves avaient été rédigées sur la base des essentiels? Pouvez-vous décliner ces résultats par zone d'enseignement? Les statistiques permettent-elles d'établir une corrélation avec la pénurie d'enseignants qui s'est manifestée ces deux dernières années dans ces mêmes zones?

D'après vous, quelles sont les causes de cette évolution? Est-ce la qualité des épreuves, le degré de difficulté, la situation de pandémie et l'impact de l'absence des élèves et d'enseignants non remplacés? Est-ce plutôt ce que le directeur général du SeGEC qualifie de «saut conceptuel», surtout en mathématiques et en sciences où il faut passer de données concrètes à l'abstraction? Est-ce la transition entre les enseignements primaire et secondaire, avec d'un côté des instituteurs et de l'autre des titulaires de l'agrégation de l'enseignement secondaire inférieur (AESI), à l'instar du problème de transition entre l'enseignement secondaires inférieur et supérieur ou entre l'enseignement secondaire et les études supérieures?

Sachant que ces épreuves ne représentent qu'une partie des cours évalués en deuxième ou en sixième année secondaire et donc qu'une partie des éléments pris en compte par les conseils de classe, les résultats des épreuves externes certificatives ont-ils eu un impact sur la réussite globale des élèves concernés?

Est-ce que les nouveaux référentiels adoptés en juin dernier et rédigés par année ont bien traité la transition entre la fin de l'enseignement primaire et le degré inférieur du secondaire?

Dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE) modifiée par la ministre Valérie Glatigny – réforme à laquelle vous avez inévitablement participé –, le décret modifiant le décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants, qui a été adopté en 2021 et qui sera mis en œuvre lors de la prochaine année académique, y consacre-t-il des points d'attention?

La Commission de pilotage du système éducatif (Copi), où vous êtes représentée, a-t-elle fourni des pistes de solution pour que les résultats progressent lors des épreuves de juin 2023?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – L'amélioration sensible des grilles d'encodage et plus généralement de la procédure de récolte des résultats a permis une augmentation du taux de recueil de données pour les épreuves du CE1D et du CESS. Ce taux s'élève en moyenne à 98,5 % pour la session de juin 2022.

Le taux de réussite s'élève, pour le CE1D 2022, à 48,9 % en mathématiques; il était de 51,1 % en 2021 et de 54 % en 2018. Il est de 81,2 % en français cette année, contre 87,1 % en 2021 et 78,8 % en 2018; il est de 48,8 % en sciences contre 76,2 % en 2021 et 54,4 % en 2018; il est de 70 % en langues modernes contre 64,8 % en 2021, et 55,3 % en 2018. Le taux de réussite du CESS 2022 s'élève, quant à lui, à 81,5 % en histoire; c'était 87,2 % en 2021. Nous notons 82,8 % en français dans l'enseignement de transition – c'était 88,6 % en 2021 – et 66,5 % en français dans l'enseignement de qualification, contre 78,5 % en 2021.

Les résultats par zones ne sont pas encore disponibles. Je ne peux donc pas les corrélérer avec la pénurie d'enseignants.

Les données que je viens de vous fournir indiquent déjà que les taux de réussite ont baissé pour toutes les disciplines, à l'exception des langues modernes du CE1D pour lesquelles le taux de réussite augmente depuis 2018. Il n'est pas possible de déterminer avec certitude si la baisse générale est entièrement liée à la crise sanitaire, même si les nombreuses ruptures dans la fréquentation scolaire ont inévitablement joué un rôle. Il est probable que les différences de résultats soient le fruit de plusieurs facteurs, sans qu'il soit possible d'évaluer précisément l'impact de chacun d'entre eux.

Le saut conceptuel en mathématiques, évoqué par le directeur général du Se-GEC, est effectivement cité depuis de nombreuses années, pour expliquer la différence assez importante entre les résultats du CEB et du CE1D. En tout état de cause, outre les dispositifs de soutien instaurés pour limiter les effets de la crise

sanitaire, plusieurs mesures ont été prises en 2022 afin d'éviter de pénaliser les élèves lors des délibérations. Je rappelle que le jury d'école ou le conseil de classe disposait d'un outil de calcul de scores indicatifs, permettant de neutraliser certaines questions au regard de la matière réellement vue en classe. Il est certain que les résultats des épreuves externes certificatives ont un impact sur la réussite globale des élèves concernés. En effet, la réglementation prévoit qu'en cas de réussite à l'épreuve, le jury d'école ou le conseil de classe doit obligatoirement considérer que l'élève a atteint la maîtrise des compétences visées. Par contre, en cas d'échec, il peut estimer que l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas participé à l'épreuve maîtrise néanmoins les compétences et les savoirs visés. Il fonde alors sa décision sur les bulletins ou sur tout autre élément qu'il estime utile en la matière.

Dans la perspective des futures évaluations externes certificatives, à l'aune de l'application progressive du tronc commun, je tiens à vous rassurer, Mesdames les Députées. Le processus de rédaction des nouveaux référentiels a bien tenu compte de la transition entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. La recherche d'une cohérence verticale visait précisément à assurer une continuité explicite entre les années d'études. Cela fait en effet de nombreuses années que ce saut conceptuel est souligné comme une des difficultés expliquant ces différences de résultats.

Ces points d'attention continueront à faire l'objet d'une réflexion au sein du nouvel organe que constitue la Commission de coordination de la formation initiale des enseignants (COCOFIE). Des représentants de l'enseignement obligatoire désignés par la Copi sont associés à ces travaux.

Enfin, concernant le bilan des perturbations engendrées par la grève nationale du 20 juin dernier, le nombre d'élèves de sixième année primaire absents aux épreuves du CEB est légèrement plus élevé pour les deux domaines évalués le lundi 20 juin que pour les autres domaines. Il s'agit cependant d'une différence inférieure à 100 élèves. La même tendance est observée pour les élèves concernés par les épreuves du CE1D. Il y a eu 198 élèves absents de plus le jour de l'épreuve de mathématiques que le jour suivant. Aucune épreuve du CESS ne se déroulait le 20 juin 2022.

Pour rappel, la circulaire 8625 portant sur les précisions quant à l'organisation des épreuves externes certificatives de juin 2022 précisait les mesures à prendre en cas de grève, amenant l'élève à être absent en tout ou en partie à l'épreuve.

Les services de l'administration ne disposent pas de données, ni sur la justification des absences ni sur le fait qu'elles aient été considérées par l'école comme justifiées ou non. Nous avons connu une légère augmentation d'absences, sans qu'elle soit dramatique pour autant.

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Je vous remercie pour ces chiffres, Madame la Ministre. Je note que les résultats du CESS sont bien plus faibles que ceux de l'année passée. Je remarque également que ceux du CE1D sont encore pires, surtout dans certaines matières où la moitié des élèves seulement ont réussi les épreuves.

J'estime que, comme pour le CEB, il est nécessaire de disposer des taux de réussite par déciles comparés aux autres années pour mesurer plus précisément l'ampleur du phénomène. Je ne manquerai pas de déposer une question écrite à ce sujet.

Ces résultats confirment qu'il existe un véritable problème lors de la transition entre les enseignements primaire et secondaire. L'adoption des nouveaux référentiels devraient y remédier, mais ces derniers n'entreront en vigueur que progressivement. Il faudra être vigilant. Cela démontre aussi l'utilité de maintenir l'épreuve externe certificative du CEB en fin de sixième année primaire. Les élèves qui passaient leur CE1D en juin 2022 n'étaient autres que ceux pour qui le CEB a été annulé à cause de la crise sanitaire en juin 2020. Ces élèves n'ont donc jamais passé d'épreuve externe certificative auparavant et cela explique peut-être les échecs. Cela démontre toute l'utilité du CEB, car le passage d'une telle épreuve représente un apprentissage en soi.

Enfin, à la suite de la grève du 20 juin, le taux d'absentéisme habituel n'a que faiblement augmenté. Toutefois, il est inadmissible qu'un élève ne puisse pas participer à un examen à cause d'une grève.

**Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour tous ces éléments de réponse, clairs, concrets et précis. Je ne manquerai pas de vous interroger à nouveau sur les informations dont vous ne disposez pas encore. Toutes ces réponses sont très préoccupantes. Même si certains prétendent qu'il n'existe pas de génération sacrifiée à cause de la Covid-19, nous nous rendons compte que l'impact de la crise sanitaire perdurera pendant des années, non seulement sur la santé mentale, mais aussi sur la maîtrise de certaines matières. C'est très inquiétant, car, aujourd'hui, des élèves de deuxième ou troisième année secondaire n'ont pas acquis certaines matières et risquent d'accumuler des échecs jusqu'à la fin de leurs études, au-delà de l'année de rhétorique.

Sur le terrain, les enseignants mesurent la difficulté, car ils se rendent compte que certaines bases ne sont pas maîtrisées. Dès lors, il y a lieu de renforcer la remédiation pour la génération «Covid-19». Aujourd'hui, de nombreux professeurs bénévoles tentent, en dehors de leurs heures de cours, de récupérer les élèves qui ont lâché prise en cours de route. Il faut renforcer la remédiation dans l'enseignement secondaire pour rattraper les retards dus à la Covid-19.

## ***2.7 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Résultats de l'enquête du Progress in International Reading Lite-***

*racy (Programme international de recherche en lecture scolaire, PIRLS) pour l'année 2021»*

**2.8 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Suivi de la résolution visant à promouvoir la lecture à l'école, avec les partenaires culturels et en famille»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés).** – Après de nombreux débats et de nombreuses auditions, le Parlement a adopté, le 9 mars 2021, la résolution visant à promouvoir la lecture à l'école, avec les partenaires culturels et en famille. Le texte compte huit recommandations.

Dans la première recommandation, le Parlement demande au gouvernement de proposer aux écoles de l'enseignement obligatoire, en privilégiant les premières années de l'enseignement primaire, différents outils de promotion de la lecture, tels que le programme français «Silence, on lit!», dont les équipes éducatives puissent se saisir et de proposer un accompagnement pour mener à bien ces projets. Dans la troisième, il lui demande de sensibiliser les équipes éducatives à l'importance de la lecture. Dans la sixième, il s'agit d'organiser une campagne d'information dans les écoles sur l'existence de la plateforme Lirtuel et d'enrichir cette plateforme avec des vidéos dans lesquelles des personnalités et des citoyens partagent leurs expériences de lecture. Dans la septième, le Parlement demande au gouvernement de favoriser les collaborations entre les écoles et les acteurs culturels, notamment les bibliothèques. Enfin, la huitième est d'amender le Plan «Lecture» et d'établir un suivi annuel des actions de ce plan.

Un an et demi s'est écoulé depuis l'adoption de la résolution. Madame la Ministre, je souhaite donc que vous fassiez le bilan de la situation actuelle. Pouvez-vous faire le point sur chacune de ces recommandations? Avez-vous proposé aux écoles de nouveaux outils pour promouvoir la lecture? Avez-vous mené une campagne de sensibilisation des enseignants? Avez-vous organisé une campagne d'information sur l'existence de la plateforme Lirtuel, éventuellement en partenariat avec la ministre Linard? Par quelles voies avez-vous favorisé les collaborations avec les bibliothèques? Où en êtes-vous dans le suivi annuel du Plan «Lecture»?

Par ailleurs, la dernière enquête du *Progress in International Reading Literacy (PIRLS)* s'est déroulée du 19 avril au 31 mai 2021. L'objectif de l'étude est de mesurer le niveau de compétence en lecture des élèves et d'appréhender les éléments qui rendent compte des performances observées dans les différents pays. Le but est d'identifier les leviers potentiels.

En 2018, la Flandre s'était classée à la 32<sup>e</sup> place sur 45 pays. Votre homologue flamand a déclaré le 20 septembre qu'il se donnait dix ans, avec son collègue

responsable de la Culture, pour que la Flandre réintègre le top 5 des pays les mieux classés selon le niveau de compétence en lecture des élèves. Dès lors, le gouvernement flamand va injecter durant la présente législature 2,5 millions d'euros pour faire en sorte que les Flamands retrouvent le plaisir d'ouvrir un livre, un journal ou une bande dessinée.

Avez-vous déjà reçu les premiers résultats de l'enquête du PIRLS pour l'année 2021? Qu'en ressort-il pour l'essentiel? L'enquête de l'année 2016 laissait entrevoir une baisse des résultats par rapport à l'année 2011. La barre a-t-elle été redressée, même si les premières mesures du Pacte pour un enseignement d'excellence n'ont pas encore produit leurs effets?

Au regard des résultats de lecture en français au certificat d'études de base (CEB), au certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) et au certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) pour l'année 2022, quelle est votre stratégie pour améliorer le niveau de lecture des jeunes et, surtout, pour entretenir le plaisir de la lecture?

Sur votre budget propre, quelles actions avez-vous menées en 2021 et 2022 concernant la lecture? Dans le cadre du conclave budgétaire, quelles propositions visent-elles à amplifier les opérations existantes pour promouvoir la lecture? Certaines associations qui œuvrent en la matière vous ont contactée cette année, mais elles ont reçu une fin de non-recevoir. Qu'en est-il? Quel est l'apport concret des référentiels du tronc commun pour l'apprentissage de la lecture?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Le Plan «Lecture» prévoit un suivi de la mise en œuvre du contrat de filière du livre, lequel propose de placer le livre et les pratiques de lecture à l'intersection des compétences des différents pouvoirs publics concernés. Les moyens alloués à ce plan, à savoir 100 000 euros inscrits au budget de la culture, ont été inclus au budget prévu pour la réalisation des actions inscrites dans le contrat de filière du livre. Dans ce cadre, le Plan «Lecture» lancé en 2015 sera évalué et éventuellement amendé afin de répondre à de nouveaux défis. À l'heure actuelle, sur les 30 propositions du Plan «Lecture», 18 sont totalement réalisées, 10 sont en cours de réalisation ou sont partiellement réalisées et 2 ont été supprimées.

La plupart des mesures qui bénéficient de subventions ponctuelles ou de conventions font l'objet d'un contrôle administratif et financier, notamment afin de vérifier la réalisation des missions. Dans le cadre du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA), des financements complémentaires ont été consacrés à la pérennisation et au développement du parcours de lecture, et ce, en collaboration avec l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE).

Par ailleurs, lors de la rentrée de 2023, le réseau des bibliothèques publiques offrira un livre, ainsi que des outils de médiation, aux élèves de première année primaire. Des négociations sont aussi en cours pour attribuer un financement

complémentaire à l'appel à projets «Fureur de lire/Plan "Lecture"» qui soutient chaque année des initiatives communes à au moins deux acteurs des secteurs visés par le Plan «Lecture», à savoir les secteurs de l'enfance, de la culture et de l'éducation, en vue de développer les pratiques de lecture des jeunes âgés de 0 à 18 ans.

La plateforme Lirtuel est référencée sur la plateforme e-classe et les enseignants sont ainsi encouragés à la consulter.

Pour obtenir plus de détails sur les perspectives de communication, Madame la Députée, je vous invite à adresser votre question à la ministre Linard.

Les résultats de l'étude PIRLS ne sont aujourd'hui disponibles pour aucun pays. Aucun résultat ou tendance préliminaire ne sera disponible avant le 13 décembre 2022. La base de données est sous embargo strict jusqu'à cette date. Les résultats de l'enquête, au-delà de constituer un simple classement des pays, servent à nourrir la réflexion et à interroger les méthodes d'enseignement et d'apprentissage de la lecture.

Les épreuves certificatives ne visent pas à obtenir un diagnostic précis sur les difficultés en lecture des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Aussi, l'épreuve relative à l'obtention du CESS en français n'évalue pas de façon spécifique la lecture, mais plutôt la production d'un avis argumenté en réaction à une ou plusieurs opinions.

Toutefois, en octobre 2021, tous les élèves de troisième et de cinquième années primaires et de quatrième année secondaire ont participé à une évaluation externe non certificative en lecture. Cette évolution a débouché sur des pistes didactiques qui envisagent des actions concrètes et des démarches d'apprentissage pour améliorer la maîtrise des compétences ciblées par l'évaluation.

Enfin, le référentiel relatif au français, contrairement au socle de compétences, propose une progression beaucoup plus détaillée qui, d'une part, mobilise les visées connexes à la lecture que sont le parler, l'écouter et l'écrire en renforcement de la lecture et, d'autre part, englobe des savoirs, savoir-faire, compétences et attitudes avec des balises de progression claires. Dans l'intégralité du tronc commun, la lecture s'inscrit dans un processus en spirale qui ne perd pas de vue le plaisir de lire, ce qui est sans doute la meilleure manière de générer des cohortes de lecteurs performants.

**Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés).** – Si cela est possible, je serais intéressée de recevoir une synthèse de l'état d'avancement du Plan «Lecture». Madame la Ministre, vous avez indiqué que certaines mesures étaient opérationnelles et que d'autres étaient encore en cours de réalisation. Je conviens qu'il n'est pas évident de lister toutes ces mesures et de décrire l'incidence de chacune d'elles dans le cadre d'une question orale. Par conséquent, je déposerai une autre question écrite sur le Plan «Lecture».

À ma grande déception, vous n’avez rien dit concernant la première recommandation contenue dans la résolution, qui était de proposer aux écoles des outils spécifiques pour promouvoir la lecture, comme des périodes de dix minutes de lecture en classe ou des initiatives similaires au programme français «Silence, on lit!». La résolution n’a donc pas eu d’effets, à moins que vous ne les ayez pas cités. Quant à la plateforme Lirtuel, j’interrogerai Mme Linard.

Je vous rejoins sur le fait que les classements en tant que tels ne comptent pas. Leur intérêt est avant tout d’identifier les problèmes et d’y remédier. L’ordre du jour de la dernière réunion de gouvernement contenait un point spécifique concernant à l’attribution – je le suppose – d’une mission d’analyse de l’enquête PIRLS à l’Université de Liège (ULiège). En effet, ce sont habituellement les équipes de l’ULiège qui suivent les enquêtes du Programme international pour le suivi des acquis (PISA) et du PIRLS. Je serai donc attentive aux résultats de ces enquêtes quand ils seront divulgués et, surtout, à l’analyse qui les accompagnera.

**2.9 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Opérations “Ouvrir mon quotidien” et «Journalistes en classe”»**

**2.10 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Éducation aux médias et opération “Ouvrir mon quotidien”: enjeux de la lutte contre les fake news»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés).** – À la fin du mois de mai dernier, le Parlement récompensait le meilleur journal entièrement créé par des élèves des sixième année primaire ainsi que première et deuxième années secondaires. Madame la Ministre, vous étiez aux côtés du président du Parlement, M. Rudy Demotte, pour remettre les prix aux lauréats.

Par ailleurs, le 28 juin dernier, vous signiez la circulaire informative 8654 relative aux opérations «Ouvrir mon quotidien» et «Journalistes en classe» dans les écoles fondamentales et secondaires.

Dans le cadre de la Quinzaine de découverte de la presse se déroulant du lundi 3 au vendredi 14 octobre, toutes les écoles fondamentales reçoivent tous les titres de la presse quotidienne francophone destinés à leurs classes de sixième année primaire. Il en va de même pour les élèves des écoles secondaires de tous les réseaux, ordinaire et spécialisé, de plein exercice ou à horaire réduit. Pour continuer à bénéficier gratuitement de ces quotidiens pendant toute l’année scolaire, chaque école doit en faire expressément la demande. Depuis quelques années, les écoles ont aussi la possibilité de s’abonner à la version numérique.

De son côté, l’opération «Journalistes en classe» permet à des enseignants de faire appel à des journalistes professionnels, sans frais et à un moment qui leur

convient le mieux, pour une rencontre avec les élèves. À une époque où les *fake news* et la désinformation abreuvent les réseaux sociaux, abondamment fréquentés par les élèves, ce type d'opération s'intègre parfaitement dans le cadre transversal de l'éducation aux médias.

L'opération «Journalistes en herbe» qui visait, elle, à créer un journal par les classes a-t-elle entre-temps disparu? Je n'en retrouve en effet aucune mention dans la circulaire 8654. Depuis quand existe l'opération «Journalistes en classe»? Combien de classes et d'écoles y ont-elles participé durant les trois dernières années? Avez-vous procédé à une évaluation de cette opération? Combien d'écoles et d'élèves ont-ils participé à cette opération l'an dernier? Je vise ici à la fois l'abonnement durant toute l'année scolaire, les animations organisées par des journalistes et la création d'un journal.

Les demandes évoluent-elles plutôt vers la hausse ou la baisse? Quel budget la Fédération mobilise-t-elle pour soutenir les éditeurs dans le cadre de telles opérations dans les écoles? Ce budget a-t-il augmenté ces trois dernières années? Quels sont les supports dont disposent les enseignants pour animer de telles opérations? Les ressources pédagogiques existent-elles sur e-classe? Quelle est la part de l'éducation aux médias dans les référentiels du tronc commun?

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Pendant cette première quinzaine d'octobre, les élèves des enseignements primaire et secondaire peuvent consulter la presse. Tous les titres de la presse quotidienne leur sont en effet livrés en classe dans le cadre de l'opération «Ouvrir mon quotidien», une initiative en matière d'éducation aux médias à laquelle les écoles peuvent s'inscrire. L'an dernier, plus de 3 500 établissements scolaires francophones ont participé à cette opération. Cette découverte de la presse écrite fournit des outils pédagogiques intéressants. De plus, 594 écoles secondaires et 709 écoles primaires ont choisi de prolonger cette opération durant toute l'année scolaire.

Les objectifs poursuivis par une telle opération sont multiples. Il s'agit d'abord de remettre les élèves en contact avec la presse écrite. C'est d'autant plus important que les réseaux sociaux constituent souvent la première source d'information des jeunes, suivis par l'entourage et la télévision. Or, cet accès à une quantité énorme d'informations signifie également une exposition accrue aux *fake news*, alors que les jeunes reçoivent finalement très peu d'information de la part des médias traditionnels.

Madame la Ministre, avez-vous reçu des demandes de la part d'établissements scolaires pour prolonger cette édition 2022-2023 de l'opération «Ouvrir mon quotidien»? Étant donné que les réseaux sociaux sont la première source d'information des jeunes, ne serait-il pas envisageable d'étendre l'opération «Ouvrir mon quotidien» aux versions numériques des journaux participants? Cette extension permettrait également aux élèves de se familiariser avec les plateformes numériques de la presse écrite. De plus, elle permettrait de conjuguer

l'opération en cours avec l'éducation aux outils de lutte contre les *fake news*, notamment aux outils en ligne.

En ce qui concerne l'éducation aux médias, comptez-vous accroître des synergies entre les ministères de l'Éducation et de la Culture pour mieux préparer les élèves, en particulier ceux de l'enseignement secondaire, au décryptage des sources d'information et des *fake news*?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – L'opération «Journalistes en herbe» est organisée à intervalles réguliers. Évaluée par la cellule Culture-Enseignement, elle est aujourd'hui intégrée au parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA). En 2021-2022, près de 2 000 élèves et 77 enseignants ont participé à cette opération.

De son côté, l'opération «Journalistes en classe» existe depuis plus de 15 ans. Cette opération compte 728 participations pour ces trois dernières années. À l'instar de toutes les opérations menées dans le cadre du décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'éducation aux médias [CSEM] et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Communauté française, cette opération est évaluée de manière permanente par le CSEM, en ce compris sur les aspects budgétaires.

Concernant les autres opérations, 3 531 écoles fondamentales et secondaires ont participé à l'édition 2021 de la Quinzaine de la presse et 1 300 écoles se sont inscrites à l'opération «Ouvrir mon quotidien» durant l'année 2021-2022. S'agissant de son pendant numérique, une opération pilote a été menée durant cette année 2022; 396 classes y ont participé. Un montant de 515 000 euros a été alloué en 2021, sur les budgets de l'enseignement, à l'opération «Ouvrir mon quotidien». Il faut y ajouter les montants relatifs à l'aide à la presse.

Annuellement, le gouvernement réserve en effet une part maximale de 5 % des sommes versées au Centre d'aide à la presse pour soutenir les titres de presse quotidienne, les groupes de titres quotidiens et les groupements d'entreprises de presse qui développent des programmes originaux d'incitation à la lecture du journal, de formation du lecteur à la citoyenneté et d'éducation aux médias.

Concernant en particulier les supports, il existe de nombreux outils et ressources pédagogiques qui sont à la disposition des enseignants en matière d'éducation aux médias, d'informations sur le métier de journaliste ou de lutte contre la désinformation. Ils figurent à la fois sur e-classe et sur le site du CSEM.

À défaut de rendre compte de tous les outils et ressources disponibles, je vous invite, Madame et Monsieur les Députés, à parcourir les plateformes dédiées sur lesquelles vous retrouverez également un document qui énumère tous les objectifs de l'éducation aux médias développés dans les référentiels.

**Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, de nous avoir fourni ces chiffres précis. Force est de constater que ces opérations concernent énormément d'écoles. Je redéposerai une question écrite pour connaître l'évolution du nombre d'écoles participantes au cours des dernières années. Il s'agit de déterminer, en définitive, si les opérations intéressent toujours les mêmes écoles ou si elles s'ouvrent à un nouveau public.

Au regard des réseaux sociaux et des *fake news*, il serait pertinent d'inciter les écoles à participer aux opérations d'éducation aux médias. Pour ma part, il s'agit d'outils très intéressants dont l'utilisation doit être encouragée. Il importe en effet de mieux les faire connaître.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Je vous remercie également, Madame la Ministre, pour les éléments d'information que vous avez partagés avec nous. Pour le reste, je me rallie aux conclusions et à la réplique de Mme Schyns. Ce serait en effet intéressant de déterminer comment évolue le nombre d'écoles participantes et surtout de voir si ces opérations intéressent de nouvelles écoles. De toute manière, je prendrai connaissance de ces informations dans la réponse écrite que vous adresserez à Mme Schyns.

### ***2.11 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Recours contre les décisions de conseil de classe pour la deuxième session»***

**Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés).** – Nous sommes presque à la moitié du mois d'octobre; il serait temps que tous les élèves majeurs et les parents d'élèves mineurs dans l'enseignement secondaire ayant introduit un recours externe contre une décision d'un conseil de classe aient reçu le résultat de leur requête. L'introduction n'étant pas suspensive, les élèves concernés sont restés dans leur classe initiale ou, pire, ils sont restés à la maison.

Madame la Ministre, combien de recours externes de deuxième session ont-ils été introduits auprès de vos services? L'évolution du nombre de recours est-elle significative? Quelle analyse en faites-vous? Tous les recours externes ont-ils été traités? Le cas échéant, quels en sont les résultats? La communication des résultats s'est-elle faite au fur et à mesure ou les conseils de recours attendent-ils la fin des opérations? Lorsque je vous ai interrogée sur les recours de première session, vous m'avez fourni le nombre de recours introduits, mais pas les résultats. Dès lors, pouvez-vous également faire le point sur la première session et dresser un récapitulatif des deux sessions?

**Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation.** – Au terme de l'année scolaire 2021-2022, 358 dossiers de recours ont été introduits après la seconde session. Il ne m'est pas encore possible de vous donner précisément le nombre total de recours de seconde session traités, les conseils de recours siégeant encore en ce moment. Toutefois, leur nombre sera sans doute significativement plus élevé que l'année précédente, car les décisions d'ajournement étaient alors fortement

déconseillées ou même interdites par certains pouvoirs organisateurs en raison de la crise sanitaire.

Les décisions sont communiquées à chaque école au fur et à mesure que les dossiers sont traités. Les conseils de recours pourront dresser un bilan complet des deux sessions de l'année scolaire 2021-2022 au terme de leur siège à travers leur rapport d'activité annuel. Je vous ferai part des principales conclusions dès que ledit rapport sera en ma possession.

**Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés).** – Madame la Ministre, je vous soumettrai une question écrite pour prendre connaissance de l'analyse complète. Quoiqu'il en soit, il existe à l'heure actuelle des situations où des élèves sont en attente, ce qui est problématique. En effet, ces élèves accumulent du retard ou décrochent alors qu'ils traversent déjà une période difficile. Il y a donc vraiment un gros travail à faire de ce côté. La confiance envers les enseignants doit être rétablie pour éviter les situations de ce genre. En outre, il faut éviter que les jeunes décrochent. Le risque des recours qui s'éternisent est de voir des élèves passer entre les mailles du filet et traîner des casseroles tout au long de leur scolarité, ce qui n'est positif pour personne.

***2.12 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Suivi de la résolution relative au soutien déterminé aux “personnes-ressources techniciens numériques” au sein des écoles primaires et secondaires ordinaires et spécialisées de la Fédération Wallonie-Bruxelles»***

**Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés).** – Madame la Ministre, la dernière fois que je vous ai interrogée sur la résolution relative au soutien déterminé aux «personnes-ressources techniciens numériques» au sein des écoles primaires et secondaires ordinaires et spécialisées de la Fédération Wallonie-Bruxelles, adoptée par le Parlement le 21 avril 2021, c'était quelques jours avant la fin de l'année scolaire dernière.

À l'époque, je m'étais réjouie de la mise en route du Comité interréseaux du numérique éducatif (CINE), prévu dans le décret du 25 avril 2019 relatif à la gouvernance numérique du système scolaire et à la transmission des données numériques dans l'enseignement obligatoire. Cet organe de concertation s'est réuni pour la première fois en 2022 – soit près de trois ans après sa création, tout de même. Vous aviez confirmé que la réunion du CINE avait «permis de confirmer la pertinence de trois rôles concomitants: des conseils techno-pédagogiques des réseaux, des délégués référents numériques dans les écoles et du soutien ICT». En revanche, faute de budget, vous n'aviez pas trouvé de solution. De manière constructive, je vous avais invitée à envisager d'autres pistes pour obtenir un soutien, au niveau européen par exemple, car il est primordial d'accorder une aide pour la transition numérique.

Madame la Ministre, de nouvelles réunions sur ce dossier ont-elles eu lieu ou sont-elles programmées pour bientôt, que ce soit le CINE, le Service général du numérique éducatif (SGNE) et la Fédération des coordinateurs ICT des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FICT)?

Avez-vous mis à profit l'été pour explorer la piste que je vous avais suggérée, c'est-à-dire demander un soutien au niveau européen?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Les travaux relatifs à la question des personnes ressources et plus largement au soutien technique aux écoles se poursuivent, avec l'appui combiné de la Direction générale des personnels de l'enseignement (DGPE) et du SGNE. Comme je l'ai déjà annoncé, l'hypothèse de la création d'une fonction de délégué référent numérique ou de soutien ICT dans les écoles est à exclure pour des raisons budgétaires évidentes que vous avez rappelées.

Quant à la traduction en moyens financiers des périodes dévolues aux personnes ressources et de la mutualisation de ces moyens, cette hypothèse de départ a été rejetée par les organisations syndicales. Nous travaillons donc à l'identification de pistes alternatives. Pour les concevoir utilement, il a été demandé au chantier n° 3 du Pacte pour un enseignement d'excellence d'estimer le temps actuellement utilisé par les directions et les enseignants afin de gérer les problèmes techniques en lien avec les équipements numériques. Nous avons également cherché à approfondir le schéma de coordination idéal entre les différents acteurs, qu'ils soient déjà effectifs ou qu'ils soient encore manquants.

Nous avons approfondi ce travail au départ des documents que nous a communiqués la FICT, de la cartographie des acteurs du numérique à notre disposition et des missions aujourd'hui remplies par les personnes ressources, par les conseillers techno-pédagogiques, mais aussi par les prestataires externes sollicités par les écoles.

Nous travaillons sur diverses piste: une approche centralisée avec l'appui d'un centre d'aide automatisé, ou encore une approche décentralisée qui tente d'approfondir d'autres scénarios de mutualisation, mais sans externalisation des moyens, éventuellement suivant le modèle d'un *pool* comme imaginé pour répondre à la pénurie des enseignants. Dans tous les cas, il n'existe pas de solution miracle. Nous sommes en train d'étudier les différents scénarios évoqués. Toutes ces questions et pistes de solutions doivent encore être approfondies et développées pour tenter de répondre du mieux possible aux difficultés bien réelles rencontrées par les équipes éducatives aujourd'hui.

**Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés)**. – Madame la Ministre, vous vous doutez que les représentants des coordinateurs ICT suivent cette question de près. Vous signalez qu'ils n'ont pas été entendus par les syndicats. J'espère que vous

resterez attentive à ce sujet et que ces représentants parviendront à vous convaincre.

Entre le dépôt de ma question et aujourd'hui, j'ai vu passer sur les réseaux sociaux une information disant que la Fédération Wallonie-Bruxelles étudiait la question du soutien ICT et que des personnes étaient recherchées pour témoigner. Cela me donnait un petit espoir, et je pensais que vous alliez nous annoncer quelque chose allant dans ce sens aujourd'hui.

Sur le terrain, vous verrez que certains ont la chance d'avoir quelques heures de coordination, et que d'autres font ça bénévolement. Ceux-là deviennent de plus en plus rares. Il devient compliqué de créer l'ensemble de ce réseau informatique pour des écoles conséquentes, sachant qu'il faut recréer les codes en début d'année, que chacun ait accès à la plateforme, que l'enseignant peut avoir à gérer un bug d'écran durant son cours. Même s'il y a une multiplicité de fonctions, la première personne qui est sollicitée sur le terrain, c'est cette personne ressource au sein des écoles – pour celles qui ont la chance d'en avoir. Il convient de persévérer et de leur trouver une solution.

**Mme la présidente.** – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h30 et reprise à 14h05.*

*(M. Kalvin Soiresse Njall, vice-président, prend la présidence)*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

### ***2.13 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Numérisation des tâches administratives des directions»***

**M. Nicolas Janssen (MR).** – La gestion administrative des écoles est lourde, complexe et laisse peu de temps aux directions pour se consacrer à leur travail pédagogique. Le rôle des directions est pourtant essentiel pour assurer un enseignement de qualité, favoriser le bien-être des élèves et des enseignants et maintenir des relations de confiance entre les parents, les élèves et l'ensemble de l'équipe pédagogique d'une école.

Madame la Ministre, vous avez récemment annoncé le budget supplémentaire consacré à l'aide administrative. Mon groupe s'en réjouit. Pourtant, le front commun syndical de l'enseignement estime que les avancées sont trop lentes et qu'il manque de mesures concrètes, malgré la création d'un groupe de travail en ce sens.

L'an dernier, je vous ai interrogée sur la numérisation des tâches administratives, sujet sur lequel j'aimerais revenir à présent. Vous avez alors annoncé que le budget de 5 millions d'euros prévu pour 2021 afin de simplifier le travail ad-

ministériel des écoles allait être prolongé en 2022 pour permettre, entre autres, le lancement de nouvelles initiatives. En ce début d'année scolaire, pouvez-vous faire le point à cet égard?

Par ailleurs, le projet numérique de dématérialisation «GEDI» devait développer une application pour faciliter les échanges entre pouvoirs organisateurs et établissements scolaires. Où en est-ce à l'heure actuelle? L'application est-elle déjà disponible? Dans le cadre de ce même projet, il était question de créer pour la rentrée scolaire de 2022 un canal numérique sécurisé pour la transmission des courriers et des documents. Cet objectif a-t-il été atteint? Dans l'affirmative, quels ont été les ressentis des équipes pédagogiques? De manière plus générale, pouvez-vous faire le point sur les différentes applications liées à la gestion scolaire?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – En 2021, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a réservé une provision de 5 millions d'euros pour accélérer la dématérialisation des échanges entre les écoles et les services de l'administration. C'est finalement une enveloppe budgétaire de 1,867 million d'euros qui a été débloquée; elle est ventilée autour de onze projets informatiques.

En 2022, un travail global de priorisation des applications liées à la gestion scolaire a été réalisé, notamment à l'aune des nouveaux rythmes scolaires qu'il a fallu intégrer dans une série de développements. Un suivi hebdomadaire rapproché associant mes collaborateurs, des représentants de l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC) et de l'Administration générale de l'enseignement (AGE) est ainsi organisé autour d'une trentaine de projets.

Les projets directement liés à l'entrée en vigueur des nouveaux rythmes scolaires bénéficient d'un niveau de priorité absolue. Il s'agit des logiciels DESI et RL10, permettant de gérer la paie des enseignants.

Viennent ensuite les projets dotés du niveau de priorité P1, par exemple l'application informatique ACCITRAV pour la gestion des accidents du travail, le dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE) ou encore ePOLE dans le cadre de la mise en œuvre de pôles territoriaux.

Les projets dotés du niveau de priorité P2 comprennent notamment ENeL pour l'évaluation numérique en ligne des épreuves externes non certificatives, le portail de l'orientation et SPES, le module relatif à la population et à l'encadrement pour l'enseignement spécialisé. Enfin, le niveau de priorité P3 concerne les applications dédiées, d'une part, à la gestion des absences pour cause de maladie (AMAL) et, d'autre part, des frais de déplacement (RAVEL).

Enfin, pour la transmission des documents des écoles et des pouvoirs organisateurs vers l'administration par un canal numérique, un projet pré-pilote de

GEDI est actuellement organisé en projet pilote avec huit écoles de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Il s'agit d'une plateforme de catégorie P1. Le canal numérique consiste en des services web pour les établissements scolaires et pouvoirs organisateurs qui disposent d'une application locale. Un projet pilote de plus grande ampleur rassemblant une soixantaine d'écoles tous réseaux confondus est planifié pour le mois de novembre 2022. Il consiste en une application, GEDI-PRO pour les établissements scolaires de WBE et pour ceux relevant d'un pouvoir organisateur non affilié.

**M. Nicolas Janssen (MR).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces précisions, que je ne manquerai pas de communiquer. Je vous remercie d'avoir fait la distinction entre les niveaux de priorité. Cela permet de mieux comprendre l'avancement des différents projets.

**2.14 Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Étude de la Fondation Roi Baudouin (FRB) concernant les rythmes journaliers»**

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo).** – Il y a plus d'un an, Madame la Ministre, vous avez mandaté la Fondation Roi Baudouin (FRB) pour réaliser une étude sur les rythmes scolaires journaliers. La FRB a dressé un cadastre des bonnes pratiques, tant dans les écoles que dans les services de l'accueil temps libre (ATL).

À la suite de cette étude, vous avez récemment annoncé, en séance plénière, que vous alliez lancer un appel à projets conjointement avec votre collègue la ministre Linard. Cet appel aura pour objectif d'identifier et d'étendre les bonnes pratiques ainsi que d'identifier les conditions de faisabilité d'une réforme des rythmes scolaires journaliers.

Quelles sont les bonnes pratiques reprises dans le cadastre réalisé par la FRB? Quel est le calendrier de l'appel à projets que vous avez annoncé? Selon vos estimations, combien de projets pourraient-ils être lancés? Selon quelle répartition géographique entre la Wallonie et Bruxelles et entre les milieux urbains et ruraux?

Quels modèles de journée sont-ils expérimentés? Comment ont-ils été choisis? Quelle est la procédure choisie pour tirer les enseignements de cet appel à projets? Quelles pratiques d'évaluation sont-elles prévues? Enfin, quel résultat délivrable avez-vous décidé de transmettre au prochain gouvernement, puisque c'est l'objectif de cet appel à projets?

**Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation.** – La mission confiée jusqu'ici à la FRB a été de dresser une cartographie non exhaustive des pratiques inspirantes émanant du terrain en ce qui concerne les rythmes journaliers dans les écoles de l'enseignement fondamental. Cette cartographie est bien entendu à la disposition de votre commission, Monsieur le Député. À partir de cette cartographie,

nous avons travaillé, en partenariat avec la FRB et le cabinet de la ministre Linard, à affiner les priorités et les critères de sélection d'un futur appel à projets destiné aux écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La méthode a consisté à mettre en lumière les principaux enseignements issus d'une recherche documentaire à propos de la chronobiologie, de l'ATL, des travaux à domicile et de l'occupation de l'espace dans les écoles. Les pratiques qui sont recensées peuvent être modestes ou ambitieuses, requérir des moyens budgétaires ou demander du temps pour la concertation, la formation ou la gestion des partenariats. L'approche *bottom-up*, c'est-à-dire se basant sur les expériences, constats et idées provenant du terrain, serait ainsi prolongée par un appel à projets visant à observer et évaluer les conditions de reproductibilité des bonnes pratiques et leurs effets à plus grande échelle. Le tout permettra de documenter et de finaliser le travail de la FRB, qui pourra ainsi prendre la forme d'une étude de faisabilité préliminaire à une réforme des rythmes journaliers.

S'agissant des modalités de l'appel à projets et des types de bonnes pratiques à reproduire, la ministre Bénédicte Linard et moi-même cherchons à reproduire le plus de pratiques possible et à encourager plus particulièrement les partenariats holistiques entre écoles et ATL.

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces informations. Je consulterai votre document avec enthousiasme, parce que c'est un très beau chantier, au moins aussi ambitieux que la réforme des rythmes scolaires annuels. L'approche *bottom-up* est intéressante, puisqu'elle permet d'identifier et de généraliser les meilleures pratiques appliquées sur le terrain. Vous instaurez une clause de rendez-vous pour la prochaine législature. Je ne doute pas que le prochain gouvernement aura à cœur d'étudier tout ce qui lui aura été transmis.

### **2.15 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Suivi de la stratégie de communication sur le Pacte pour un enseignement d'excellence»**

**M. Nicolas Janssen (MR).** – Lors de la réunion du 29 mars 2022 de notre commission, Frédéric Delcor, secrétaire général de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a été auditionné sur l'état d'avancement du Pacte pour un enseignement d'excellence. Il a alors évoqué le manque de communication, notamment envers le personnel enseignant et l'importance d'y remédier. Certes, le Pacte est désormais sur toutes les lèvres, mais il reste encore très flou pour un bon nombre d'acteurs du terrain et pour le grand public.

Il y a quelques mois, Madame la Ministre, je vous ai interrogée sur les stratégies de communication autour du Pacte. Vous avez alors souligné qu'il est fondamental de communiquer de manière efficace et systémique avec tous les acteurs pour mieux faire comprendre le Pacte et susciter l'adhésion nécessaire.

J'aimerais donc revenir sur l'avancement du plan de communication qu'a élaboré l'agence Gosselin & de Walque et dont les objectifs stratégiques sont d'informer sur le contenu du Pacte, de faire comprendre les raisons de son existence et de favoriser l'adhésion à ce dernier. Quel est l'état d'avancement de la communication autour du Pacte? Le plan de communication a-t-il été présenté en mai dernier aux acteurs institutionnels de l'enseignement? Qu'en est-il ressorti? Quelles modifications ont-elles été apportées ensuite? Le manuel destiné aux partenaires a-t-il été publié comme vous l'aviez annoncé? Quels sont les retours à cet égard?

Par ailleurs, le site générique prévu pour toucher une plus large audience a-t-il vu le jour? Utiliserez-vous les réseaux sociaux pour relayer les informations? Avez-vous déployé une stratégie de communication numérique? Avez-vous prévu du matériel graphique pour expliciter le fonctionnement du Pacte?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Les acteurs de l'enseignement ont été impliqués afin d'établir un premier diagnostic dès le démarrage des travaux d'élaboration du plan de communication du Pacte pour un enseignement d'excellence. Ensuite, trois objectifs stratégiques correspondant aux trois attentes prioritaires des différents publics cibles ont été définis: informer sur le contenu du Pacte, faire comprendre les raisons d'être du Pacte et susciter l'adhésion au Pacte. Afin de répondre à ces objectifs, un plan de communication opérationnel, composé de plusieurs actions, a été présenté le 19 mai dernier aux acteurs de l'enseignement. Les échanges furent très constructifs et ont permis d'affiner la stratégie d'implémentation de ces opérations d'information et de communication.

Les acteurs ont notamment souligné la pertinence de cibler la communication relative au tronc commun sur les parents des élèves de première et deuxième années primaires. Dès lors, dès cette rentrée 2022, tous les élèves ont reçu une communication dans leur cartable. En effet, le ministère a fait imprimer des brochures et les a envoyées à toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en nombre suffisant pour que chaque enfant de première et deuxième années primaires en reçoive une. Le manuel à l'usage des partenaires a, quant à lui, été envoyé à un large public, interne et externe à l'administration. Il comporte des contenus textuels et chiffrés, clairs, simples et accessibles, par rapport au Pacte, aux rythmes scolaires, aux pôles territoriaux, au tronc commun, au plan de pilotage et à la réforme de l'enseignement qualifiant.

Ces documents sont disponibles sur le site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be). Les retours sont très positifs et il semble aisé de s'appropriier les textes selon les besoins. Je vous informe aussi que le travail se poursuit en vue de fournir le même type de support sur les autres chantiers du Pacte.

Afin d'assurer cette communication concrète et authentique, il a également été jugé nécessaire de mettre en avant, dans un langage empathique, des témoi-

gnages d'acteurs du terrain auxquels les différents publics cibles peuvent s'identifier. Il s'agira de diffuser des micro-reportages filmés aux quatre coins de la Fédération Wallonie-Bruxelles, montrant le travail quotidien des acteurs de l'enseignement. Les réseaux sociaux joueront un rôle majeur dans la dissémination de ce matériel de communication. Par ailleurs, le site du Pacte pour un enseignement d'excellence, ainsi que la charte graphique, sont en cours de finalisation.

**M. Nicolas Janssen (MR).** – Je vous remercie d'avoir fait le point sur les différents aspects de ce plan de communication très attendu. Les retours semblent très positifs et je m'en réjouis. Je suis impatient de découvrir ses différentes composantes ainsi que les micro-reportages et la communication sur les réseaux sociaux et sur le site. Cela répond à une réelle attente.

### ***2.16 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Mesures transitoires de la réforme des rythmes scolaires»***

**M. Nicolas Janssen (MR).** – La réforme des rythmes scolaires est effective depuis la rentrée de cette année. Je tiens à souligner l'impact positif qu'elle aura sur le bien-être des élèves et des enseignants, de même que les effets attendus sur les apprentissages et la réussite scolaire. Mon groupe s'en réjouit.

Les dispositions transitoires reprises à l'article 224 prévoient une certaine souplesse au modèle consistant en l'alternance de sept semaines de cours et deux semaines de congés. Ce mécanisme de transition a été prévu pour accorder, autant que faire se peut, les calendriers scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ceux des autres Communautés, sans toutefois déroger aux principes essentiels de la réforme qui visent à garantir le bien-être des enfants et le respect de leurs rythmes biologiques.

Conformément au Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, tout assouplissement du principe de l'alternance est décidé au moment d'arrêter le calendrier scolaire annuel, soit deux ans à l'avance. Dans cette logique, quelles décisions ont été arrêtées pour les années scolaires 2023-2024 et 2025-2026? Une souplesse accrue serait-elle envisageable certaines années afin de garantir au moins une semaine de congé en commun avec les autres Communautés entre le 1<sup>er</sup> janvier et les vacances d'été? Il s'agirait, par exemple, d'un modèle alternant cinq à neuf semaines de cours et deux semaines de congés au lieu de six à huit semaines de cours et deux semaines de congés, uniquement pour les années exceptionnelles.

**Mme Caroline Désir,** ministre de l'Éducation. – Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le modèle alternant sept semaines de cours et deux semaines de congé est ressorti comme étant le plus adapté pour assurer le meilleur équilibre et la plus grande régularité entre les temps d'apprentissage et de repos, tout en conservant le nombre de jours scolaires en vigueur, c'est-à-dire entre 180

et 184 jours par an. Une disposition transitoire a été prévue, afin de donner au gouvernement plus de possibilités, quand il fixe le calendrier scolaire annuel, de générer un plus grand nombre de périodes de vacances synchronisées avec les autres Communautés du pays, moyennant le respect de certaines conditions. Ce mécanisme apporte ainsi une souplesse au principe de l'alternance de sept à huit semaines de cours avec deux semaines de vacances pour les premières années d'implémentation de la réforme, jusque l'année scolaire 2032-2033.

Toutefois, des balises précises visant à encadrer le mécanisme ont été fixées dans le décret du 31 mars 2022 relatif à l'adaptation des rythmes scolaires annuels dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit et de promotion sociale et aux mesures d'accompagnement pour l'accueil temps libre. Les périodes de vacances en cours d'année devront toujours compter deux semaines consécutives et il ne pourra pas y avoir de période de cours inférieure à six semaines ou supérieure à huit semaines. Ces balises doivent empêcher un trop grand écart par rapport au modèle alternant sept semaines de cours et deux semaines de congés.

L'assouplissement précité est bien prévu pour l'année scolaire 2022-2023. C'était déjà inscrit dans le projet de décret relatif à la réforme des rythmes scolaires discuté et voté au sein de cette Assemblée. Le calendrier scolaire 2023-2024, fixé dans le même décret, ne prévoit pas un tel assouplissement, puisque les conditions n'étaient pas remplies. Le gouvernement n'a pas arrêté le calendrier scolaire 2025-2026, mais il pourrait bien prévoir l'assouplissement, car les conditions fixées par le décret seront probablement respectées.

**M. Nicolas Janssen (MR).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces précisions, mais je reste préoccupé quant à l'application du décret lors de l'année scolaire 2023-2024, puisque cela signifie qu'il n'y aura pas de semaine de congé commune aux autres Communautés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet. J'entends bien que ce serait envisageable pour l'année scolaire 2025-2026, mais pas pour l'année 2023-2024. Il importe de bien prendre conscience des implications qui en découlent.

**2.17 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs, intitulée «Apprentissage du néerlandais obligatoire en Wallonie»**

**2.18 Question de M. André Antoine, intitulée «Difficultés de l'enseignement en immersion»**

**2.19 Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Priorité à l'apprentissage du néerlandais comme première langue moderne»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB).** – Madame la Ministre, en mai dernier, vous avez annoncé qu’il n’y aurait pas de débat public au sujet de l’enseignement obligatoire du néerlandais en Wallonie, contrairement à ce que prévoit la Déclaration de politique communautaire (DPC). Vous avez expliqué avoir commandé à l’administration une étude complémentaire, car la situation est plus compliquée qu’il n’y paraissait au premier abord.

Lors de la dernière séance plénière, vous avez annoncé être en possession des résultats de cette étude. Vous déclariez votre intention de déposer une note au gouvernement à ce sujet. Vous souhaitiez logiquement réserver la primeur du contenu de cette note au gouvernement. Toutefois, puisque la presse en a entre-temps livré les détails, je suppose que la note a bien été déposée et peut à présent être débattue.

J’en viens directement à mes questions, tout en précisant que je ne me suis pas bouché les oreilles ce week-end et que j’ai donc déjà obtenu des réponses à une partie de mes questions.

L’introduction obligatoire du néerlandais comme deuxième langue en Wallonie, à l’exception éventuelle des communes jouxtant la Communauté germanophone, est-elle bien un scénario envisagé? La date de 2027 a été annoncée pour la mise sur pied du dispositif. La confirmez-vous? Si oui, pouvez-vous esquisser les grandes lignes et les étapes de ce scénario?

**M. André Antoine (Les Engagés).** – Madame la Ministre, j’ai pris connaissance du projet d’organiser des auditions et j’espère que celles-ci se tiendront au plus vite afin de pouvoir se projeter sur le plan budgétaire pour la prochaine rentrée scolaire.

Le 11 mai 2007, le Parlement a adopté le décret relatif à l’enseignement en immersion linguistique. Quinze ans plus tard, alors que ce type d’enseignement ne cesse de gagner du terrain, les obstacles auxquels sont confrontés les enfants, les parents et les enseignants qui font le choix de l’immersion demeurent légion et ont même tendance à s’accroître.

Au-delà de l’immersion, force est de constater qu’en 2019-2020, 64 % des élèves de sixième année primaire en Wallonie suivaient un cours de néerlandais. En première année secondaire, ils n’étaient plus que 47 %. Cela représentait déjà une première rupture dans le continuum pédagogique de ces élèves. Il apparaît également que 28 % des élèves wallons inscrits en sixième année secondaire lors de l’année scolaire 2020-2021 n’avaient jamais suivi une seule heure de néerlandais pendant leur scolarité! Cette situation relativise la priorité que vous souhaitez réserver au néerlandais...

Vous voulez rendre le néerlandais obligatoire dès la rentrée de 2027. Je salue votre intention; néanmoins, plusieurs problèmes de taille se dressent sur votre

chemin, parmi lesquels l'exode des professeurs de néerlandais d'origine flamande à la suite du nouveau calendrier scolaire.

Disposez-vous de chiffres liés au manque de professeurs de néerlandais à la suite de la réforme des calendriers scolaires? Comment les établissements ont-ils surmonté cette pénurie, sachant que même dans les communes du Brabant wallon, pourtant proches de la frontière linguistique, il devient presque impossible de recruter des professeurs néerlandophones?

Enfin, les élèves, les parents et les professeurs ont pointé du doigt plusieurs difficultés relatives à l'immersion elle-même.

La première difficulté est le manque de reconnaissance. Les épreuves certificatives externes sont rédigées et passées systématiquement en français, même pour les élèves ayant suivi leur apprentissage en immersion dans une autre langue. De plus, le diplôme des élèves ne mentionne nullement cet acquis. Ces derniers ont alors besoin de recourir à des organismes externes pour faire certifier leur connaissance de la langue, ce qui peut engendrer des coûts ou les décourager à opérer ces démarches administratives.

La deuxième difficulté est l'impossibilité de rejoindre tardivement le programme d'immersion. Il n'y a pas suffisamment de places pour tous les élèves souhaitant poursuivre ou entamer l'immersion dans l'enseignement secondaire. Dans un monde idéal, chaque commune devrait pouvoir offrir une solution d'enseignement en immersion avec deux classes: l'une pour ceux qui débutent et l'autre pour ceux qui poursuivent. Certains établissements proposent ce mode de fonctionnement, mais, convenons-en, ce sont des exceptions.

La troisième difficulté est l'absence de prise en considération de la spécificité de l'enseignement en immersion dans les référentiels et programmes de cours, selon l'Union des parents des écoles d'immersion en néerlandais (UPIN). À ma connaissance, il n'existe aucun service centralisé dans notre administration pouvant accueillir et soutenir les enseignants qui viennent d'autres Communautés ou de l'étranger.

Une quatrième difficulté est la préférence marquée de nombreux élèves et de leurs parents pour l'anglais. Cette langue est souvent considérée comme plus intéressante pour la suite du cursus, notamment pour l'environnement culturel qu'elle présente et son accessibilité grâce aux films ou aux chansons. L'anglais devient aujourd'hui prioritaire, notamment pour les perspectives d'emplois qu'il offre par la suite. Dans une province comme le Brabant wallon, malgré la proximité avec Bruxelles et la frontière linguistique, l'anglais suscite un intérêt et un engouement certains. Les écoles qui pratiquent l'immersion en anglais sont saturées.

Madame la Ministre, le gouvernement envisage, semble-t-il, des mesures pour renforcer l'attractivité de la profession tout en tenant compte de la spécificité

de l'enseignement en immersion: une offre de formation continue adaptée, le développement d'un matériel didactique spécifique ou encore le renforcement du soutien pédagogique proposé aux enseignants. Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur le sujet dans le cadre des auditions.

Le développement de l'étude du néerlandais en Fédération Wallonie-Bruxelles est sans aucun doute l'un des défis majeurs de la présente législature. Restons toutefois modestes! À une époque révolue où j'étais chef de groupe, la ministre Laurette Onkelinx avait certifié que les étudiants seraient tous bilingues à une date déterminée. À l'époque, soutenant le gouvernement, j'y avais cru. Depuis lors, j'ai largement déchanté. J'aimerais vous entendre sur la politique et les moyens que vous mettrez en œuvre pour réussir l'objectif que vous vous êtes assigné.

**M. Michele Di Mattia (PS).** – Madame la Ministre, plusieurs de mes collègues et moi-même vous avons déjà interrogé il y a quelques mois, à la suite des déclarations du secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, Sammy Mahdi. Ce dernier avait affirmé être en faveur d'une obligation de l'apprentissage du néerlandais pour les jeunes Wallons.

Dans le cadre de la mise en œuvre progressive du nouveau tronc commun, l'apprentissage d'une seconde langue sera rendu obligatoire dès la troisième année primaire. Vous avez expliqué que, sur la base d'une analyse réalisée par vos services, le gouvernement avait décidé de trancher le débat public sur la première langue moderne prévu par la DPC. En outre, l'administration devait vous soumettre un rapport d'analyse complémentaire, au plus tard le 30 septembre dernier.

Selon des chiffres récemment présentés, 28 % des élèves wallons inscrits en sixième année secondaire en 2020-2021 n'avaient jamais suivi une seule heure de néerlandais pendant leur scolarité. Cet état de fait est de nature à légitimer l'imposition d'une des langues nationales comme première langue moderne étudiée en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, près d'un tiers des maîtres de seconde langue en fonction en 2021 disposaient d'un titre de pénurie ou d'un titre de pénurie non listé pour exercer; d'autres disposaient d'un bachelier d'instituteur primaire complété par une preuve de connaissance de la langue ou délivré dans la langue cible. Une partie non négligeable de ces professeurs enseignaient l'anglais dans l'enseignement primaire. Aujourd'hui, cette langue est proposée exclusivement dans presque 30 % des écoles wallonnes. C'est un autre état de fait dont il faut tenir compte.

Quelles sont les conclusions du second rapport relatif à l'apprentissage de la première langue moderne qui vous a récemment été présenté? Eu égard au contexte de pénurie et au-delà des mesures prévues pour faciliter le recrutement des 450 équivalents temps plein (ETP) maîtres en langues modernes dans le cadre

de la réforme, d'autres dispositions sont-elles prévues pour assurer l'emploi des maîtres de langues uniquement formés à dispenser l'anglais si le néerlandais venait à être imposé?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Messieurs les Députés, je me doute bien que ma réponse ne vous satisferont pas complètement, mais les informations divulguées dans la presse le 30 septembre dernier feront l'objet d'un examen par le gouvernement lors de sa réunion du 13 octobre prochain. Je ne suis pas responsable des fuites dans la presse et vous aurez remarqué que je ne les ai d'ailleurs pas commentées. Je réitère dès lors ma position: je tiens à réserver la primeur de ces discussions à mes collègues du gouvernement.

J'ai également déjà eu l'occasion de m'exprimer au sujet de la pénurie d'enseignants «*native speakers*» dans l'enseignement en immersion, ainsi qu'au sujet de l'offre en formation continue pour ces enseignants. Permettez-moi donc, Monsieur Antoine, de vous renvoyer aux éléments de réponse partagés lors de la réunion du 13 septembre 2022 de notre commission.

Par ailleurs, ce matin, nous avons abordé la proposition de décret de Mme Vandorpe concernant l'immersion. Nous avons longuement discuté du fait que différentes auditions allaient être menées dans le cadre d'états généraux de l'immersion linguistique. Ces états généraux me semblent arriver à un bon moment, puisque l'enseignement en immersion s'apprête à fêter ses quinze ans d'existence. Tous les groupes politiques se sont mis d'accord pour que nous fassions le point sur toute une série de sujets, dont ceux que vous avez cités, Monsieur Antoine, et qui sont notamment relayés par l'UPIN. Ces questions réclament des réponses techniques qui pourront être fournies par l'administration ou des experts académiques lors des auditions. Ce matin, nous avons donc décidé ensemble de prendre le temps de répondre à toutes les questions posées. Je vous renvoie donc au débat de ce matin.

En tout cas, il est clair que le Parlement organisera des états généraux de l'immersion linguistique qui constitueront l'occasion de faire évoluer l'enseignement en immersion et de le mettre à l'honneur à l'occasion de ses quinze ans.

Pour le reste, vous aurez la suite au prochain épisode, puisque le gouvernement abordera ce thème pour la première fois lors de sa réunion du 13 octobre.

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB)**. – Madame la Ministre, votre réponse me déçoit effectivement. Je m'étonne du fait qu'une note émanant de votre cabinet se retrouve dans la presse sans que vous en soyez responsable. Si j'ai bien compris, il n'y a pas encore d'accord politique sur le principe de l'obligation de l'enseignement du néerlandais en Wallonie. Je le regrette. Je regrette également que le débat public prévu par la DPC n'ait pas lieu.

**M. André Antoine (Les Engagés).** – Lorsqu'on s'attend à être frustré, on l'est un peu moins déjà! J'essaie de me consoler. J'ai découvert qu'il s'agit apparemment d'une note fantôme qui aurait fuité. Je me demande comment cette note rédigée par un cabinet a pu arriver sur la place publique sans que ce cabinet en soit responsable. C'est un peu curieux!

Le plus important pour mon groupe – c'est la raison pour laquelle Mme Vandorpe a bien fait de déposer une proposition de décret –, c'est que le Parlement retrouve un champ d'action et d'intervention. Un objectif pédagogique de cette ambition requiert une large adhésion du Parlement, pas simplement une note rédigée à la va-vite, par laquelle on marque son territoire et on surprend ses partenaires qui ne sont pas contents, pour reporter le point de quelques semaines. Cela se passe souvent de la sorte: on grippe le processus et il faut attendre que les antidouleurs produisent leurs effets. Parfois, c'est rapide et, parfois, c'est plus lent.

Madame la Ministre, je retiens malgré tout que vous êtes consciente des difficultés soulevées par votre objectif et que vous allez y associer le Parlement. J'espère que d'autres décisions ne seront pas prises sans que nous n'ayons eu la possibilité de nous faire entendre. Votre devoir est de proposer et celui du Parlement va disposer. Mon groupe a toutefois le droit de s'interposer, comme le montrent nos interventions du jour.

**M. Michele Di Mattia (PS).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre franchise. Je suis moins frustré que mes collègues, même si les réponses sont limitées en raison des circonstances particulières que vous avez décrites.

Je tiens à préciser qu'un certain nombre de problématiques sont à l'examen et montrent une évolution et une inflexion ces dernières années. Les pénuries ne sont pas identiques à celles d'il y a dix ans. Les besoins et les demandes des familles en Wallonie et à Bruxelles évoluent aussi. Tout cela mérite l'attention du gouvernement qui doit effectuer les analyses nécessaires. Je trouve positif que le Parlement soit associé au travail. Pour le reste, j'attends le prochain épisode pour connaître la suite des événements.

**2.20 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs, intitulée «Nouvelles des groupes de travail "Taille des classes" et "Charges administratives"»**

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB).** – Lors de la dernière séance plénière, Madame la Ministre, vous avez annoncé la tenue d'une réunion du groupe de travail «Taille des classes» le jeudi 29 septembre dernier. Cette réunion avait pour but d'objectiver la problématique. A-t-elle bien eu lieu? Si oui, son objectif a-t-il été atteint? Quelles nouvelles réunions sont-elles prévues pour aboutir à des propositions concrètes?

À cette même occasion, vous m'avez aussi informé d'une réunion du groupe de travail consacré à la charge administrative, qui devait se dérouler la semaine du 3 octobre. Cette réunion s'est-elle bien tenue? Si oui, des avancées concrètes en sont-elles ressorties? Quelles nouvelles réunions sont-elles prévues?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, en réponse à une question d'actualité, je vous ai récemment informé que je n'ai pas rencontré de représentants des organisations syndicales le 27 septembre dernier puisqu'ils n'en ont fait la demande ni au gouvernement ni à moi-même. Par contre, mon cabinet ou moi-même les avons réunis à plusieurs reprises depuis la rentrée. Nous voyons en effet les syndicats très régulièrement, que ce soit lors de nos réunions récurrentes, dans le cadre des différents groupes de travail organisés pour répondre à leurs revendications à la suite de la grève du mois de mai dernier, lors des concertations prévues réglementairement ou encore lors des réunions du comité de concertation. Nous continuons à avancer et à travailler avec eux toutes les semaines.

Par ailleurs, une deuxième réunion du groupe de travail «Taille des classes» s'est bien tenue le 29 septembre. Le travail d'objectivation se poursuit. Nous avons décidé de scinder le groupe de manière à traiter la thématique en séparant l'enseignement fondamental de l'enseignement secondaire. Les deux situations sont en effet largement différentes et requièrent que nous les distinguions.

Les réunions bilatérales sur la réduction de la charge dans le cadre des plans de pilotage avaient eu lieu avant les vacances. La réunion du 5 octobre a été reportée à demain en raison de la grève de la SNCB.

Enfin, les organisations syndicales avaient déjà appelé leurs affiliés à participer à la grève des enseignants, prévue pour ce jeudi 13 octobre, avant la manifestation symbolique du 27 septembre.

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB)**. – Madame la Ministre, je suis dubitatif au vu de la situation telle qu'elle est rapportée par la presse. J'y lis que des responsables syndicaux ayant participé à ces groupes de travail n'y voient pas de réelle perspective. Ils déclarent que les discussions dans ces groupes de travail ne font pas état de moyens supplémentaires concernant la taille des classes. Les syndicats ont insisté sur la suppression des dérogations automatiques, qui sont assez nombreuses. Même sans tenir compte de ces dernières, il est évident que des moyens seront nécessaires pour compenser cette situation. Cela m'inquiète d'entendre que des moyens supplémentaires ne seront pas consacrés à la taille des classes.

**2.21 Question de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «Généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) et nouveau protocole commun»**

**2.22 Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) et thématique de la menstruation»**

**2.23 Question de Mme Delphine Chabbert, intitulée «Suivi de la mise en œuvre de la résolution relative à la lutte contre la précarité menstruelle dans l'enseignement obligatoire et supérieur en lien avec les recommandations du Comité des élèves francophones (CEF)»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Hélène Ryckmans (Ecolo).** – Madame la Ministre, en juin dernier, vous m'aviez annoncé que le protocole visant la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) devait prendre forme cet été. Est-ce bien le cas?

Où en sont les travaux du groupe de travail associant votre cabinet à ceux de la ministre wallonne Christie Morreale et de la ministre-présidente du Collège de la Commission communautaire française (COCOF) Barbara Trachte? Êtes-vous arrivées à une première production? Quand pourrons-nous en prendre connaissance?

Vous annoncez ce protocole depuis la moitié de l'année 2021. Initialement, il devait être prêt à la rentrée de 2021, puis au mois de décembre. En réponse à une de mes questions écrites, Mme Morreale l'annonçait ensuite pour le mois de mars 2022. Le 26 avril dernier, vous avez indiqué à mon collègue Kalvin Soirresse Njall que le protocole serait disponible quelques semaines plus tard. Le 7 juin, vous annonciez un aboutissement pour l'été. Or, en juillet, interrogée sur le même sujet, la ministre Morreale m'a donné une date postérieure, à savoir le second semestre de 2022.

Les associations actives dans l'EVRAS s'impatientent face au retard pris. Vous n'ignorez pas que la sortie du nouveau protocole n'est que la première étape d'un long processus avant son implémentation concrète. En attendant, c'est toujours le protocole de 2013 qui s'applique. Il n'y a pas d'objectifs clairs pour les écoles, ce qui génère de profondes inégalités entre élèves et entre écoles.

Le processus d'accréditation de l'EVRAS prévoit un processus commun aux secteurs de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse et de l'enseignement. Où en est-il? Disposez-vous des chiffres portant sur le public à former et sur le coût de la généralisation par secteur?

Le guide des contenus d'EVRAS, qui doit être rédigé par le biais des Stratégies concertées EVRAS, doit permettre de forger une vision commune des théma-

tiques, des contenus et des animations d'EVRAS à mener dans les écoles. Où en est-il? Comment cet objectif sera-t-il atteint? Comment le guide s'articulera-t-il avec le référentiel du tronc commun? Les Stratégies concertées EVRAS figurent-elles bien dans le nouveau protocole? Par ailleurs, le groupe organisant les Stratégies concertées EVRAS a tenu une conférence de presse et a présenté différents documents. Je vous invite dès lors à actualiser vos réponses en fonction de ces nouveaux éléments.

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo).** – Les cours d'EVRAS jouent un rôle essentiel en apportant une information fiable, impartiale et exhaustive. Ils permettent aussi de lever certains tabous et certains non-dits. Il est essentiel que ces cours soient accessibles aux enfants, dès les prémices de la puberté.

Or, j'ai appris que lors de la présentation de l'intérêt des cours d'EVRAS pour les enfants de cinquième année primaire dans une école à Bruxelles, il a été annoncé que les filles et les garçons seraient séparés au moment d'aborder certains sujets, dont celui des règles. Je m'étonne de cette information. Si la volonté de séparer des enfants est confirmée, j'y vois deux difficultés.

Tout d'abord, une telle situation contribuerait à renforcer la méconnaissance par la gent masculine, actuelle et future, des règles féminines et, par extension, des réalités des femmes elles-mêmes. Ensuite, écarter une bonne partie de la classe pour parler de la menstruation envoie un message fort, même s'il n'est pas explicite, selon lequel ce sujet est tabou, secret, voire sale. Il est essentiel que les garçons soient correctement informés et comprennent pleinement un enjeu comme celui de la précarité menstruelle.

Cette volonté de séparer les élèves qui reflète sans doute une préoccupation bienveillante risque de stigmatiser la menstruation, alors qu'il convient au contraire de la normaliser. Il y va de la bonne éducation des enfants, filles et garçons.

Madame la Ministre, est-il vrai que, parfois, garçons et filles sont séparés lors des cours d'EVRAS? Si oui, pour quels sujets et selon quelle raison? Avez-vous été sensibilisée à ces situations? Une directive relative à ces cours permettrait-elle d'éviter la séparation des élèves et les écueils qui en découlent? Quelle est votre position sur ce sujet? Que faites-vous pour éviter la séparation des élèves lors des cours d'EVRAS et pour lever le tabou autour de la menstruation?

**Mme Delphine Chabbert (PS).** – Le gouvernement s'est engagé à lutter contre la précarité menstruelle à travers le Plan «Droits des femmes». Ce plan prévoit de nombreuses mesures, parmi lesquelles l'étude des conditions pour lancer un projet pilote de mise à disposition gratuite de protections périodiques dans l'ensemble des écoles fondamentales et secondaires.

L'année passée, le Comité des élèves francophones (CEF) a mené des consultations autour de la thématique de la lutte contre la précarité menstruelle, sur la base desquelles il a formulé de nombreuses recommandations.

Dans la foulée, le Parlement a adopté le 24 mars 2021 une résolution relative à la lutte contre la précarité menstruelle dans l'enseignement obligatoire et supérieur. Ce texte prévoit de mettre en œuvre le projet pilote susmentionné; de s'assurer que soit garanti l'accès à au moins deux types de protections périodiques, de façon à permettre aux élèves de choisir; de s'assurer que ces protections périodiques soient de bonne qualité; de soutenir le secteur associatif mobilisé dans la lutte contre la précarité menstruelle; de charger les services de promotion de la santé à l'école (PSE) et les centres PMS d'organiser, en collaboration avec les pouvoirs organisateurs et directions d'école, des séances d'information et des animations, notamment par le biais de l'EVRAS.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur chacune des recommandations contenues dans la résolution? L'analyse budgétaire a-t-elle été réalisée? Quelles sont les prochaines étapes? Avez-vous contacté les acteurs de l'éducation? Comment se positionnent-ils par rapport à ce sujet? Les élèves sont-ils associés? Si oui, de quelle manière? Des associations comme Bruzelle sont-elles associées aux travaux? Un budget est-il prévu pour la réalisation de ces actions?

Par ailleurs, un communiqué de la Plateforme EVRAS fournit des chiffres concernant l'inégalité des élèves face à l'EVRAS. La plateforme recommande de «finaliser au plus vite la réécriture du protocole d'accord». Où en est ce travail qui concerne toutes les entités? En effet, les Régions sont aussi compétentes pour la santé. Quelles modifications ont-elles été apportées au regard des nouvelles réalités? Quels sont les délais prévus pour la mise en œuvre du protocole?

Vous avez annoncé une extension de l'accord de coopération aux domaines de la jeunesse et de l'égalité des chances. Quelles sont les contributions des nouveaux ministres?

La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit de labelliser les opérateurs. Le secteur formule cette demande depuis longtemps. Où en êtes-vous? Les centres de planning familial, qui organisent souvent ces animations, obtiendront-ils directement le label ou devront-ils suivre une procédure particulière?

Enfin, quels sont les liens entre les mesures prises pour généraliser l'EVRAS et les nouveaux référentiels du tronc commun, adoptés récemment? Une bonne manière de généraliser l'EVRAS est de faire en sorte que ces thématiques soient abordées dans l'ensemble des contenus qui peuvent s'y rapporter.

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Les travaux concernant l'élaboration de l'accord de coopération relatif à la généralisation de l'EVRAS ont porté sur de nombreux domaines: les définitions et les thématiques propres

à l'EVRAS, les rôles que chaque partenaire endossera dans le processus de généralisation, la formation des animateurs de l'EVRAS autorisés à entrer dans les écoles, etc. Après consultation de plusieurs opérateurs, dont les centres PMS, l'architecture finale du projet rassemble à présent l'ensemble des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les cabinets des ministres régionaux chargés de la Promotion de la santé y sont également associés.

La Fédération Wallonie-Bruxelles, la COCOF et la Région wallonne ont commandé aux Stratégies concertées EVRAS la réalisation d'un guide des contenus de l'EVRAS. Ce projet a été soutenu pour un total de 300 000 euros. Le guide est à présent officiellement publié et servira de base commune pour toutes les animations, qu'elles se donnent en milieu scolaire ou non et quel que soit l'opérateur impliqué. C'est du moins ce que nous avons cherché à faire dans le cadre de l'accord de coopération qui est en préparation.

Grâce à ce document, à l'adoption des référentiels et au début du tronc commun, la généralisation de l'EVRAS a officiellement commencé. En effet, l'EVRAS et les thématiques qu'elle englobe sont présentes de manière transversale dans toute la formation du tronc commun et, plus singulièrement, dans les référentiels des sciences, des sciences humaines, d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (EPC), d'éducation physique et d'éducation au bien-être. Une annexe thématique transversale est en cours d'élaboration, à l'instar de ce qui a été fait pour l'éducation aux médias. Ce document liste tous les supports qui comportent des contenus en lien avec l'EVRAS.

Le guide des contenus servira donc de balise pour les intervenants de l'EVRAS et la tenue des activités qui soutiendront, compléteront et nourriront les apprentissages en classe.

À propos du futur accord de coopération, le processus a pris du temps en raison du nombre élevé d'acteurs impliqués. La première lecture au gouvernement devrait avoir lieu à la fin de l'année. Le futur accord de coopération fixera également le nombre minimal d'heures qu'il conviendra de prévoir pour ces animations dans le parcours scolaire. Il prévoit également pour les opérateurs une procédure commune de labellisation, tout en tenant compte des exigences déjà prévues par chaque pouvoir de tutelle. Étant donné que le guide et le label concernent à la fois les domaines de l'enseignement, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, l'accord de coopération offrira à tous les enfants et les jeunes un bagage commun de qualité.

Le financement a nécessité de la clarté, du réalisme et de l'ambition de la part des différentes entités, principalement les Régions. Les travaux sont toujours en cours pour dégager une ligne commune aux deux Régions, compte tenu de la population scolaire, de l'architecture des référentiels tout au long du tronc commun et des années suivant le tronc commun.

En ce qui concerne les menstruations, le guide pour l'EVRAS précise que l'âge entre 9 et 10 ans est celui de la curiosité sexuelle. Les fonctions sexuelles et le corps humain seront des points d'intérêt particuliers pour les jeunes de cet âge. Toujours selon le guide, il est recommandé de décrire, entre autres, le cycle menstruel et d'expliquer les changements physiques qui peuvent survenir pendant cette période. Quant à la tenue des animations, il n'est pas rare que les centres de planning familial abordent les besoins des filles et des garçons en groupes séparés, afin de créer un climat plus favorable à la libre expression, étant donné la gêne qui peut encore exister à cet âge. Néanmoins, les élèves se retrouvent en grands groupes mixtes lors d'une troisième séance, lors de laquelle les ressentis laissent place aux solutions pour examiner, au-delà de la puberté, l'incidence des changements du corps sur la relation à autrui. Cette approche me semble être un bon compromis entre respect du ressenti de l'enfant et lutte contre la stigmatisation.

Enfin, une des mesures relatives à l'enseignement inscrite dans le Plan «Droits des femmes» vise à étudier les conditions de lancement d'un projet pilote de mise à disposition gratuite de protections périodiques biologiques dans les écoles fondamentales et secondaires. Les travaux doivent encore se poursuivre pour déterminer les conditions nécessaires pour lutter en profondeur contre la précarité menstruelle: le nombre d'écoles, le type de protection à fournir, les partenariats à nouer, la logistique et l'accompagnement associatif. La réflexion devra tenir compte de la répartition des compétences entre les entités du pays et, surtout, du contexte budgétaire, évidemment difficile pour le moment.

**Mme Hélène Ryckmans (Ecolo).** – Madame la Ministre, je ne vous suis pas. D'une part, vous dites que la généralisation de l'EVRAS a commencé. D'autre part, vous expliquez que l'annexe thématique transversale est en cours de rédaction, que le futur accord de coopération sera examiné en première lecture avant la fin de l'année et que les discussions sur le financement sont toujours en cours. Vous mettez l'accent sur les progrès réalisés; vous ne reculez pas, c'est déjà une bonne chose! Toutefois, il faut aller plus vite. Je regrette que cela prenne autant de temps. J'attends des avancées concrètes. La publication du guide est une étape importante de franchie. Les balises sont fixées pour les intervenants. C'est un premier pas. Le guide doit maintenant être diffusé et valorisé auprès du corps enseignant.

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Vous expliquez que la séparation des élèves lors des cours d'EVRAS peut être une bonne solution à condition qu'une troisième séance permette de faire une synthèse avec tout le groupe. Dans le cas qui m'a été rapporté, je ne crois pas que cette troisième séance ait eu lieu.

En tout état de cause, je continue de penser que maintenir une sorte de tabou sur les règles n'est pas une bonne chose. Je ne suis pas spécialiste en la matière,

mais l'idée de séparer les garçons et les filles me semble étonnante de prime abord, même si je peux comprendre qu'elle relève sans doute d'une volonté de bienveillance. J'inviterai néanmoins l'école concernée à organiser, au moins, une séance de synthèse avec tous les élèves.

**Mme Delphine Chabbert (PS).** – Madame la Ministre, nous sommes tous très impatients et, en même temps, nous mesurerons à quel point le travail est complexe. À l'heure actuelle, cinq ou six cabinets issus de plusieurs entités doivent se coordonner. J'attendrai la finalisation de l'accord de coopération pour prendre connaissance des moyens qui seront mis en œuvre pour tendre vers la généralisation de l'EVRAS. En ce qui concerne le projet pilote, j'interrogerai les autres ministres concernés; en effet, la résolution était adressée à trois ministres.

La question de M. Florent était particulièrement intéressante. Je pense également que les deux approches sont nécessaires. Certaines jeunes filles ont des difficultés à parler des règles devant les garçons et il faut leur permettre de s'exprimer sur leur corps. Toutefois, la mise en commun est essentielle pour en finir avec les tabous. Il faut parler des règles aux garçons, de la manière la plus simple possible.

**2.24 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Impact de l'inflation et des prix de l'énergie sur les budgets des écoles»**

**2.25 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Conséquences de la crise énergétique»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés).** – Les 2 et 4 octobre, le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC), dont les pouvoirs organisateurs scolarisent 50 % des élèves, et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), qui en scolarise 15 %, ont lancé un cri d'alarme en annonçant un probable dérapage budgétaire dans les écoles, et ce, après avoir consulté leurs mandants ou réalisé des projections.

Pour le SeGEC qui a réalisé une extrapolation à toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le surcoût se chiffrerait à 61 millions d'euros: 41 résultant de l'augmentation des prix de l'énergie – 18 millions pour l'enseignement fondamental et 23 millions pour l'enseignement secondaire – et 20 découlant de l'augmentation générale des prix. Le responsable du SeGEC distingue deux grandes catégories d'écoles: celles ayant des contrats négociés et celles ayant des contrats variables. Pour les écoles protégées, l'augmentation représenterait 2 à 3 % de leur budget initial; pour les autres, 9 à 12 %. Pour les établissements n'ayant pas accès à une centrale de marché, l'estimation est d'environ 65 000 euros pour une école secondaire moyenne et de 11 000 euros

pour une école fondamentale. Le responsable du SeGEC appelle à la création d'un fonds de solidarité exceptionnel.

Pour WBE, selon une note de travail que la presse a pu se procurer, les charges énergétiques des écoles pourraient grimper pour 2022 à 181,8 millions d'euros, soit l'équivalent de la totalité des recettes moyennes des établissements sur une année. Pour les 500 établissements que compte le pouvoir organisateur, ce montant constituerait une charge ingérable.

Chacune des deux organisations a des pistes pour diminuer le coût de l'énergie et du chauffage. Cela fait partie de leur autonomie de gestion, mais leurs subventions ou leurs dotations dépendent de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ne sont pas équivalentes. C'est le bon moment d'en discuter, car, d'une part, les températures commencent à chuter et, d'autre part, ces chiffres ont été divulgués au moment du conclave budgétaire.

En Flandre, l'enseignement bénéficiera d'une enveloppe supplémentaire de 525 millions d'euros pour les cinq prochaines années. Rien que pour cette année, 67 millions d'euros seront libérés pour permettre aux écoles de faire face à la hausse des factures énergétiques et le même montant leur sera alloué l'année prochaine. À cette enveloppe, 83 millions supplémentaires sont prévus annuellement dont 58 millions pour l'enseignement obligatoire. Les écoles techniques et professionnelles recevront, quant à elles, 10 millions supplémentaires puisque les coûts de l'énergie et de l'équipement y sont plus importants. Par ailleurs, toujours en plus de l'enveloppe de 525 millions, 100 millions ont été libérés pour proposer aux établissements des prêts sans intérêt.

Au vu de la gestion de cette problématique en Flandre et du cri d'alarme des pouvoirs organisateurs ici, je souhaiterais, Madame la Ministre, que vous détailliez les annonces que le ministre du Budget a faites hier et qui concernent vos compétences. Quelles pistes le gouvernement a-t-il dégagées? Quels sont les montants exacts, potentiellement utilisables pour compenser la hausse des prix de l'électricité et du gaz? Le gouvernement pourrait-il proposer des prêts sans intérêt aux écoles, comme le fait la Flandre? Si oui, à quelles conditions? Les écoles techniques et professionnelles, particulièrement dans les secteurs de la construction et de l'industrie, pourraient-elles aussi bénéficier d'un traitement de faveur? Les mesures de soutien que le gouvernement a --décidées impliquent-elles des réductions budgétaires dans d'autres domaines relevant de vos compétences ou s'agit-il réellement de moyens complémentaires?

Avez-vous récemment rencontré les représentants des pouvoirs organisateurs et, dans l'affirmative, quelles solutions proposent-ils? Enfin, quels conseils donnez-vous aux écoles dans ce domaine et comment les soutenez-vous pour l'installation de panneaux photovoltaïques, l'isolation, le remplacement de chaudières? Aujourd'hui, pour certaines écoles, il est très compliqué d'investir alors qu'elles peinent à payer les factures de gaz, de mazout ou d'électricité.

Quelles sont les urgences pour cette année et les pistes pour l'avenir en matière de réduction des coûts énergétiques?

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Je reçois pour le moment bon nombre de messages de jeunes qui me disent qu'ils n'en peuvent déjà plus. Il fait 15 ou 16 degrés, voire moins dans leurs écoles, et celles-ci ne veulent ou, en tout cas, n'osent pas allumer le chauffage. Les élèves qui passent 8 heures par jour dans le froid à tenter d'étudier comme ils le peuvent, parfois sans pouvoir garder leur bonnet, leur écharpe, leur veste. Que se passe-t-il après ces 8 heures quand ils rentrent à la maison? Trois quarts des parents ne savent pas comment ils vont payer leurs factures de chauffage et d'électricité cet hiver. Ils se retrouvent dans la même situation que ces écoles où le chauffage n'est pas encore allumé. Que leur répond le ministre-président Di Rupo? Il dit: «Chez moi, je mets un pull et ce n'est pas la fin du monde». C'est choquant d'entendre ce genre de propos, sachant que ce ministre gagne 11 000 euros par mois. Il n'a sans doute aucun souci à se chauffer chez lui, contrairement à de nombreux jeunes et à de nombreux parents.

Il faut une solution collective: c'est justement dans les salles de classe, dans les bibliothèques, dans les salles de sport qu'il faut investir, mettre du chauffage, permettre aux jeunes de s'y retrouver ensemble et d'être accueillis plus longtemps et dans des conditions confortables. Pourquoi? Parce que de nombreux jeunes, cet hiver, devront malheureusement rentrer dans des foyers où il fait froid. Pourquoi fait-il froid dans ces foyers? C'est parce que les gouvernements ne prennent pas les décisions qu'il faut. Ils ne baissent pas les prix de l'énergie alors que c'est tout à fait faisable, comme cela a été fait dans d'autres pays. Pendant ce temps-là, des multinationales sont en train de faire des surprofits et de s'en mettre plein les poches. C'est réellement ce qui est en train de se passer. C'est pour cela qu'on laisse des jeunes dans le froid à l'heure actuelle. C'est tout simplement inadmissible.

Madame la Ministre, vous devez garantir une température minimale dans les écoles. Allez-vous les obliger à garantir des températures acceptables en hiver? Aujourd'hui, en octobre, des jeunes ont froid parce qu'il fait 15 degrés dans les classes. Que se passera-t-il en décembre? Et surtout, comptez-vous prévoir un budget pour aider les écoles à payer les factures de gaz et d'électricité?

Entre-temps, vous avez annoncé un montant de 50 millions pour aider les écoles à payer leurs factures, mais on sait déjà que ce sera insuffisant et qu'il faut bien plus pour soutenir les écoles. Le SeGEC a calculé qu'il faudra 61 millions supplémentaires pour 2022 et WBE 180 millions au total pour 2023. Le SeGEC a calculé sa facture additionnelle pour toutes les écoles, tous réseaux confondus. Ce dérapage de 61 millions tient compte de l'indexation des subventions et des dotations des fonctionnements. Le déficit de chaque établissement dépendra évidemment du type d'école et du fait qu'il dispose d'un contrat fixe ou va-

riable. Concrètement, une école fondamentale de 200 élèves subira un dérapage de 2 200 à 11 200 euros. J'entends ici par dérapage la différence entre les subventions reçues et les frais réels auxquels cette école devra faire face. Pour une école secondaire de 800 élèves, le même dérapage sera respectivement de 14 500 et 62 250 euros selon le type de contrat. WBE annonce 181 millions de suppléments.

Beaucoup d'établissements connaîtront un déficit. Après avoir payé leurs frais de fonctionnement, le chauffage et l'électricité, ils se retrouveront avec peu d'argent pour leur fonctionnement, les activités et les sorties pédagogiques. Je souhaite savoir ce que vous prévoyez pour ces écoles et pour ces élèves. Allez-vous imposer des normes de température? Allez-vous donner à ces écoles les moyens d'offrir un encadrement digne de ce nom à leurs élèves?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – La prise en compte de l'explosion des coûts de l'énergie a fait l'objet d'un débat spécifique et transversal à tous les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles lors des travaux relatifs à l'ajustement du budget 2022 et à l'élaboration du budget initial 2023.

Pour les écoles, le gouvernement a décidé de dégager des montants complémentaires: 25 millions d'euros en 2022 pour majorer de 3 %, au-delà de l'indexation prévue par décret, le montant total des dotations et subventions de fonctionnement; 25 millions d'euros en 2023 pour apporter un soutien complémentaire aux écoles qui resteraient en difficulté malgré cette augmentation structurelle des dotations et subventions, et qui en feraient la demande. Les modalités précises de cette aide complémentaire doivent encore être affinées, en concertation bien sûr avec les fédérations de pouvoirs organisateurs et WBE. Par ailleurs, une provision transversale «énergie» de 40 millions d'euros sera également disponible en 2023 et pourra être réallouée entre les différents secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles en fonction des besoins avérés.

En ce qui concerne les conseils à donner aux écoles dans ce contexte de crise énergétique, la circulaire 8746 du 30 septembre dernier vise à encourager une gestion raisonnée de la consommation énergétique du personnel relevant des différents secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle contient une série de recommandations générales pour la sensibilisation des acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux conséquences liées à la crise énergétique. Sont visés les comportements individuels responsables dans les différents domaines qui génèrent de la consommation d'énergie et de fournitures, l'organisation du travail pour le personnel et la gestion des bâtiments.

Il n'est à ce stade prévu ni d'aller plus loin dans ces recommandations ni de fixer des normes de température pour les différents locaux des écoles.

**Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés)**. – Le débat budgétaire sera compliqué: il sera difficile de compenser la différence entre les sommes octroyées et les

évaluations faites par les pouvoirs organisateurs – sans compter les communes et provinces, qui ont fait l’exercice pour l’ensemble de leurs bâtiments. Dans ce cas, les écoles devront bricoler et diminuer le nombre d’activités, vu leurs frais de fonctionnement rabotés. Pour certaines, les difficultés budgétaires n’ont d’ailleurs pas attendu la hausse des coûts énergétiques. Bref, proportionnellement au nombre d’élèves, les moyens dégagés apporteront un soutien aux écoles, mais seront largement insuffisants, surtout en comparaison de ce que fait la Flandre.

Madame la Ministre, vous ne m’avez pas répondu sur l’éventualité d’un prêt sans intérêt, pourtant intéressant pour les écoles qui ne rentrent pas dans les programmes prioritaires de travaux (PPT), mais souhaiteraient investir afin de réduire leurs frais énergétiques. En outre, le traitement des dossiers relatifs aux travaux prend beaucoup de temps. Il serait opportun d’étudier avec votre gouvernement cette piste des prêts sans intérêt.

Je n’ai rien entendu non plus à propos des centres PMS et d’autres acteurs gravitant autour de l’école.

Aujourd’hui, les écoles doivent choisir entre la peste et le choléra, entre la ventilation obligatoire prévue par la circulaire «Covid» et la réduction des coûts énergétiques. J’entends que vous ne fixez pas de seuil. Je vous invite à en discuter avec les pouvoirs organisateurs lors de votre prochaine réunion.

Je reviendrai sur ce sujet lors du débat budgétaire.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – J’entends beaucoup de chiffres, mais je tiens à rappeler que, dans cette salle, il fait 21,5 degrés, alors qu’il fait à peine 15 degrés dans les classes! Les élèves travaillent et étudient dans des conditions inacceptables. En tant que ministre, vous devez intervenir et donner aux écoles les budgets qui leur permettront de rallumer le chauffage et de ne plus travailler dans de telles conditions. Alors que de nombreuses familles se passeront de chauffage cet hiver, il s’agit d’une question de justice sociale. J’espère vraiment que vous prendrez ce problème à bras le corps.

***2.26 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs, intitulée «Gratuité dans l’enseignement primaire»***

***2.27 Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Avancées vers la gratuité scolaire à la suite du conclave budgétaire»***

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB).** – La gratuité dans l’enseignement primaire devait être débattue lors du conclave budgétaire. Dans une lettre ouverte, Madame la Ministre, quinze associations vous ont rappelé que les frais scolaires creusaient les inégalités entre enfants et entre écoles. Elles vous demandent de

prévoir la gratuité des frais scolaires pour l'année 2023-2024 dans les deux premières années primaires et de planifier l'extension progressive de la mesure au reste des années de l'enseignement primaire.

Maintenant que le conclave budgétaire a eu lieu, qu'a-t-il été décidé concernant les deux premières années primaires pour la rentrée de 2023? Un accord de principe est-il intervenu pour la suite des années de l'enseignement primaire?

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo).** – Hier, nous avons discuté avec le ministre Daerden des moyens budgétaires dégagés à ce sujet. Pour Ecolo, faire progresser la gratuité à l'école est une priorité de longue date. Cette gratuité est une réalité dans l'enseignement maternel; c'est une excellente chose. Il est donc particulièrement important d'inscrire cet engagement fort de la Déclaration de politique communautaire (DPC) dans notre action politique. Notre enseignement est toujours profondément inégalitaire et il importe de lui permettre de jouer son rôle sans qu'il traduise les inégalités sociales en inégalités scolaires, lesquelles produisent des effets extrêmement problématiques à plusieurs égards, tant du point de vue du bien-être que des vocations. Le courrier des associations et des CPAS a souligné avant le conclave budgétaire l'importance que la société civile accorde à cette question des inégalités scolaires.

En ce qui concerne les éléments que le gouvernement a communiqués à la suite du conclave, 8 millions d'euros ont été libérés pour permettre cette gratuité dans les deux premières années primaires. Je me réjouis de ce signal important. Madame la Ministre, vous vous doutez que je garde en ligne de mire les autres années de l'enseignement primaire. J'espère que vous continuerez sur cette lancée le plus vite possible pour que cette gratuité soit effective dans les autres années de l'enseignement primaire.

Quel est l'échéancier complet et quelles sont les modalités pour mettre en œuvre de cette gratuité en première et deuxième années primaires? Quels plafonds ont-ils été définis pour tous les frais scolaires, que ce soit dans l'enseignement primaire ou dans le reste de l'enseignement obligatoire? Je rappelle la demande de la Ligue des familles de fixer des plafonds pour les frais demandés aux parents et de contrôler ou de rappeler les règles concernant le matériel scolaire, les séjours scolaires avec nuitées ou les frais spécifiques dans l'enseignement en alternance. À côté des moyens trouvés pour les deux premières années de l'enseignement primaire, le gouvernement va-t-il réguler les frais qui posent encore un problème dans l'enseignement obligatoire?

**Mme Caroline Désir,** ministre de l'Éducation. – La gratuité scolaire compte parmi les dossiers prioritaires de cette législature. Les deux années de crise sanitaire et la crise énergétique n'ont fait que creuser des besoins déjà pressants.

La Ligue des familles l'a rappelé à chaque rentrée scolaire depuis le début de la législature et encore récemment, avec une coalition d'associations signataires: la

gratuité scolaire devrait être une réalité pour tout l'enseignement obligatoire et il est urgent de prendre des mesures concrètes pour entériner son effectivité *a minima* dans les années de l'enseignement primaire.

À l'occasion de l'élaboration du budget 2023, j'ai obtenu une enveloppe de 8 millions d'euros pour instaurer une mesure de gratuité des frais scolaires dans les deux premières années de l'enseignement primaire, dans une logique similaire à celle déployée dans l'enseignement maternel. Par ailleurs, mon souhait est de déterminer des plafonds pour les activités pédagogiques et les séjours avec nuitées pour ces deux années. Je parle ici de la participation maximum pouvant être demandée aux parents. Ces plafonds, comme les modalités d'utilisation de cette nouvelle enveloppe, doivent encore faire l'objet de discussions avec les acteurs de l'enseignement et au sein du gouvernement. Je ne peux pas en dire plus à ce stade, si ce n'est que les mesures seront bien d'application dès la rentrée 2023.

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB).** – Comme tout le monde, j'avais entendu les nouvelles concernant la gratuité scolaire pour les deux premières années primaires et je me réjouis de cette décision qui était absolument nécessaire. Je suis heureux de constater que la mobilisation de la part de la Ligue des familles ait porté ses fruits.

Madame la Ministre, je vous invite néanmoins à ne pas en rester là. Il est possible de faire davantage concernant la gratuité scolaire, notamment pour les repas pris à la cantine, ou encore les voyages scolaires. Vous avez suggéré, si j'ai bien compris, que les voyages scolaires soient plafonnés pour les deux premières années primaires. Je suis un peu déçu parce que cela relève selon moi du non-coûtant et les mesures relatives à la gratuité scolaire pourraient être appliquées beaucoup plus largement. Les voyages scolaires coûtent surtout cher dans l'enseignement secondaire, à la fin de l'enseignement l'obligatoire. Des mesures sont nécessaires pour optimiser le dispositif de gratuité scolaire dans l'enseignement. Même si je ne m'attends pas à ce que vous prévoyez déjà le budget pour les années suivantes lors d'un conclave budgétaire, vous n'avez rien dit quant aux perspectives envisagées pour généraliser la gratuité scolaire dans les années à venir. Ce serait important d'avoir un accord de principe à ce sujet.

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo).** – Madame la Ministre, je retiens de votre intervention un élément extrêmement positif: l'effectivité de la gratuité scolaire pour les deux premières années primaires dès la rentrée scolaire 2023. C'est une avancée très concrète. Je note que les plafonds seront communiqués ultérieurement aux écoles. Je trouve tout à fait normal que la discussion avec les acteurs se poursuive pour définir ces plafonds.

De manière générale, le souhait du groupe Ecolo est que l'instauration du tronc commun soit accompagnée de la gratuité scolaire d'année en année et que celle-

ci touche progressivement l'ensemble de l'enseignement obligatoire. C'est en tout cas notre engagement.

### ***2.28 Question de M. André Antoine, intitulée «Apprentissage de la natation chez les enfants»***

**M. André Antoine (Les Engagés).** – Le problème dont je parlerai était déjà latent il y a trois ans, mais la crise sanitaire l'a aggravé. Lors des cours d'éducation physique ou dans des écoles de natation, les enfants apprennent de moins en moins à nager en raison du manque manifeste de piscines et de leur coût de fonctionnement devenu exorbitant. La ville de Nivelles vient d'ailleurs d'annoncer une augmentation des tarifs de 15 % de son centre aquatique pour faire face aux coûts énergétiques.

Malheureusement, les lignes de crédit que le gouvernement a libérées lors du conclave budgétaire, à savoir 4 millions d'euros pour le sport, la jeunesse et les maisons de jeunesse, sont totalement insuffisantes. En 2021, il y avait en Fédération Wallonie-Bruxelles une piscine publique pour 7 300 élèves. La situation s'est encore dégradée à la suite de la fermeture de piscines qui doivent subir des travaux de rénovation ou qui ont été touchées par les inondations l'année dernière: 32 piscines sont actuellement fermées en Wallonie. De plus, ces infrastructures sont confrontées à une difficulté supplémentaire. Leur rénovation coûte plus cher que prévu. Or, comme le budget est à enveloppe fermée, il n'est pas sûr que l'ensemble des travaux de rénovation puissent être menés à terme. Bien sûr, les cours de natation sont inscrits dans les programmes scolaires, mais de plus en plus d'écoles se retrouvent dans l'impossibilité de les organiser.

Madame la Ministre, quelle est votre analyse de la situation? Face à la pénurie qui ne cesse de s'aggraver, comptez-vous mobiliser vos partenaires, Mme Glatigny, qui est chargée de la Politique sportive, le ministre Dolimont, qui est chargé des Infrastructures sportives à la Région wallonne, et son homologue à la Région de Bruxelles-Capitale, afin d'établir une stratégie commune visant à financer la construction, l'entretien et les coûts de fonctionnement des piscines en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Certaines écoles expliquent qu'elles n'ont plus organisé de cours de natation depuis des mois, voire des années. Elles ne peuvent garantir que ces cours seront organisés cette année. Or, l'apprentissage de la natation est élémentaire. Quelles consignes avez-vous données à ces écoles? Qu'est-il prévu en remplacement des cours de natation? Face à la pénurie de telles infrastructures, n'est-il pas envisageable d'imaginer des conventions de collaboration entre les écoles et des associations qui initient les enfants à la natation dans des piscines privées, même si elles sont plus petites? Cela permettrait à un certain nombre d'élèves d'apprendre à nager malgré tout, ce qui est essentiel, surtout pour les enfants issus d'un milieu défavorisé. N'est-il pas possible d'accorder une forme de subvention aux écoles pour qu'elles puissent accéder à des infrastructures associa-

tives, voire privées? Sans jeu de mots, j'attends de vous que vous lanciez une bouée de sauvetage à celles et ceux qui veulent apprendre à nager.

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, ce sujet a déjà été évoqué à plusieurs reprises en commission et en séance plénière. Ces dernières années, bien que des piscines aient été construites et que des projets d'ouverture soient à l'étude, d'autres établissements ont malheureusement fermé provisoirement, voire définitivement.

Eu égard à cette conjoncture, certaines écoles sont en effet dans l'incapacité de proposer des cours de natation à leurs élèves. Cette situation est bien connue des Régions qui sont compétentes pour les infrastructures sportives. Dans sa Déclaration de politique générale, le gouvernement bruxellois envisage de mener une réflexion sur la création d'une structure supracommunale pour développer de nouvelles infrastructures de piscine publique. La Région wallonne, quant à elle, par son plan «Piscine», prévoit la création ou la rénovation de 33 bassins, complétées par un mécanisme de soutien spécifique et exceptionnel visant la rénovation et la reconstruction des infrastructures sportives touchées par les inondations.

L'établissement de conventions telles que vous les décrivez étant du ressort de l'autonomie des organisations de pouvoirs organisateurs, il me semble que favoriser les synergies entre les écoles et les pouvoirs organisateurs afin de mutualiser les ressources reste la solution qui m'est la plus accessible en tant que ministre de l'Éducation pour permettre aux élèves de bénéficier de cours de natation. Les établissements tentent d'y parvenir par tous les moyens, mais la distance est parfois un frein supplémentaire. Je ne peux pas vous en dire plus, car ce domaine est principalement du ressort des ministres régionaux des Sports.

**M. André Antoine (Les Engagés)**. – Madame la Ministre, je vous imaginai dans un rôle de coordinatrice, car les contacts entre les Régions et la Communauté française pour les matières sportives sont faibles, voire nuls. J'en veux pour preuve que la Wallonie a décidé récemment de renoncer à toute forme de subvention pour des infrastructures sportives qui relèvent en partie de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui ne seraient donc plus son problème. Avouez que le dialogue n'est pas simple. Je regrette profondément qu'il n'y ait plus de réunion commune des gouvernements. J'ai connu une période où les ministres se retrouvaient à Bruxelles ou à Namur avec le même comité ministériel restreint de quatre ministres. Ces rencontres favorisaient les synergies.

La situation est à ce point grave que depuis la fermeture de la piscine de Jo-doigne, par exemple, il n'y a plus aucune piscine disponible pour douze communes de l'est du Brabant wallon. Certaines piscines que nous pouvions fréquenter, comme celle de Namur, ont été fermées. Aujourd'hui, je m'inquiète donc du net recul de l'apprentissage de la natation.

J'ignore à quelle porte frapper. M. Dolimont me dit que les coûts de fonctionnement ne sont pas de son ressort; Mme Glatigny me répond que la construction relève d'un autre niveau de pouvoir et vous dites que vous n'êtes que ministre de l'Éducation, qui est un département clé. J'ai envie que vous les appeliez tous au tableau noir et que vous preniez votre bâton de pèlerin pour les convaincre de participer à un objectif pédagogique prioritaire dont vous avez la responsabilité: apprendre aux enfants à nager.

**2.29 Question de M. André Antoine, intitulée «Développement du label “Ici, on joue aux échecs” dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**M. André Antoine (Les Engagés).** – Voici un sujet un peu plus plaisant et moins accablant que celui de la natation et qui, au contraire, connaît un bel engouement. L'Institut Saint-Joseph de Charleroi a récemment eu l'honneur de recevoir le label «Ici, on joue aux échecs», décerné par la Fédération royale belge des échecs (FRBE). C'est ainsi la 54<sup>e</sup> école de la Fédération Wallonie-Bruxelles à recevoir cette distinction.

Pour l'établissement carolorégien, cette reconnaissance officielle constitue le résultat de trois années d'efforts autour de ce sport cérébral exigeant. Ainsi, les élèves de première année sont les premiers concernés par le projet. En effet, un formateur extérieur est invité par l'école pour enseigner à ces élèves les mouvements de base et pour les former à ce jeu cérébral. Les élèves sont ensuite libres de poursuivre ce sport cérébral ou non.

Selon Frédéric Bielik, animateur-formateur à la FRBE, les élèves qui prennent goût aux échecs sont nombreux: «Volet historique, gestion du temps, tactiques, les adolescents font plus que survoler la discipline. Pour eux, ils jouent sans se rendre compte qu'ils sont en train de se concentrer, d'observer une situation et de chercher des pistes.»

Madame la Ministre, les bienfaits du jeu d'échecs sont nombreux: développement intellectuel, amélioration de la concentration, progression de la créativité et des compétences analytiques, prise de décisions. En 2020, vous aviez rappelé au sein de ce Parlement que les écoles qui le souhaitaient pouvaient envoyer une demande pour recevoir un kit d'échiquier. Ainsi, ce sont 258 écoles qui ont reçu du matériel échiquéen. Quant aux autres écoles, la réponse à leur demande dépendra des disponibilités matérielles de la Fédération échiquéenne francophone de Belgique (FEFB).

Disposez-vous de nouveaux chiffres pour l'année 2021 ainsi que pour l'année en cours? Quelles sont les actions que vous avez encouragées ou lancées afin de favoriser le développement du jeu d'échecs au sein des écoles et l'obtention du label «Ici, on joue aux échecs»? Depuis la promotion du jeu d'échecs par la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'introduction de sa pratique au sein de nos écoles, avez-vous remarqué l'émergence de jeunes talents? Une première évalua-

tion pédagogique a-t-elle été réalisée pour en mesurer les bienfaits dans le parcours scolaire des élèves?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Dans le cadre de l'appel à projets visant à lutter contre l'échec scolaire, la FEFB déploie un projet dénommé «Vive les échecs!» visant à soutenir, accompagner et former les écoles à la méthodologie de l'enseignement du jeu d'échecs. Elle met à la disposition des écoles des outils pédagogiques et du matériel comme des jeux de table, des jeux muraux, des jeux de pendule et des outils éducatifs. Par une pratique ludique, l'élève développe le sens de l'observation, la compréhension d'une situation, l'esprit d'analyse, la recherche de solutions et la capacité de concentration et de prise de décisions.

Grâce à l'encadrement que cette association fournit aux écoles depuis 2015, 309 écoles pratiquent déjà le jeu d'échecs. Parmi ces 309 écoles, 54 ont décidé de rejoindre le réseau «Ici, on joue aux échecs» et participent à des rencontres interécoles. En effet, une mission d'évaluation de ce type de dispositif est en cours par le Service général de l'inspection (SGI) et nous en disposerons bientôt.

**M. André Antoine (Les Engagés)**. – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir répondu à mes attentes par rapport à une évaluation. Je reviendrai vers vous lorsque vous disposerez des résultats.

Je note avec succès la participation croissante de nombreux établissements scolaires à cette discipline qui est à la fois ludique et pédagogique. Oserais-je dire ici que les échecs conduisent à la réussite!

### ***2.30 Question de M. André Antoine, intitulée «Développement du sport-études dans le Brabant wallon»***

**M. André Antoine (Les Engagés)**. – Avant les vacances d'été, Madame la Ministre, vous aviez déclaré que le nombre d'élèves en sport-études avait augmenté de plus de 20 % en cinq ans. D'aucuns se sont inscrits dans cette perspective prometteuse puisque la province du Brabant wallon avait annoncé son intention d'étoffer ses options en sport-études dans ses différents établissements d'enseignement. Ainsi, le Centre d'enseignement provincial – enseignement secondaire (CEPES) souhaitait créer une nouvelle option en sport-études «cyclisme» avec Ludivine Henrion et l'Institut provincial d'enseignement secondaire (IPES) le sport-études «hockey». Malheureusement, si à l'échelle de notre province, les sections de basket, football et tennis fonctionnent très bien, notamment à Nivelles et à Jodoigne, les inscriptions dans deux options de cyclisme et de hockey peinent à décoller.

Pourtant, comme le mentionnait un article de la RTBF très récemment, sur le terrain, tout est prêt pour accueillir les élèves, mais les motivés sont pour l'instant trop peu nombreux pour que les options s'ouvrent. Pour le directeur de l'enseignement provincial en Brabant wallon, André Grenier, la problématique

n'est pas la même pour les deux disciplines. Pour l'option proposée par le CEPES de Jodoigne, il considère qu'il n'y a pas beaucoup de clubs cyclistes locaux sur le territoire de la province, à la différence des provinces de Liège et de Hainaut où de telles sections ont ouvert avec succès. Pour ce qui est du hockey, les clubs locaux ne manquent pas, mais c'est plutôt le milieu socioéconomique des élèves qui constitue une barrière. En effet, intégrer une section sport-études signifie quitter l'enseignement général pour une filière de technique de transition, ce que les parents apprécient moins dans le Brabant wallon.

Quelle est votre évaluation de la situation de la filière sport-études, singulièrement dans le Brabant wallon? Quelles actions étudiez-vous avec les pouvoirs organisateurs afin de consolider la confiance des parents dans ces filières et de les rassurer, méfiants qu'ils sont à l'égard de l'enseignement de technique de transition?

Pour le sport-études «vélo», quelle stratégie de soutien pédagogique adopterez-vous avec la ministre Glatigny? Le moment est bien choisi: jamais notre cyclisme n'a été aussi bien portant, au Nord comme au Sud du pays. Même si Philippe Gilbert a pris sa retraite, je me permets de citer le nom d'un talentueux et prometteur coureur cycliste dont vous entendrez encore parler: il s'agit du Hannutois Ciam Uijtdebroeks qui vient de gagner le Tour de l'avenir, aussi appelé «petit Tour de France». Je n'oublie pas Arnaud De Lie. Nous assistons donc bel et bien à un renouveau du cyclisme en Wallonie. Il y a donc là un potentiel et il me semble que c'est le bon moment pour encourager le développement du sport-études cyclisme. Je suis impatient de découvrir vos initiatives.

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, comme je l'ai déjà dit en réponse à votre question orale du 26 octobre 2021, la promotion des différentes filières que les écoles choisissent d'organiser tant en matière de sport que d'autres options relèvent uniquement de leurs responsabilités et de celles de leur pouvoir organisateur.

Quant à la promotion du sport-études en général, je vous rappelle qu'une Semaine européenne du sport est organisée chaque année en collaboration avec l'ADEPS. Cette promotion, associée à la médiatisation des exploits de nos équipes nationales lors de différentes compétitions, peut certainement apporter une réponse à votre question sur notre stratégie de soutien pédagogique. Au-delà du sport en lui-même, ce sont aussi les filières sportives organisées au sein des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui sont valorisées.

Votre question sur les chiffres d'inscription et de fréquentation des filières sportives pour cette rentrée scolaire est un peu prématurée. Ces chiffres ne me sont pas encore parvenus et je n'en disposerai qu'après les opérations de comptage du 30 septembre. Je ne doute pas que vous reviendrez vers moi avec une question écrite à ce sujet.

**M. André Antoine (Les Engagés).** – Madame la Ministre, j’y vois une opportunité de rendez-vous politique. Je répondrai bien sûr à votre invitation pour évaluer les chiffres. Je partage vos propos sur la prérogative des pouvoirs organisateurs, mais il n’empêche: il faut gagner la confiance des parents pour qu’ils inscrivent leurs enfants dans certaines disciplines de sport-études. À cet égard, le travail des centres PMS me paraît important afin d’apporter des garanties complémentaires aux parents.

**2.31 Question de M. André Antoine, intitulée «Avantages et limites de l’“école du dehors”»**

**M. André Antoine (Les Engagés).** – L’ASBL Hypothèse a récemment souligné son enthousiasme lié à la multiplication des projets d’enseignement à l’extérieur. Néanmoins, elle a également émis quelques réserves quant à la méthode. Le constat de base est le suivant: des chercheurs en sociologie de l’éducation ont montré à quel point certains élèves, curieusement, éprouvent des difficultés à extraire les savoirs en situation de jeu, surtout lorsque le contexte est déscolarisé. Le risque est donc réel de voir certains élèves considérer les sorties uniquement comme une récréation ou un temps de pause. Ainsi, l’ASBL est convaincue qu’il y a une plus-value pour les classes à aller dehors, notamment pour la santé physique et psychique des élèves, mais ces sorties doivent reposer sur une pédagogie adaptée.

Le 24 mai dernier, Madame la Ministre, vous avez déclaré devant cette commission que «la Fédération Wallonie-Bruxelles s’inscrit dans la logique de la liberté pédagogique», et cela, je ne peux bien sûr que le confirmer. Elle «n’entreprend donc pas de démarches particulières pour que de nouvelles écoles s’engagent dans l’organisation de cours à l’extérieur».

La Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait malgré tout intervenir, ne fût-ce que pour fixer un certain nombre de balises pédagogiques qui rassureraient les uns et les autres quant à l’intérêt d’une prestation pédagogique en dehors de l’école. Il s’agit d’une contribution au pilotage de la pédagogie, davantage que d’une obligation. Par exemple, avez-vous imaginé des formations continues réservées aux enseignants qui s’engagent dans l’école du dehors, afin qu’ils maîtrisent les outils et les réflexes pédagogiques nécessaires à sa pratique la plus réussie?

Enfin, où en êtes-vous dans le suivi du programme d’actions de l’accord de coopération du 10 novembre 2011 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l’éducation à l’environnement, à la nature et au développement durable?

Quel contrôle exercez-vous sur les programmes et les activités proposées par les classes vertes? Y a-t-il du reste un agrément pour les classes vertes, de telle manière qu’elles pourraient vous apporter, de même qu’aux parents, toutes les garanties nécessaires quant à leur démarche pédagogique?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, le risque pédagogique que vous identifiez dans les approches défendues par le modèle de l'école du dehors est réel si la formation des enseignants à la didactique de terrain n'est pas encadrée par des spécialistes. Ceci peut entraîner un manque de structuration dans les apprentissages effectués en dehors de l'école, d'autant plus quand ces activités ne poursuivent pas des objectifs d'apprentissage spécifiques et clairement définis ou si elles ne sont pas réfléchies en amont de la sortie.

Dans le cadre de l'accord de coopération que vous avez cité et dans le but de renforcer les pratiques pédagogiques qui y sont liées, notamment celles qui touchent à l'école du dehors, plusieurs travaux sont en cours de préparation: ils doivent permettre de développer une meilleure intégration de l'éducation à l'environnement, à la nature et au développement durable dans le cursus scolaire.

Le premier chantier concerne la rédaction d'une circulaire sous forme de guide pratique présentant l'éducation à l'environnement et l'école du dehors. L'objectif est de légitimer et d'encourager les pratiques, mais aussi de conseiller et de renseigner sur les ressources à disposition, sans préjudice du principe de liberté pédagogique. Le deuxième chantier vise à développer des modules de formations continues destinés aux enseignants et liés à la pédagogie de l'école du dehors.

L'éducation à l'environnement, à la nature et au développement durable a été intégrée de manière transversale dans les référentiels de l'enseignement maternel relatifs aux sciences humaines, aux sciences, à l'éducation culturelle et artistique et à la formation technique, technologique et numérique, afin d'apporter des pistes concrètes aux enseignants. La rédaction d'un document thématique attaché aux référentiels est en réflexion et devrait être confiée aux secteurs de l'éducation relative à l'environnement, dans le cadre du programme d'actions de l'accord de coopération.

Pour ce qui est du contrôle des programmes et des activités proposées par les classes vertes avec nuitées, une école qui introduit une demande pour un séjour avec nuitées doit notamment préciser les objectifs généraux du séjour, ainsi que les compétences qui y seront développées.

**M. André Antoine (Les Engagés)**. – Je vous remercie chaleureusement, Madame la Ministre, pour vos réponses pertinentes à toutes mes questions. Je me réjouis même de les avoir posées pour avoir entendu une réponse pour chacune d'entre elles. C'est suffisamment rare pour le souligner.

### ***2.32 Question de M. André Antoine, intitulée «Limites constitutionnelles de la liberté d'enseignement»***

**M. André Antoine (Les Engagés).** – Pour le ministre flamand de l'Enseignement Ben Weyts, la définition des objectifs pédagogiques constitue le seul moyen de relever le niveau d'un enseignement dont la qualité s'amenuise d'année en année. Tout n'est pas parfait en Flandre, il faut bien le reconnaître. Par conséquent, le gouvernement flamand avait fixé en 2019 un certain nombre de ces objectifs avalisés par le Parlement flamand sans le moindre vote d'opposition. Leur introduction a été progressive dans l'enseignement secondaire, en même temps que sa rénovation. Pour l'enseignement catholique en tout cas, les objectifs fixés sont à ce point vastes et détaillés que leur réalisation absorbe la quasi-totalité du temps d'enseignement et ne laisse plus suffisamment de marge pour réaliser un projet pédagogique propre.

La Cour constitutionnelle est passée par là et a rappelé dans son arrêt n° 82/2022 du 16 juin 2022, très important, que l'enseignement était libre selon l'article 24 de notre Constitution. Nous le savions, mais elle le répète. Elle va plus loin: établir au moyen d'objectifs pédagogiques un programme d'enseignement complet ou quasiment complet constitue indubitablement à ses yeux une «restriction substantielle de la liberté d'enseignement». La Cour annule les objectifs finaux fixés pour les deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire. Dans un souci de continuité, elle maintient toutefois les dispositions annulées jusqu'à l'année scolaire 2024-2025.

Comme le prescrit constitutionnel est le même au Nord et au Sud de notre pays en matière d'enseignement, quelle est votre analyse, Madame la Ministre, de cette décision historique de la Cour constitutionnelle qui définit la liberté pédagogique revenant aux différents pouvoirs organisateurs? Côté francophone, quelles garanties pouvez-vous avancer du strict respect de la liberté d'enseignement dès lors que contraintes administratives, objectifs pédagogiques, dispositifs de pilotage et circulaires s'amoncellent sur la tête des directions d'écoles? Elles regrettent d'ailleurs parfois l'abondance et le foisonnement de ces contraintes administratives, bien loin de ce qu'elles revendiquent du point de vue de la liberté pédagogique. Ces quelques questions devraient vous permettre de commenter, à notre niveau, les conséquences de cet arrêt de la Cour constitutionnelle.

**Mme Caroline Désir,** ministre de l'Éducation. – Votre question, Monsieur le Député, touche en effet un domaine particulièrement précis et pointu qui peut donner lieu, en outre, à bien des débats intéressants entre constitutionnalistes. J'ai chargé mes services d'analyser cet arrêt de la Cour constitutionnelle. Cet arrêt a en effet été rendu au moment même où les référentiels du tronc commun étaient votés en séance plénière au sein de notre Parlement. Je remarque d'abord que, côté flamand, les requérants sont particulièrement nombreux: no-

tamment près de 130 pouvoirs organisateurs, une grande majorité provenant de l'enseignement confessionnel catholique. De surcroît, des écoles d'inspiration Steiner-Waldorf en sont à l'origine.

La méthodologie de réforme adoptée par la Flandre est sensiblement différente de celle que nous avons mise en œuvre. Côté flamand, de nombreuses concertations ont eu lieu avec les opérateurs institutionnels. De notre côté, nous avons eu une réelle co-construction des référentiels. Les fédérations de pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) ont été les premiers gardiens de la frontière entre le «quoi enseigner» et le «comment enseigner». D'emblée, nous avons également engagé un dialogue avec les membres du Service général de l'inspection (SGI).

Les requérants flamands ont adressé de nombreux reproches à l'égard de l'approche pédagogique ou didactique qu'imposeraient les objectifs pédagogiques, notamment une référence trop marquée à la taxonomie de Bloom révisée ou au constructivisme. Au contraire, nos référentiels sont totalement dénués d'éléments méthodologiques et nous avons prudemment veillé à éviter toute référence à des didacticiens ou à des pédagogues. Si, chez nous, des critiques sur la soutenabilité des objectifs pédagogiques ont également été formulées, la manière d'y répondre a été différente. Il ne semble y avoir eu que peu d'évaluations côté flamand là où nous avons pu, de notre côté, compter sur de nombreuses et précieuses informations communiquées par les acteurs de terrain. Au fur et à mesure qu'elles nous parvenaient, nous avons procédé à des allègements.

Il serait également intéressant de creuser l'aspect «temps scolaire», puisqu'une partie des demandeurs à la cause estiment que le prescriptif devrait représenter 70 % du temps scolaire, tandis que la liberté pédagogique devrait s'exprimer dans les 30 % restants. En Fédération Wallonie-Bruxelles, les référentiels sont calibrés en fonction de grilles horaires indicatives dans l'enseignement primaire ou contraignantes dans l'enseignement secondaire. Je n'ai encore jamais constaté qu'un pouvoir organisateur réclame que sa liberté pédagogique s'exprime sous la forme de volumes horaires personnalisables. Elle se traduit bien plus par les approches méthodologiques, et donc par le «comment enseigner».

Si je reste prudente sur l'issue d'un recours qui pourrait être introduit au niveau de notre Fédération, en revanche, j'ai d'ores et déjà l'assurance que nous pourrions argumenter et motiver pleinement et résolument l'ensemble de ce qui a été réalisé depuis le début des travaux concernant le tronc commun.

**M. André Antoine (Les Engagés).** – Dans ce dossier, nous sommes au carrefour entre pédagogie et droit. Je me sens plus à l'aise dans la deuxième discipline que dans la première pour avoir notamment voté en son temps, à savoir en 1989, ce qui ne me rajeunit pas, l'article 24 de la Constitution. Je ne manquerai pas d'analyser avec précision tous les détails que vous venez de me fournir, Madame la Ministre. Je conviens aisément que les parcours de construction de références

ne sont pas les mêmes en Flandre et chez nous. Il existe peut-être une plus grande urgence en Flandre qu'en Fédération. Ceci explique peut-être cela.

Nous ne sommes cependant pas à l'abri de recours, d'autant que ces derniers mois – vous ne m'en voudrez pas de le rappeler –, la Cour constitutionnelle a souvent donné raison à ceux qui l'avaient saisie sans qu'aucun règlement politique ne soit intervenu entre-temps, que ce soit pour les écoles supérieures artistiques (ESA) ou pour l'égalité dans l'enseignement, thématique qui me tient particulièrement à cœur. Partie remise! Je prendrai rendez-vous avec vous d'ici une quinzaine de jours.

*(M. Jean-Pierre Kerckhofs prend la présidence)*

### **2.33 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Avancée du Plan “Éducation aux médias”»**

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** – Le 9 décembre 2021, le gouvernement a adopté le Plan «Éducation aux médias», à l'initiative de la ministre des Médias, Bénédicte Linard. Ce plan transversal vise à renforcer et à rendre accessibles des outils pour permettre à chaque citoyenne et citoyen, quel que soit son âge, de bénéficier d'une éducation critique aux médias. Renforcer l'éducation aux médias est une priorité de la Déclaration de politique communautaire (DPC). Cette volonté a été retranscrite dans pas moins de 62 mesures transversales, portées par l'ensemble des ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Près d'un an plus tard, Madame la Ministre, qu'en est-il de l'avancée des mesures dont vous êtes la pilote? Je pense typiquement aux actions du premier axe du plan «Éducation aux médias», relatif à la formation.

Même si je vous invite à l'exhaustivité, au vu de l'importance du déploiement de toutes ces actions, je m'interroge plus précisément sur l'action 1.1.2 de ce plan. Pour rappel, cette action demande la création d'un document annexe à joindre de manière intégrée aux nouveaux référentiels du tronc commun afin de mettre en évidence et de pointer les éléments d'éducation aux médias dans les référentiels existants. Ce document a bien été créé par le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) et approuvé dernièrement par notre commission. A-t-il été publié et annexé aux référentiels en ce début d'année? Quelle publicité en est faite auprès des enseignants?

**Mme Caroline Désir,** ministre de l'Éducation. – Dans le domaine de l'enseignement, le Plan «Éducation aux médias» poursuit l'ambition ultime d'amener chaque élève, quelle que soit l'orientation de ses études, à exercer une citoyenneté émancipée, critique, à acquérir des savoirs et des outils de compréhension plurielle du monde. Déployer les actions sans aucune coordination n'a évidemment que très peu d'intérêt. Mon objectif premier est donc de former les enseignants à l'éducation aux médias, afin de leur donner tous les outils nécessaires pour développer le plus efficacement possible l'esprit critique des élèves.

À cette fin, mes services ont recensé plus de 70 formations, tous réseaux confondus, relatives à l'éducation aux médias. J'ai demandé au CSEM d'exprimer les besoins de formation et d'identifier ceux qu'il conviendrait de développer comme connaissances et compétences complémentaires.

Le document thématique, dont l'objectif est de mettre en évidence les éléments d'éducation aux médias au sein des référentiels existants, a d'ores et déjà été publié sur [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be). Il fera bien l'objet d'une communication aux enseignants. En plus des formations et des référentiels, nous mettons également l'accent sur la mise à disposition de ressources pédagogiques. Le CSEM et le Service général du numérique éducatif (SGNE) sont en étroite collaboration à ce sujet.

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** – Madame la Ministre, je note que le document annexe est disponible. C'est une bonne chose dans la mesure où de nombreux enseignants souhaitent disposer d'un guide de travail. Pour le reste, je note le travail effectué par l'administration. Je vous invite à accélérer les choses afin que les enseignants puissent bénéficier des formations et que les élèves puissent également en tirer avantage.

*(M. Kalvin Soiresse Njall reprend la présidence)*

### **2.34 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Maintien d'élèves en troisième année maternelle»**

**Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés).** – L'article 12, § 2, de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 8 mars 2017 fixant les modalités pour les remises d'avis et les autorisations visées aux paragraphes 4 et 4bis de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire dispose que l'inspecteur désigné ou l'inspectrice désignée dans le cadre de la demande et de la Chambre de recours de l'enseignement fondamental peut entendre les parents. L'arrêté dit bien que les parents peuvent être entendus, mais pas si c'est à l'initiative de l'administration ou à la demande des parents.

Dans un cas récent de refus de maintien en troisième année maternelle, les parents n'ont pas été entendus, alors que leur demande était appuyée par des attestations favorables, notamment d'un centre PMS et d'une logopède. Une fois la décision reçue par lettre recommandée, la seule solution pour eux serait alors de s'adresser au Conseil d'État. Ce recours contre la décision administrative que pourraient introduire les parents n'est cependant pas suspensif. Dans les faits, l'enfant doit entrer en première année primaire et, s'il arrivait que la Haute Cour casse la décision de la Chambre de recours, l'enfant devrait retourner en troisième année maternelle, ce qui dans certains cas équivaldrait à un changement d'école.

Madame la Ministre, combien de recours ont-ils introduits durant ces trois dernières années? Quel est le taux de refus de redoublement en troisième année ma-

ternelle? Êtes-vous informée d'éventuels recours au Conseil d'État contre la décision de la Chambre de recours? Quelle est votre analyse de la situation? La Chambre de recours ne pourrait-elle pas entendre les parents ou prendre contact avec les personnes qui ont remis un avis afin d'expliquer les décisions, d'aider à la prise de décision et de rendre cette perspective plus humaine qu'administrative? Cet arrêté ne devrait-il pas être plus explicite au regard du droit des demandeurs, à savoir si c'est à l'initiative de l'administration ou à la demande des parents ?

Une évaluation de la procédure – la dernière a maintenant plus de trois ans – pourrait-elle être réalisée par vos services? Dans l'affirmative, quelle est l'analyse que vous en faites? Dans la négative, ne serait-il pas intéressant d'envisager cette évaluation de la procédure? De manière plus prospective, vu le recul d'un an de l'obligation scolaire, ne serait-il pas plus utile d'envisager cette procédure à la fin de la deuxième année maternelle et de prévoir les mêmes systèmes de passage de classe en troisième année maternelle que dans l'enseignement primaire?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – La Chambre de recours a reçu 41 demandes en 2020, 61 en 2021 et 141 en 2022. Le nombre de recours recevables et fondés s'élève à 28 en 2020, 22 en 2021 et 109 en 2022. Une seule requête a été déposée en annulation au Conseil d'État en 2021, leur nombre pour 2022 n'est pas encore connu. La Chambre de recours peut entendre toute personne qu'elle juge utile en vertu de l'article 13, § 2, de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 8 mars 2017. Il appartient à ses membres de déterminer si cette démarche est nécessaire en fonction de l'analyse de chaque dossier. Les contacts éventuels sont pris à leur initiative, comme le prévoit la réglementation.

Lors de chaque séance de la Chambre de recours, la présidente rappelle la procédure, en ce compris les contacts éventuels avec les responsables légaux et toutes les personnes impliquées dans la procédure de demande de maintien. Chaque année, une évaluation du traitement des dossiers est menée par le Service général de l'inspection. Un rapport de synthèse est rédigé. Des ajustements sont mis en place si nécessaire, avec l'appui des juristes de l'administration.

La présidente et la secrétaire de la Chambre de recours rédigent un rapport. Elles réalisent une analyse du dispositif et effectuent des réajustements si cela s'avère nécessaire, en respectant les prescrits légaux avec l'aide des juristes de l'administration. Une présentation à la Commission de pilotage du système éducatif (COPI) de ces deux rapports est effectuée chaque année.

La procédure de maintien en troisième maternelle a été confirmée dans le Code de l'enseignement du 3 mai 2019 en son article 2.3.1/8. Les travaux des différents chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence ont déjà traité cette problématique. Dans ces axes stratégiques, la lutte contre le redoublement est

primordiale et de nombreux outils, tels que les pratiques de différenciation et d'évaluation formative sont développés afin de permettre à l'élève de poursuivre son parcours scolaire tout au long du tronc commun de manière continue. Les procédures du passage de classe seront harmonisées au sein du tronc commun, et l'instauration du dossier d'accompagnement de l'élève dès la rentrée 2023 confirme cette harmonisation.

L'obligation scolaire n'étant pas appliquée lors des deux premières années de l'enseignement maternel, une telle procédure à la fin de la deuxième maternelle serait inadaptée. Qui plus est, cet enseignement prépare aux apprentissages de base de l'enseignement primaire en mettant en place une série de prérequis qui doivent soutenir la prise de confiance en soi de l'élève. Opérer un maintien durant des années non obligatoires et qui veulent s'inscrire en prémices du tronc commun s'avérerait finalement contre-productif. La question n'est donc pas à l'ordre du jour.

**Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés).** – Je suis interpellée par l'augmentation du nombre de recours. Une analyse et une réflexion doivent être réalisées à ce sujet. Madame la Ministre, l'administration peut, si elle le juge nécessaire, prendre contact. Encore faut-il s'entendre sur la définition de «nécessaire». Je me mets parfois de l'autre côté de la barrière. Dans certains cas, un contact est nécessaire pour mieux faire comprendre la décision. Il faut non seulement la recevoir, mais faut-il encore la comprendre. Enfin, je reste sur ma faim quant à la réflexion sur le fait qu'instaurer la procédure en deuxième maternelle n'est pas pertinent. Mais, à l'époque où cela a été décidé, le changement concernant l'âge de l'obligation scolaire n'avait pas encore été acté.

*(M. Jean-Pierre Kerckhofs reprend la présidence)*

### ***2.35 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Lacune en matière de démocratie scolaire dans nos écoles»***

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** – Plusieurs témoignages m'ont interpellé, notamment un que j'ai lu dans le dernier numéro intitulé «*L'école en luttés*» du magazine «*Alter Échos*». Un professeur y dit que «l'école, ce n'est pas un système démocratique, c'est hyper-hiérarchique, c'est un peu l'Ancien Régime avec les lettres de doléances!». Ce témoignage est certes un peu caricatural, il traduit néanmoins le ressenti d'un enseignant à l'égard des multiples situations qu'il a vécues dans son école. Ce témoignage est symptomatique en ce sens qu'il montre que la démocratie scolaire ne fonctionne pas ou qu'elle fonctionne de manière lacunaire dans certaines écoles.

Parmi les écoles où la démocratie scolaire ne fonctionne pas bien figure l'Athénée royal Andrée Thomas, à Forest. Cette école a connu une démocratie scolaire lacunaire, voire inexistante, qui a fini par déboucher en 2019 sur une

grève et une manifestation des enseignants et des élèves. La police a dû intervenir au sein de l'école, ce qui était inédit.

Si on en arrive à de tels degrés de tension et d'incompréhension au sein de certaines écoles, c'est parce que la démocratie scolaire dysfonctionne. Les mécanismes de consultation et les instances de discussion, comme le conseil de participation ou le conseil des délégués d'élèves, ne fonctionnent pas de manière optimale. L'un des devoirs de l'école est d'initier les élèves à la démocratie et de former des citoyens actifs et responsables. Il est donc assez incompréhensible que, dans certaines écoles, ces instances ne fonctionnent pas bien et que, dans d'autres, elles soient inexistantes.

Dans certaines écoles, les élèves s'en plaignent. Au plus fort de la crise de la Covid-19, le Comité des élèves francophones (CEF) a insisté sur la nécessité pour les écoles de recueillir la parole des élèves, d'accentuer la pratique démocratique en ces moments sensibles et difficiles pour les élèves. Force est de constater que les choses ne se sont pas améliorées à ce niveau. Les organisations représentatives des parents d'élèves ne disent pas autre chose. Dans ce même article, Mme Véronique de Thier de la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO) fait le constat des limites de la pratique démocratique dans certaines écoles. En effet, il arrive que les écoles écoutent les parents et les élèves, mais ignorent complètement leurs avis ou ne leur font même aucun retour.

Madame la Ministre, que faites-vous pour améliorer la démocratie scolaire dans les écoles où cette pratique dysfonctionne? Quels dispositifs instaurez-vous lorsque vous constatez l'échec de la consultation et de l'échange? Quels outils sont-ils déployés pour contrôler et évaluer le fonctionnement des instances prévues par le décret du 12 janvier 2007 relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements organisés ou subventionnés par la Communauté française? Dans les écoles où ces instances n'existent pas, quelles mesures sont prises afin d'y remédier? Là aussi, quelles décisions l'administration prend-elle lorsque l'école, malgré les solutions qui lui sont proposées ou le dialogue qui est entrepris avec elle, ne respecte pas le prescrit décréto?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Concernant la démocratie scolaire au sens large, il y a lieu de distinguer deux aspects qui sont finalement les deux faces d'une même pièce.

La démocratie scolaire, entendue comme mode de gouvernance participative d'une école, voit son fonctionnement régi par les prérogatives des pouvoirs organisateurs. Pour l'école que vous avez mentionnée, il s'agit de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). À cet égard, en cas de difficulté ou de conflit entre membres du personnel, le service des équipes mobiles de mon administration est à même d'intervenir dans les établissements afin de rétablir un cadre et

une sérénité dans l'organisation ainsi que dans les relations et la communication au sein des équipes éducatives. Ce service opère dans l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, à la demande du chef d'établissement ou du pouvoir organisateur dans les établissements subventionnés.

La démocratie scolaire, vue comme apprentissage à la participation et à l'implication des élèves-citoyens dans la vie de la classe et de l'école pour accroître leur rôle dans les prises de décision qui les concernent, fait l'objet de plusieurs projets du chantier n° 16 du Pacte pour un enseignement d'excellence. Comme je l'ai déjà rappelé, un des objectifs est de revoir l'articulation, le rôle et le fonctionnement des différentes instances de participation impliquant des élèves afin d'en améliorer les pratiques et les usages.

Je voudrais également mentionner l'Observatoire du climat scolaire. Cet observatoire est en cours de construction et fait l'objet d'un avant-projet de décret relatif à la nouvelle politique structurelle en matière de harcèlement scolaire. Je rappellerai à cet égard que les travaux de l'observatoire seront orientés dans le sens d'une approche globale du climat scolaire et feront l'objet de coordination avec les acteurs clés du système scolaire: les médiateurs, les équipes mobiles, les centres PMS, mais aussi les secteurs de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse et de l'enfance.

Les dispositifs de renforcement de l'éducation à la citoyenneté, portés par le décret du 12 janvier 2007 relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements organisés ou subventionnés par la Communauté française, sont en réalité devenus redondants avec les nouveaux référentiels de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (EPC). Les règles que ce décret organise ont donc été abrogées et ne sont pas reprises dans le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire.

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. J'entends que des appels à projets sont effectivement lancés, mais toutes les écoles n'y participent pas puisque cette participation se fait sur base volontaire. Dans certaines écoles, les difficultés existent bel et bien.

Je verrai comment fonctionnera l'Observatoire du climat scolaire. S'il peut permettre d'améliorer les choses, d'établir un meilleur dialogue avec les écoles et de les aider en termes de ressources humaines, ce sera positif. Néanmoins, il est nécessaire d'initier un dialogue avec les pouvoirs organisateurs qui, comme vous l'avez rappelé, ont des prérogatives en matière de gouvernance participative. Vous devez les appeler à prendre leurs responsabilités concernant le fonctionnement démocratique des écoles. C'est essentiel, surtout en cette période de tensions: les élèves ont davantage besoin de s'exprimer et d'apprendre les règles de la démocratie en participant à ces instances.

Nous avons voté dans ce Parlement un certain nombre de textes qui octroient un rôle au conseil de participation. Nous avons aussi entendu les organisations représentatives des parents d'élèves; d'après elles, il faut que le rôle octroyé aux parents soit effectif pour que le conseil de participation fonctionne bien. Je serai donc attentif à l'évolution de ce dossier.

*(M. Kalvin Soiresse Njall reprend la présidence)*

### ***2.36 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Enseignement de la littérature belge francophone à l'école»***

**M. Olivier Maroy (MR).** – Madame la Ministre, il y a déjà quelques années, j'étais intervenu à plusieurs reprises auprès de votre prédécesseure sur l'enseignement et la valorisation de la littérature belge francophone à l'école. Nos auteurs méritent d'être lus et d'avoir leur place dans les programmes scolaires. À l'époque, j'avais utilisé la formule «nul n'est prophète en son pays». En effet, notre pays regorge d'auteurs qui doivent malheureusement faire leurs preuves à Paris avant d'être reconnus chez nous.

Heureusement, il existe des initiatives. Ainsi, le programme «Écrivains en classe» permet aux enseignants et aux élèves de rencontrer un écrivain. Soutenu par le Service général des lettres et du livre (SGLL), il rencontre un succès grandissant. J'ai appris aussi récemment que la campagne «Lisez-vous le belge?» du Partenariat interprofessionnel du livre et de l'édition numérique (PILEn) reviendra en novembre prochain et se concentrera sur la présence du livre belge francophone à l'école. Le PILEn lance donc un appel à intérêt aux enseignants et enseignantes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est évidemment une très bonne idée. J'espère que cette initiative aura du succès.

Il y a deux semaines, j'ai interrogé la ministre de la Culture sur ce même thème et elle m'a confirmé que le nouveau contrat de filière du livre a inscrit la démocratisation et l'enregistrement des pratiques de lectures parmi ses priorités. Le public scolaire et la littérature belge francophone étaient principalement concernés par cet objectif. Mme Linard m'a indiqué être en contact avec vous et vos services pour renforcer la littérature belge francophone à l'école.

Quelle est votre stratégie pour valoriser la littérature belge francophone à l'école? Qu'avez-vous mis en place dans cet objectif? Au vu du nombre d'auteurs belges francophones, pourquoi nos programmes scolaires ne sont pas plus fondés sur ces auteurs, reflets de notre identité? La littérature belge francophone fait-elle désormais partie des référentiels et programmes scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles? Si oui, de quelle manière? Sinon, pourquoi ne pas l'inscrire explicitement dans les programmes?

Comment encouragez-vous les enseignants à participer à l'opération «Écrivains en classe»? Avez-vous été sollicitée, ou concertée, par le PILEn sur leur nouvelle édition de la campagne «Lisez-vous le belge?» qui sera cette fois-ci focali-

sée sur la présence du livre belge francophone à l'école? Que mettez-vous en place, conjointement avec la ministre Linard, en vue de renforcer l'enseignement de la littérature belge francophone à l'école? Elle m'a parlé de la réalisation de répertoires d'œuvres de littérature d'écrivains de la Fédération Wallonie-Bruxelles destinés à aider les enseignants dans leur choix de textes. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, je vous confirme que le référentiel de français qui vient d'être adopté par le Parlement et qui vise les savoirs et compétences à acquérir depuis l'enseignement primaire jusqu'à la troisième année de l'enseignement secondaire favorise le contact avec la littérature patrimoniale. Une attention particulière a été réservée à cet aspect lors de la rédaction du référentiel. Je vous confirme donc les propos de la ministre de la Culture: les enseignants sont invités à consulter les répertoires de littérature patrimoniale. Plusieurs ressources sont mises à disposition sur la plateforme e-classe pour permettre aux équipes éducatives de la travailler. Mme Linard et moi-même restons très attentives aux échanges bénéfiques entre le SGLL et l'administration générale de l'enseignement (AGE). Nous travaillons étroitement sur cette question et les ressources pédagogiques disponibles sont sur la plateforme e-classe. Nous essayons de centraliser toutes les ressources numériques sur cette plateforme.

**M. Olivier Maroy (MR)**. – Je vois que les choses évoluent. En 2015, Joëlle Milquet, ministre de l'Éducation de l'époque, m'avait dit regretter que la littérature belge francophone ne soit pas inscrite dans les programmes scolaires. Pourtant, avait-elle dit, nos auteurs méritent autant que d'autres d'être lus. Je suis d'accord avec ses propos.

Les choses bougent puisque la lecture des œuvres de ces auteurs est incitée dans les référentiels. Pour favoriser le contact avec la culture patrimoniale, il faut commencer par encourager les enseignants pour éventuellement être un peu plus contraignant si certains n'accrochent pas. Nous devons être fiers des auteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je me réjouis donc de ces initiatives et notamment «Écrivains en classe», que nous soutenons, qui permet des rencontres géniales. Elles donnent des échanges dont les jeunes se souviennent des années après. J'ai pu le constater lors des opérations «Journalistes en classe». Ces initiatives suscitent parfois des vocations.

### ***2.37 Question de Mme Diana Nikolic, intitulée «Qualité des manuels scolaires»***

**Mme Diana Nikolic (MR)**. – Dans la foulée de la rentrée scolaire, à la suite de la polémique autour d'une interview «prosélyte» de la co-présidente du parti Ecolo publiée dans un manuel scolaire, je vous avais interrogée, Madame la Ministre, en séance plénière sur les procédures de contrôle en vigueur sur ces manuels.

Vous aviez alors détaillé l'actuel dispositif de labellisation «Manolo». Vous aviez rappelé également que les écoles étaient libres d'acquérir des manuels en dehors de ce dispositif, et confirmé qu'il n'y avait pas de contrôle *a priori*.

Depuis lors, une autre polémique a vu le jour dans les médias. Une maman a constaté près d'une vingtaine d'erreurs, d'approximations ou de raccourcis dans un manuel sur les institutions de la Belgique fourni à son enfant scolarisé en sixième année primaire. Cette maman a pu relever ces erreurs en raison de sa maîtrise de la matière concernée.

Nous sommes dès lors en droit de nous demander combien d'erreurs échappent aux directions, aux enseignants et aux parents. Nous sommes en droit de nous interroger sur le statut et la qualité des contenus de ces supports utilisés quotidiennement par les écoles et par les équipes pédagogiques. C'est une question essentielle. En tant que parlementaires, nous avons le devoir d'y être attentifs et de vous interroger à ce sujet.

Les référentiels de compétences et les programmes sont conçus avec la plus grande attention par des pédagogues. Ils sont ensuite lus, relus, analysés et corrigés avec minutie avant d'être approuvés par les instances *ad hoc* de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est indispensable que les supports et outils pédagogiques utilisés durant les leçons et les apprentissages répondent aux mêmes exigences de qualité.

Comment envisagez-vous de garantir la qualité des manuels et des carnets scolaires? Par quelles mesures et quels services? Si aucune analyse de conformité n'est assurée en amont, comptez-vous renforcer la procédure de contrôle *a posteriori*, avec sanctions éventuelles envers les prestataires partenaires de l'école qui ne respecteraient pas les prescrits de notre Fédération?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, votre question constitue un prolongement intéressant des échanges que nous avons déjà eus dans notre commission.

En ce qui concerne les manuels au sens défini par la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est-à-dire les outils couverts par «Manolo», depuis la réforme menée par le gouvernement précédent il n'existe pas de procédure garantissant *a priori* leur qualité pédagogique. J'ai déjà eu l'occasion de vous répondre à ce sujet lors des questions d'actualité en séance plénière et ici en commission. Le système repose sur un principe de confiance à l'égard des éditeurs, moyennant l'adhésion à une série d'engagements.

Parallèlement, il existe de nombreux types de documents publiés par les éditeurs, dont les pouvoirs organisateurs peuvent se saisir comme ils l'entendent en vertu du principe de liberté pédagogique. Que les écoles utilisent des manuels labellisés ou non, il est de leur responsabilité de s'assurer que les travaux effec-

tués en classe mènent les élèves au niveau fixé par les référentiels et les programmes. C'est évidemment un impératif absolu.

Si votre suggestion d'opérer une distinction entre les ressources en fonction de leur nature est évidemment intéressante, elle se heurte à des difficultés matérielles. Faudrait-il alors contrôler toutes les ressources utilisées en classe, jusqu'aux photocopies ou tous les éléments que les enseignants peuvent trouver par ailleurs? Je pense à tout ce qui se trouve sur internet et qui permet aux enseignants de construire leurs cours. Cela semble compliqué à mettre en œuvre. J'ajoute que cela poserait même des questions par rapport au principe constitutionnel de liberté d'enseignement. Il en va de même pour l'idée que la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse éditer ses propres manuels scolaires.

Enfin, comme je l'ai déjà dit, je n'exclus pas un changement de paradigme par rapport au décret du 7 février 2019, relatif à l'acquisition de manuels scolaires, de ressources numériques, d'outils pédagogiques et de livres de littérature au sein des établissements scolaires, mais je ne l'envisagerai qu'après une évaluation approfondie du système et une analyse tenant compte des ressources disponibles. Après trois ans, le moment est venu d'évaluer ce système introduit par la législature précédente. Dans l'attente, j'ai néanmoins demandé à mes services d'étudier des pistes de mise en œuvre de mécanismes renforcés de contrôle *a posteriori* de la qualité des manuels labellisés.

**Mme Diana Nikolic (MR).** – Il faut effectivement préciser que vous héritez d'une situation, Madame la Ministre. J'entends bien qu'il soit nécessaire de l'évaluer et j'y souscris entièrement. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Nous sommes favorables au renforcement des contrôles *a posteriori*. Mon groupe est très attaché à la liberté pédagogique et à l'autonomie des enseignants, des écoles et des PO. Néanmoins, face à l'énorme marché et à la multiplication de l'offre d'outils pédagogiques, véritable réservoir sans fond dans lequel les enseignants plongent pour rechercher information, inspiration, structuration, le pouvoir régulateur a évidemment un rôle à jouer et, vous l'avez détaillé, des règles existent. Régulateur est ici le bon terme. Subventionner l'acquisition de manuels scolaires a du sens et soulage les équipes éducatives d'une analyse de conformité en leur permettant de se centrer sur l'apport pédagogique.

Cela étant dit, il est nécessaire que les éditeurs, de leur côté, respectent le Pacte scolaire et la réglementation scolaire au sens large, ainsi que les référentiels et tout le travail très qualitatif réalisé en amont. Il faut que les outils utilisés reflètent cette qualité. S'il n'est pas possible de prévoir un contrôle sur tout *a priori*, il faut en tout cas durcir le contrôle *a posteriori* et envisager les éventuelles sanctions. Cela nous tient à cœur dans un souci de qualité des outils utilisés pour l'apprentissage de l'ensemble des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**2.38 Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Suites de l'enquête concernant la remise d'un "prix du PS" dans toutes les écoles communales de la ville de Huy»**

**M. Rodrigue Demeuse (Ecolo).** – Madame la Ministre, je souhaite faire le point avec vous au sujet du fameux prix du PS distribué chaque année dans les six écoles communales de la ville de Huy à l'occasion de la cérémonie de remise des bulletins. Pour rappel, il s'agit d'un cadeau d'une valeur de 25 euros financé par l'Union socialiste communale, portant bien la mention du PS et remis dans toutes les écoles communales à certains enfants par les représentants du PS.

Au mois de juin dernier, cet événement n'a pas manqué de susciter la polémique et vous avez même réagi lors d'une réunion de la commission. Je rappelle que ce sont les échevins socialistes du collège communal eux-mêmes, pourtant chargés de faire respecter la neutralité de l'enseignement communal, qui ont procédé à la remise de ce qu'il faut bien qualifier de prix partisan. Cet épisode est celui d'une confusion des rôles, qui n'a clairement pas sa place à l'école selon moi. L'attitude de défi face à votre intervention en tant que ministre donne un peu l'impression que le sérieux de la situation n'a pas été compris.

Lors de nos derniers échanges, vous m'avez confirmé avoir saisi la Commission du Pacte scolaire et commencé un dialogue avec le collège communal hutois. Je ne peux que le saluer. Un avis devait vous être remis pour éclairer votre décision au sujet de cette pratique.

Avez-vous reçu cet avis? Quelle en est la conclusion? La remise de cadeaux à des enfants, devant des centaines de parents, au nom d'un parti politique et pour le compte de celui-ci a-t-elle sa place dans nos écoles? Sur cette base, quelles mesures avez-vous déjà prises? Avez-vous décidé d'interdire la remise de ce prix? Un rappel à l'ordre a-t-il été adressé au collège communal, étant donné qu'il remet lui-même le prix en question?

**Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation.** – À ce jour, je ne dispose pas encore de l'avis de la Commission du Pacte scolaire. Je n'ai donc pas eu l'occasion de m'appuyer sur son analyse et son avis pour prendre position dans ce dossier. Il me revient toutefois qu'une instruction a bel et bien commencé. J'espère donc disposer de l'avis dans les prochaines semaines. Je porterai celui-ci à la connaissance de la commission de l'Éducation dès qu'il me sera parvenu.

Permettez-moi de préciser à nouveau mon périmètre d'action dans le cadre d'un tel dossier. Il est clairement défini par les articles 1.7.3-4 et 1.7.3. -5 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. C'est d'abord au gouvernement d'adopter une position en fonction de l'avis de la Commission du Pacte scolaire. La reconnaissance, le cas échéant, par le gouvernement d'un fait relevant de la propagande politique exposerait le pouvoir organisateur concerné à une «procédure de mise en demeure de retrait du financement ou des subventions» qui peut aller jusqu'à 5 %, ce qui me semble en effet plutôt dissuasif.

C'est donc au titre de pouvoir subventionnant qu'il me serait possible d'agir au nom du gouvernement dans pareil cas. Si le dialogue ne devait pas amener à la cessation de l'activité incriminée, c'est par la mise en demeure qu'il faudrait contraindre le pouvoir organisateur concerné à cette conclusion.

Dès lors, en fonction de l'avis de la Commission du Pacte scolaire et suivant la décision du gouvernement, je reprendrai contact avec le pouvoir organisateur. Monsieur le Député, il me semble très clair que la propagande politique, dès lors qu'elle serait avérée et objectivée, ne peut avoir aucune place dans les établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sous quelque forme que ce soit.

**M. Rodrigue Demeuse (Ecolo).** – Je retiens, Madame la Ministre, la fin de votre réponse en particulier. Je partage complètement votre conclusion. La propagande politique ne peut avoir aucune place dans les écoles. C'est extrêmement clair. On attendra les résultats de l'instruction et je vous fais confiance pour suivre la situation de près. Je reviendrai sur cette question pour en connaître le suivi.

Que les choses soient claires. On est ici véritablement, selon moi, dans une pratique de propagande politique. Je ne doute pas qu'on arrivera à une solution dans le dossier. Les choses pourront évoluer. Je vous fais confiance pour les ramener dans l'ordre. Ce qui m'inquiète, c'est que, malgré la polémique qui a été suscitée, les questionnements et votre première intervention, la réponse a été du genre «on a toujours fait comme ça» et aucune remise en question n'est survenue. Cette réaction m'interpelle surtout à partir du moment où ce sont les échevins eux-mêmes qui remettent ce prix. J'espère qu'on pourra, après la réception de l'avis de la Commission du Pacte scolaire et après la décision que vous prendrez dans la foulée, interdire la remise de ce prix à l'avenir et sortir de cette situation par le haut. C'est en tout cas mon souhait le plus cher.

### **3 Ordre des travaux**

**M. le président.** – Les questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, de M. Michele Di Mattia, intitulée «Résultats au certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) et au certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D)», de M. Nicolas Tzanetatos, intitulée «Fermeture de l'École Steiner de Charleroi», de M. Michaël Vossaert, intitulée «Manifestation des enseignants le 27 septembre dernier», de M. Sadik Köksal, intitulées «Avancée de la révision du protocole d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)» et «Méthode "Pikas" face aux situations de harcèlement», de Mme Fatima Ahallouch, intitulée «Appel d'associations pour la mise en œuvre de la gratuité scolaire», de Mme Alexia Bertrand, intitulée «Écoles considérées comme de l'"enseignement à domicile"», et de Mme Jacqueline Galant, intitulées «Obligation scolaire et comptage» et «Enseignement francophone à la traîne dans la numérisation», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h40.*